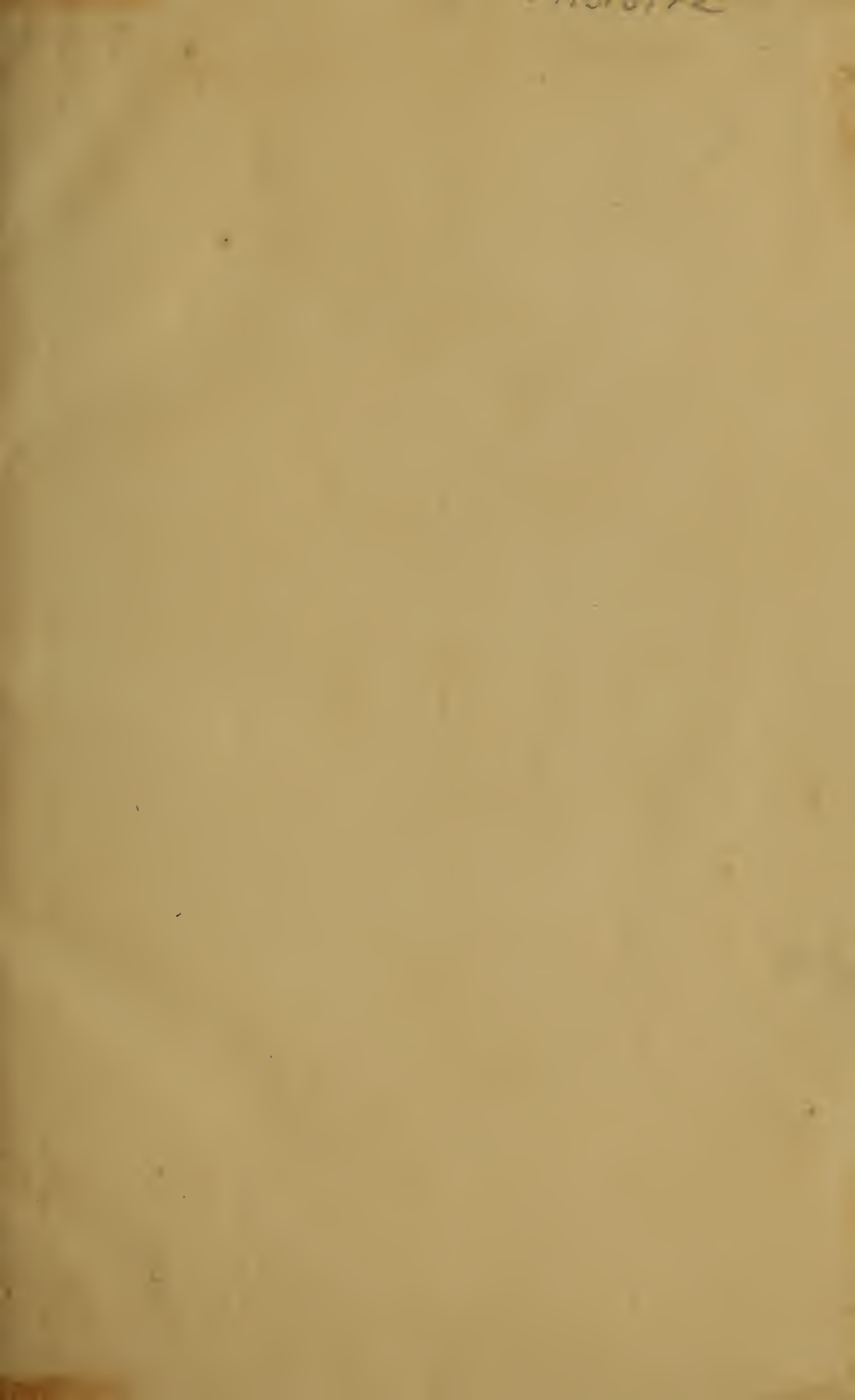



Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE *AU ROI* ET A L'ASSEMBLÉE *DES NOTABLES*

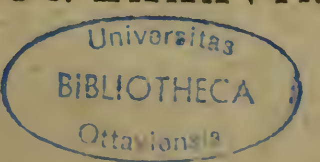
Par le Comte de MIRABEAU.

Pensois-tu qu'un instant, ma vertu démentie,
Mettroit dans la balance un homme & la patrie ?

VOLTAIRE.



M. DCC. LXXXVII.



Pour la plus grande commodité du Lecteur, on a renvoyé les Notes à la fin de l'Ouvrage

J'ÉTOIS à Berlin depuis près d'une année, & je comptois y paſſer pluſieurs mois encore, lorſque j'ai appris la convocation d'une aſſemblée de Notables. Auſſi-tôt je me ſuis dit : " *dans cette occaſion ſolemnelle tu payeras le tribut de ton foible talent à ton pays, à ton Roi*".

Un coup d'œil rapide ſur l'état des choſes qui dominent, ſi je puis parler ainſi, les affaires du Royaume, la ſageſſe du Souverain, les bonnes intentions de ſes Miniſtres, m'a convaincu, qu'éclairer mes concitoyens ſur les déſordres de l'Agiotage, étoit le plus grand ſervice qu'il fût en moi de leur rendre.

Alors j'ai fait ſerment à la patrie de dire la vérité, ſans acception de perſonnes & de choſes, & je ſuis venu chercher dans la capitale les détails indiſpenſables pour rendre utile l'ouvrage que je projettois.

Le voici cet ouvrage, fait & imprimé hors de Paris en moins de trois ſemaines.

Je n'ai pas la prétention de produire en ſi peu de tems un bon livre, mais ſi j'ai mal ordonné, mal exprimé mes idées, je crois

pourtant avoir raſſemblé ce qu'il étoit important de dire. C'eſt une triſte deſtinée pour l'amour-propre que d'être commandé par le tems, & je le fus preſque toujours ; mais qui préféreroit au bonheur d'être utile, l'honneur de ſe rapprocher de la correction & de l'élégance ?





AU ROI.

SIRE,

Si l'ouvrage que j'apporte aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, ne répond pas à l'importance du ſujet, à la ſolemnité de l'occaſion, c'eſt la faute de mon eſprit, ce n'eſt pas celle de mon cœur. J'aurois donné ma vie pour ſervir dignement la magnanimité de vos intentions, & la choſe publique dans ce moment où vous appellez l'élite de la nation à délibérer ſur ſes intérêts. La briéveté du tems & mon inſuffiſance perſonnelle m'ont ſuſcité trop d'obſtacles.

Mais, SIRE, ſi mon ame n'a point élevé mon génie, je crois du moins avoir dit de grandes vérités. C'eſt l'ennemi le plus redoutable de votre Royaume, c'eſt l'agiotage que je dénonce à VOTRE MAJESTÉ. Il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'Etat, il corrompt vos ſujets, il énerve votre puiſ-

ſance ; s'il exerçoit plus long-tems ſes ravages il rendroit impoſſibles juſqu'à vos bienfaits.

Nous ne ſaurions nous déguiſer, SIRE, qu'il a des protecteurs aux pieds de vôtre Trône. Peut-être hélas ! vous perſuaderont-ils que l'agiotage a été juſqu'ici un palliatif néceſſaire, & que mes principes, ou les faits que j'allègue ſont autant d'erreurs.

SIRE, il s'agit de l'honneur & du ſalut de la France. Daignez ne pas vous en rapporter à un ſeul homme ſur un ſi grand intérêt. Vos occupations ſans nombre, & la prodigieuſe diſtance où vous êtes & devez être de ces honteux détails, détermineront peut-être VOTRE MAJESTÉ à ne pas juger Elle-même mon ouvrage. Elle daignera du moins le ſoumettre à l'examen de quelques-uns de ces citoyens vertueux, dont la voie publique a proclamé les lumières & l'impartiale intégrité. J'attendrai leur jugement, SIRE, avec l'impatience du zèle & la conſcience d'avoir bien fait.

Mais ſi le malheur de l'Etat vouloit encore que ce vœu ne fût point exaucé ; ſi ma dénon-

ciation reſtoit ſans effet...... que VOTRE MAJESTÉ me permette de tout dire ! ...

Quelqu'immenſes que ſoient les reſſources de votre Royaume, quelqu'abſurde qu'il puiſſe paroître & qu'il ſoit dans l'ordre naturel des choſes que les revenus de l'Etat ne puiſſent pas ſuffire à ſes beſoins, j'oſe prédire que ſi l'agiotage n'eſt pas inceſſamment détruit, & dans ſes cauſes premières, le moment où le meilleur des Rois, le plus ami du bien, le plus capable de privations généreuſes, éprouvera la douloureuſe infortune de manquer à ſes engagemens, ce fatal moment n'eſt pas éloigné. SIRE, daignez vous rappeller cette prophétie quand on oſera propoſer à VOTRE MAJESTÉ de ſigner une ſuſpenſion de payemens : depuis deux ans on prépare ce jour de déshonneur.

Mais, SIRE, il eſt tems encore de l'éloigner à jamais. Ne doutez pas que ſi l'un de vos ſujets a le courage de prédire ce que la plus coupable ignorance, ou la ſcélérate audace peuvent ſeules amener, en continuant

à nourrir & protéger l'agiotage, il en est un grand nombre qui sauront préserver votre Royaume de cette horrible catastrophe.

Je suis avec respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur & sujet,

LE COMTE DE MIRABEAU.

Paris, le 20 Février 1787.



DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE A L'ASSEMBLÉE *DES NOTABLES.*



LA France feroit-elle deftinée à donner encore à l'Europe le fpectacle ignominieux des fcènes de corruption, de défordre, de rapacité, qui ont irrémiffiblement flétri les dernières années de Louis XIV, & les premières du règne de fon fucceffeur ? Notre Louis XVI feroit-il condamné à cette infortune ? La providence auroit-elle placé, je ne dirai pas les bornes de l'empire françois, (eh! que manque-t-il à fon étendue) mais les limites de fa gloire, de fon bonheur, dans une indélébile légèreté ? Les leçons du paffé, nos propres lumières, les exemples de nos rivaux ne produiront-ils rien pour la nation ? Serions-nous condamnés à ne figurer fur ce globe que comme des enfans doués des plus heureufes difpofitions, mais incapables de furmonter les caufes qui nous retiennent dans des accès périodiques d'inconféquence & de déraifon ? L'efprit public & fes vertus doivent-ils nous être à jamais étrangers ? On nous

promet la conſtitution politique qui les donne; ne ferons-nous rien pour nous en montrer dignes? Aggraverons-nous chaque jour tout ce qui peut rendre impoſſible ſes bienfaits? Quand notre population & nos avantages donnent de nous l'idée d'un peuple puiſſant, n'ambitionnerons-nous jamais de nous faire reſpecter par nos principes & notre ſageſſe?

Que ces queſtions paroiſſent exagérées, & même déraiſonnables au premier coup d'œil, j'y conſens. Si elles n'inſpiroient pas quelque étonnement, ſans doute le mal ſeroit ſans remède. Un acquieſcement douloureux chez les uns, l'indifférence chez les autres, annonceroient comme infaillible la cataſtrophe qu'elles tendent à prévenir. Je ne demande donc pas d'en être cru ſur parole; je déſire ſeulement que les bons citoyens examinent avec moi l'état des choſes, au milieu duquel nous vivons.

Cinq années ſont bientôt révolues depuis la fin d'une guerre que nous appellons heureuſe. Eh! combien les bénédictions de la paix ne ſont-elles pas encore loin de nous! Continuellement travaillé par des beſoins d'argent, le Gouvernement a ſignalé chacune de ces années par de nouveaux emprunts. Ils ont éloigné toujours davantage les ſoulagemens ſi ſouvent promis, & que tant d'intérêts ſollicitent. On n'a point aggravé les impôts; mais pour quelle longue ſuite d'années ne ſommes-nous pas condamnés à ne calculer les reſſources du plus beau des royaumes que dans leur triſte rapport avec d'immenſes dettes à payer. A la vérité, le monſtre de la fiſcalité déchire plus qu'il ne dévore; il ne nous a pas tout enlevé; les impôts reſtent néceſſaires, ils le ſeront long-tems encore; & s'ils ſont déſormais ſimplifiés, repartis, perçus des mains de la raiſon & du patriotiſme, ils ſuffiront à nos beſoins, ils n'écraſeront plus notre induſtrie, ils ne dérangeront plus les travaux de nos laboureurs, de ces vrais

créanciers de la terre & de la nature, qui ſeuls peuvent livrer ce qu'elle n'accorde qu'à eux. Mais ſans cette conſolante perſpective, comment la nation échapperoit-elle à de honteux, à de ſiniſtres deſtins ?

Cependant, cette révolution qu'on nous promet, qui ſans doute mérite toute notre confiance, eſt notre dernière reſſource. Et comment y atteindrons-nous, ſi l'influence des mœurs, des beſoins, de l'induſtrie, de l'eſprit de la capitale continue à s'étendre ſur toute la France ? Le royaume doit rembourſer ces emprunts; il doit en payer les charges, &, ſous ce rapport, il eſt dans la dépendance abſolue de la capitale. C'eſt dans ce tourbillon, où chaque individu ne ſonge qu'à une fortune rapide, que les emprunts ſont attendus & prévus, comme une dépouille dont il tarde à la cupidité de s'emparer. La ſeule ambition des Pariſiens, celle de l'or, les gens d'affaires, qui ne connoiſſent de richeſſes que le numéraire & les contrats, y décident de toutes les opérations de finances, & ſont ſeuls les arbitres des intérêts que la nation doit payer. Seroit-il donc vrai que nous n'avons, pour alléger nos charges douloureuſes, que leurs ſecours intéreſſés ? Et dans quelles circonſtances ? Quand les calamités ſucceſſives de pluſieurs années déſaſtreuſes ſe ſont jointes, pour épuiſer nos provinces, aux agitations ſtériles, aux délires meurtriers de l'agiotage. . . . . .

Je ſais qu'on vante notre richeſſe : des flots de numéraire circulent, dit-on, dans la capitale. Mais à quoi donc ſervent-ils ? Eſt-ce l'agriculteur, ſont-ce les manufactures, eſt-ce le commerce réparateur qu'ils font proſpérer ? Diminuent-ils le poids engourdiſſant des impoſitions mal aſſiſes ? Le propriétaire terrien épuiſé, le laboureur exténué de miſère, trouvent-ils l'argent qui rendroit la vie à leurs héritages ? Cette bruyante richeſſe, dont on voudroit étonner notre imagination, a-t-elle fait baiſſer le taux de

l'intérêt de l'argent? Le prix des terres eſt-il hauſſé depuis la paix? Voyons-nous qu'il y en ait moins à vendre? Les acheteurs atteſtent-ils par leur nombre & leur empreſſement une véritable augmentation dans la richeſſe nationale? Nos manufactures jouiſſent-elles de quelque prééminence uniquement due à leur perfection? Entrevoit-on une époque où, ſans effort, ſans avoir à s'évertuer pour des remplacemens, ſans mettre le génie fiſcal à la torture pour en obtenir quelque invention nouvelle, on pourra faire diſparoître les impoſitions créées pour des tems difficiles, & qui devoient ceſſer avec eux? Pouvons-nous ſeulement abandonner les reſſources aviliſſantes & meurtrières des loteries, dont le moindre mal eſt l'eſcamotage ſur lequel elles ſont fondées?

Loin qu'aucun de ces effets, qui devroit caractériſer l'abondance générale du numéraire, ſe développe, nous ne voyons pas même rien qui l'annonce..... Oſons le dire : car enfin, ſe taire, diſſimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la foibleſſe ou du crime ne feront jamais que de fatales aggravations : oſons le dire; les beſoins du gouvernement exigent toujours des emprunts publics. Les conditions en ſont de plus en plus onéreuſes pour le fiſc & déſaſtreuſes pour l'induſtrie. L'inſuffiſance de ſes emprunts s'annonce l'inſtant d'après leur promulgation. Des expédiens ſans nombre & ſans choix, pour attirer plus d'argent encore, rempliſſent l'intervalle qu'on eſt obligé de mettre entre ces emprunts; ſi nous faiſons des rembourſemens, c'eſt en contractant une dette plus onéreuſe que celle qu'ils éteignent; ſi nous vantons notre exactitude à payer, c'eſt que les uſuriers ne nous ont pas encore retiré leurs ruineux ſecours; c'eſt qu'à meſure que la prodigalité des emprunteurs conſume & diſſipe, la cupidité des prêteurs s'ingénie & s'exalte.

A leur ſuite, s'établiſſent comme le digne cor-

tège de ce genre d'hommes une foule d'agioteurs par état, qui font servir la cupidité excitée par les intérêts excessifs que le fisc paye à l'entretien d'une guerre de ruses contre les fortunes des particuliers, qu'ensuite ils se disputent. Pour obtenir ce noble partage, les uns & les autres écartent tous les calculs honnêtes, corrompent toutes les habitudes de prudence, de sagesse, ou cèdent à cette corruption. Ils multiplient les inventions pour se tromper réciproquement, pour transporter l'un sur l'autre, avec une aggravation de poids, le fardeau dont ils se sont chargés dans cette espérance, & sur-tout pour enlacer l'homme honnête, mais crédule, qui, spectacteur de ces gains obscurs, succombe enfin à la tentation d'y prendre part.

Telle est la vraie cause de l'abondance du numéraire qu'on vante, & qu'on voudroit nous donner pour un signe de prospérité nationale. Bouffissure stérile ! abondance maladive ! prête à s'évanouir au plus léger revers, & d'autant plus fâcheuse qu'on la fait servir peut-être à masquer la vérité, jusqu'à ce que la force du mal nous amène quelque fatal empyrique, des mains duquel nous tombions de nouveau dans l'avillissement & l'opprobre.

Non, il n'est pas d'un insensé de craindre ce malheur : il le seroit plutôt d'espérer d'y échapper si ces illusions continuent.

Je serois insensé, si j'accusois nos véritables ressources; si comparant la dette nationale, les dépenses du gouvernement, même superflues, même exagérées, même excessives, avec les revenus que la France peut produire, je la déclarois insolvable.... Je suis loin de cette coupable erreur. Personne n'est plus convaincu que moi que la France peut tout payer sans épuisement, sans désastre, sans même nuire à son bonheur, & que l'administration qui s'appuyeroit pour devenir infidelle sur une prétendue

inſuffiſance de moyens feroit ignorante ou perfide.

Mais la nature, quoique prodigue pour le ſol des François, a pourtant caché ſes bienfaits ſous quelque enveloppe. Elle a voulu que l'homme ſocial, elle a voulu que l'homme ſauvage mit quelque ſoin, uſât de quelque induſtrie pour recueillir ſes dons, même les plus ſpontanés; & tant que ces ſoins, cette induſtrie s'adreſſent à ce qui n'eſt pas elle, tant qu'on cherche ailleurs que dans ſon ſein ce qui doit faire ſubſiſter, durer, proſpérer les ſociétés, elle ſe montre avare ou ſtérile. C'eſt le déſordre qui engendre les malheurs dont je ſuis épouvanté.... Le déſordre corrompt l'homme, deſſéche la terre & tarit la nature. Le déſordre, fut-il aſſis ſur des monceaux d'or, ou le diſpenſât-il, je ne vois à ſa ſuite que des calamités inévitables. Oui : je les dirai à l'égoïſte le plus concentré dans lui-même; en vain compte-t-il ſur ſon habileté, ſur ſon adreſſe pour échapper aux funeſtes conſéquences du déſordre; l'homme dont la fortune ſemble le mieux ſourire aux ſuggeſtions de ſes mœurs corrompues, de ſes calculs avides, vit trop long-tems pour n'être pas à ſon tour une des victimes du déſordre. C'eſt contre lui, c'eſt contre un déſordre auquel perſonne ne peut ſe flatter d'échapper que je m'élève; c'eſt ſur les notions déſaſtrueuſes pour tous ſans exception qu'il introduit, que je cherche encore une fois à éveiller la nation; en un mot, c'eſt à l'agiotage, qui continue à tourner tant de têtes, que je livre une guerre nouvelle; c'eſt lui que je dénonce aux pieds du trône, à mes concitoyens aſſemblés ſous les auſpices du plus paternel des Rois.

Déja j'ai tenté de répandre l'inſtruction ſur ces objets. J'étois autoriſé, j'étois même invité à le faire, & je crois avoir acquis le droit de dire que j'emploierai toujours dans cette miſſion ſalutaire les argumens d'une ſaine logique.

Mais que ne peut pas une cabale intéreſſée au menſonge lorſqu'elle réuſſit à perſuader qu'on a beſoin d'elle ? Comment ai-je été récompenſé de mes efforts & de mes ſuccès ? Ils retentiſſent encore douloureuſement dans mon cœur ces mots d'un arrêt du conſeil obtenu contre un livre néceſſaire & demandé comme tel : *c'eſt l'ouvrage d'un de ces particuliers qui ſe haſardent d'écrire ſur des matières importantes, dont ils ne ſont pas aſſez inſtruits pour procurer des connoiſſances utiles....*

Moi mal instruit ! (1) & pas un homme inſtruit, (l'arrêt ouvroit la lice à tous) ne s'eſt montré pour combattre mes livres ! Moi mal instruit ! Et pour affoiblir, s'il eût été poſſible, les vérités que j'y développois, il a fallu répandre, tant on compte ſur les ſuccès de la calomnie & des diſcours de la ſottiſe, que ma plume étoit vendue ; c'eſt la ſeule réfutation de mes ouvrages qu'on ait jamais haſardée. Moi mal instruit ! Et dès l'apparition des écrits où j'éclairois les folies du jour, les charlatans perdoient leur crédit, les hommes de bonne foi, de quelque jugement, revenoient de leurs erreurs.

On voyoit retourner à leurs occupations ordinaires ceux dont la cupidité avoit été réveillée, ſéduite par le bruit de tant de faux gains, & qui, ſous le bandeau de l'ignorance, tour-à-tour bourreaux & victimes, s'expoſoient à faire ou endurer mille indignes eſcroqueries........ Puiſque le gouvernement a défavoriſé mes utiles travaux, faut-il s'étonner que la déplorable maladie qui nous travaille n'ait été aſſoupie qu'un inſtant ? qu'elle exerce ſes ravages avec plus de fureur que jamais ?

Et certes, ſi l'on réfléchit aux moyens employés pour la guérir, on ſera forcé de convenir qu'ils ne pouvoient avoir qu'un effet contraire à celui qu'on ſe propoſoit, qu'ils devoient produire ce qu'ils ont produit.

Le défaut d'efprit public dont nous ferons atteints auffi long-tems que nous n'aurons point de conftitution, mais dont le gouvernement du moins devroit fe défendre; ce défaut eft notre premier vice; & c'eft en abdiquant, en foulant aux pieds tout efprit public, toute vue générale, toute morale univerfelle, qu'on a voulu réprimer l'agiotage. Rien de plus foible, de plus perfonnel, de plus borné que la manière dont l'avenir a été envifagé; rien de plus inconféquent, de plus odieux, de plus inique que celle dont on s'eft occupé du paffé..... Parlons clairement. La mauvaife foi a été employée comme un moyen, comme un motif légitime de détruire ce qui ne devoit pas feulement en être foupçonné; ce qu'il falloit, fur-tout dès que les vrais coupables devoient refter inconnus, regarder uniquement comme les écarts de l'ignorance dans des têtes légères, peu calculantes & mifes en fermentation par la cupidité. Dès-lors le gouvernement égaré, trompé, eft tombé d'erreurs en erreurs; il eft entré dans des détails qu'il ne pouvoit éclairer, dont les tribunaux devoient feuls connoître; & dans fa précipitation, n'ayant pour guides que des banquiers affez vils pour être juges & parties, il a ordonné ce qui en foi-même étoit non-feulement injufte, mais inexécutable.

Qu'eft-il arrivé de cette méprife? Ce qu'une bonne théorie & des vues générales euffent évité. Les malades ont été guéris de leur étourdiffement par un mal fans comparaifon plus grave. Tel qui fe croyoit de l'honneur, voyant qu'on ne vouloit pas même lui en fuppofer, a laiffé là l'honneur & a cherché à reconquérir par la mauvaife foi, ce que lui ôtoient des arrêts, des jugemens, des arbitrages, où les principes de la bonne-foi étoient entièrement facrifiés à des préférences arrachées par l'intrigue. Il en eft des adminiftrations comme des

individus. L'homme pur a souvent tort de mépriser ceux qui ne le sont pas. Mais enfin il peut le faire sans cesser d'être respecté de ceux-là même qu'il méprise ; c'est le privilège de la vertu. Au contraire, l'homme corrompu ne montre jamais de mépris à personne qu'on ne le lui rende avec usure. Or, dans ces déplorables circonstances, l'administration n'employant rien de respectable dans aucun de ses moyens, elle n'a fait que relâcher davantage les liens de l'honnêteté publique & particulière ; chacune de ses opérations ayant porté l'empreinte de l'arbitraire & des intérêts privés, personne ne redoute aujourd'hui la marche sévère des grands principes ; chacun est arrivé à ne pas désespérer de faire protéger sa sottise par l'autorité ; la cupidité presqu'affranchie de la crainte de perdre par ses imprudences, & rassurée contre un déshonneur, nul dès que l'honneur n'est plus, ne connoît point de bornes à ce qu'elle peut oser

Je n'ai pas besoin, pour justifier ce que j'avance, d'entrer dans le détail des opérations qui ont rendu trop célèbre la fin de l'année 1785. Je ne veux pas donner à la méchanceté le prétexte d'accuser cet ouvrage d'être sans nécessité la satyre des personnes, tandis que la salutaire instruction est mon but unique. Le tableau que je viens d'esquisser, frappera par sa vérité tout spectateur impartial. On prêtera donc une attention bienveillante aux nouveaux développemens, aux observations nouvelles qu'une crise si alarmante ne rend que trop nécessaire.

Je suis convaincu qu'il ne nous reste qu'un choix entre deux alternatives.

D'un côté, se présente une consommation plus ou moins prochaine du désordre, par la plus fatale, la plus inattendue, la plus irréparable de toutes les catastrophes, celle qui est une vraie dissolution de la société.

De l'autre, la reſſource d'une conſtitution qui mette tout-à-coup l'eſprit public & régénérateur à la place des combats incendiaires & dévaſtateurs que ſe livre à lui-même l'égoïſme en délire... J'oſe défier l'homme le plus habile de propoſer entre ces deux alternatives un milieu qui ne ſoit pas un palliatif, & certes nous devons en être raſſaſié.

Montrer cette vérité, eſt l'objet de cet ouvrage. Jamais ſujet plus important n'appella un plus ſérieux examen. Il ne s'agit point ici d'abſtractions théoriques, ou de ſyſtêmes, qui, plus ou moins impraticables, ne doivent guère être conſidérés que comme des cadres ingénieux qui enveloppent des vérités utiles. Il s'agit d'un mal imminent, & d'une reſſource inſtante; il s'agit du ſalut & de l'honneur du royaume.... oui, DU ROYAUME. Les fureurs de l'agiotage ſont telles qu'on ne ſauroit les conſidérer comme un accident particulier de la capitale; elles ſont la calamité de la France entière. Je vais le prouver par la théorie de l'agiotage; je vais le prouver par ſon hiſtoire, par celle du moins de ſes réſultats ſiniſtres; car je ne m'abaiſſerai pas à deſcendre dans toutes les tortuoſités de l'intérêt perſonnel. Elles trouveroient mieux leur place dans un greffe criminel que dans un ouvrage philoſophique.

Telle eſt donc la tâche que je m'impoſe aujourd'hui : LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE. Aſſez d'écrivains plus énergiques, plus éloquens, traiteront mieux & plus volontiers les matières vaſtes & brillantes, qui vont être propoſées aux délibérations de l'aſſemblée des Notables. Ici le beſoin d'inſtruction demande l'homme environné des ſecours néceſſaires, & qui peut ſuppléer au tems par l'habitude d'approfondir des diſcuſſions arides plus que ne le ſont ordinairement ceux qui cultivent leur raiſon & leur penſée. Heureux ſi, ſacrifiant ainſi l'éclat à l'utilité pour prix du ſentiment qui me fait

préférer un ſujet obſcur à l'honneur de dire des vérités plus oratoires, je ſoulève la puiſſance de l'opinion publique, toujours vertueuſe quand elle eſt éclairée, contre l'agiotage, ſans l'extirpation duquel toute réforme eſt impoſſible, puiſqu'elles exigent toutes le rétabliſſement de l'ordre dans les finances irrémédiablement bouleverſées par ce fléau peſtilentiel.

Agiotage vient *d'agio*, mot italien corrompu (2), qui ſignifie *ajoûté*, *plus value*, *en ſus*. Il ſe diſoit dans l'origine de tout prix excédent la valeur naturelle & primitive des choſes, & particulièrement d'une monnoie comparée à une autre de même dénomination ; de l'argent de banque par exemple comparé à l'argent courant. On dit encore l'agio de la banque de Hollande eſt à trois ou quatre pour cent, c'eſt-à-dire, que cent florins de banque valent cent trois ou cent quatre florins courans. Dans les villes de France, où l'or eſt quelquefois plus recherché que l'argent, on dit qu'il faut donner un demi pour cent, ou pour cent d'agio, pour convertir des écus en louis.

Appliqué d'abord aux monnoies & aux changes ce mot d'*agio* s'eſt enſuite étendu aux contrats, aux effets publics, à tout ce qui, dans les objets ſur leſquels s'exerce le métier de banquier, eſt ſuſceptible de s'élever au-deſſus du pair. En ce ſens, il eſt ſynonime de bénéfice, & ce dernier mot ſemble avoir prévalu, depuis que l'agiotage ſur les monnoies & les changes étant devenu la principale induſtrie des Juifs, cette circonſtance a rendu le mot *agiotage* une expreſſion défavorable.

Agiotage ne ſignifie donc en ſens littéral que le commerce d'effets ſujets à plus ou moins d'*agio*, de hauſſe, ou de baiſſe. Un tel métier pouvoit être honnête & quelquefois utile ; honnête lorſque le ſpéculateur n'y vouoit ſon capital que d'une manière

paſſagère, pour obtenir quelque intérêt de fonds habituellement employés à un commerce plus productif; utile, lorſque, par le moyen de fonds accumulés d'avance & à deſſein, il devenoit l'intermédiaire momentané entre le gouvernement, forcé d'emprunter, & le capitaliſte ou rentier, dont, ſans cette intervention, les fonds n'auroient pu arriver que peu à peu, & ſucceſſivement dans ces grands emprunts (3). En un mot, le banquier qui s'occupoit des négociations d'effets publics, étoit au tréſor royal ce que les gros magaſiniers, & même les détaillans, ſont aux manufactures, qu'ils alimentent & ſoutiennent juſqu'à l'arrivée du véritable conſommateur (4).

Il reſte encore quelques maiſons de ce genre à Paris; & quoique le fatal agiotage en ſéduiſe chaque jour, il faut eſpérer que la race entière n'en ſera pas éteinte.

Ces négocians ne méritent pas le nom d'agioteurs; & telle eſt la dégénération où le jeu a conduit la morale des gens d'affaires, que ce titre ne peut s'appliquer avec juſteſſe qu'à ceux qui, pour favoriſer leurs ſpéculations, employent des ruſes plus ou moins coupables, donnent des avis faux, des conſeils trompeurs, diſent qu'ils vendent lorſqu'ils achetent, qu'ils achetent lorſqu'ils vendent, forment des ſociétés ſimulées pour faire de véritables dupes, ſollicitent des privilèges extravagans, ou des annihilations odieuſes, des déſenſes abſurdes, ou de ſcandaleuſes permiſſions, & trompent ainſi tour-à-tour l'autorité, le public & leurs propres complices (5).

Déja l'on conçoit que ce mot eſt une injure; mais il n'acquiert toute l'énergie infernale de l'agiotage tranſcendant, que dans ſon accouplement monſtrueux avec ſon digne acolyte le *monopole*. C'eſt l'agiotage, greffé ſur le monopole, & conduit par ſes véritables adeptes, qui a produit les excès dont nous gémiſſons. Cet art ne connoît plus

de bornes, il ne reſpecte rien, il dédaigne même de ſe cacher; il porte la corruption non-ſeulement dans le ſecret des cabinets, mais juſques ſur les confins de l'empire de la raiſon; il corrode, il vicie tout ce qu'il touche.

Le principal aliment de l'agiotage eſt cette multitude de papiers au porteur, que leur forme rend à tout inſtant négociables, & dont les compagnies à privilèges, ſollicitées par les agioteurs, (ce qu'ils ſollicitent, ils l'obtiennent toujours) innondent la place.

Et, comme ſi ce n'étoit pas aſſez des actions de la caiſſe d'eſcompte, de la compagnie des eaux de Paris, de la nouvelle compagnie des Indes, de la compagnie de la gomme du Sénégal, de la compagnie d'acier d'Amboiſe, de la compagnie du doublage des vaiſſeaux, (6) des compagnies d'aſſurance contre les incendies, & de je ne ſais quelles autres compagnies; car à coup sûr, mon énumération n'eſt pas complette; les agioteurs ont encore fait venir d'Eſpagne des actions d'une banque établie à Madrid, mauvaiſe & mal conçue, plus mal & même infidèlement gouvernée, pour augmenter la funeſte cohorte des ennemis de notre véritable induſtrie, la quantité déplorable des cauſtiques empoiſonnés qui deſsèchent notre ſol.

Eh ! ce dernier trait de la cupidité ne peint-il pas aſſez lui ſeul tous les excès dont elle peut ſe rendre coupable ? Envain j'ai dévoilé les perfides illuſions de cette banque, & les manœuvres de ſes agens en France; envain les évènemens ont juſtifié mes principes, & vérifié juſqu'au prodige toutes mes prophéties; le cruel agiotage eſt plus infatigable, plus opiniâtre & ſur-tout plus accrédité, que la vérité ne ſauroit être active.

Mais faut-il en être étonné ? Quel eſt le ſiége de toutes les compagnies qui l'alimentent ? Où ſe fait

l'eſtimation de leurs reſſources, de leurs moyens? Où juge-t-on de leur commerce? Où tient-on magaſin de leurs actions?..... à Paris, c'eſt-à-dire dans ce lieu de diſſipation & de vertige, où l'on ignore la nature de toutes ces choſes; où il eſt impoſſible de s'en occuper avec ſuite; où tout manque pour acquérir ce genre de lumières; où tant de paſſions qui fermentent s'oppoſent à leurs progrès; où par le ſeul tumulte des faits & des hommes, il faut tout croire, tout voir, tout palper ſur parole.... Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris ſur des effets dont le profit éventuel égare l'imagination, ne peut qu'engendrer la plus abominable des induſtries. Eh! quelle compenſation offre-t-elle, quand ſon réſultat unique, ſon dernier produit eſt un jeu effréné, où des millions n'ont d'autre mouvement que de paſſer d'un porte-feuille à l'autre, ſans rien créer, ſi ce n'eſt un groupe de chimères que la folie du jour promène avec pompe, & que celle de demain fera évanouir.....

L'agiotage ſur les actions d'un revenu incertain ne pouvoit que produire à Paris des excès déplorables; il eſt important de tracer le tableau de ces excès.

Et d'abord il a jetté le déſordre le plus funeſte dans le commerce des lettres-de-change.

Avant la renaiſſance fatale de ce jeu parmi nous, c'eſt-à-dire avant que la caiſſe d'eſcompte eût été détournée de ſa deſtination, on ne connoiſſoit preſque dans la banque de Paris, relativement aux lettres-de-change, que les traites & les remiſes produites par le verſement & le reverſement des revenus de l'état, par les achats que faiſoient dans nos fonds publics les capitaliſtes françois, ou les étrangers domiciliés hors de la capitale, par les beſoins des voyageurs que toute grande ville attire, par les avances de courte durée dont le commerce a beſoin dans ſes opérations.

La caiſſe d'eſcompte égarée par ſes adminiſtrateurs banquiers, n'a pas eu plutôt ouvert le jeu ſur ſes actions, que cette première maſſe de lettres-de-change eſt devenue preſque imperceptible en comparaiſon de celle que le jeu a enfantée. On croyoit exagérer en eſtimant à trente millions les fonds que la banque de ſecours pourroit employer à l'eſcompte. Aujourd'hui l'imagination auroit peine à concevoir combien de papiers ſortis des mains des joueurs, s'y préſentent & combien y ſont admis (7). Ils ont abſolument détourné les ſecours de la caiſſe des ſeuls objets qu'elle avoit promis d'aider & de protéger. Qu'il ſe montre, qu'il nous démente l'agriculteur, le manufacturier, le commerçant qui a quelques obligations à la caiſſe d'eſcompte!

L'agiotage a prodigieuſement hauſſé le prix de l'argent.

A dater de l'établiſſement du commerce en France ſur un pied régulier, de l'introduction des lumières dans cette partie de l'économie publique & de la création de cette correſpondance générale du monde commerçant, qui tend ſans ceſſe à produire l'uniformité de l'intérêt de l'argent, jamais il ne fut plus cher en France. Les tems calamiteux, les tems de guerre, laiſſoient plus d'argent au commerce françois, & par conſéquent à un plus bas intérêt qu'il n'en peut trouver maintenant.

J'en appelle à cet égard aux négocians de bonne-foi. Qu'ils diſent ſi pour le ſervice de la gent agioteuſe, les banquiers de la capitale ne promènent pas, n'étendent pas leurs filets dans le royaume pour entraîner à Paris tout le numéraire. Eh! comment, graces au prix que les joueurs mettent aux inſtrumens du jeu, l'argent ne ſeroit-il pas cher & rare dans les provinces? Comment un écu françois échapperoit-il aux pourſuites des agioteurs, ou plutôt à celles des banquiers intéreſſés à ſoutenir le jeu?

Pour juger à quel point l'agiotage a renchéri l'argent, il ne faut qu'évaluer les facrifices extravagans des agioteurs, par ceux auxquels fe trouveroit forcé, graces au mouvement qu'ils donnent aux affaires, l'homme qui n'agiote pas, mais qui, pour des opérations courantes, auroit befoin de réalifer des lettres-de-change non encore échues. Tâchons de rendre palpable, par un exemple, cette explication importante.

Vous fentez que les banquiers, protecteurs de l'agiotage & favoris de la caiffe d'efcompte, employent à eux feuls toutes les reffources de la banque de fecours.

L'homme qui a befoin d'argent doit donc avoir recours aux capitaliftes efcompteurs. Ils étoient dans l'ufage de fournir leur argent à cinq ou fix pour cent d'intérêt, fuivant la plus ou moins grande affluence du numéraire, & ils rougiroient encore d'en exiger ouvertement davantage.

Mais amorcés à leur tour par le prix que le jeu a donné à l'argent, ils ufent d'induftrie, & n'offrent contre les lettres-de-change que des effets royaux, au prix où ils fe vendent à terme, tandis qu'ils employent leur argent à les acheter comptant. Voilà leur manœuvre; il faut, pour arriver à fon réfultat, fuivre avec quelque attention fes détails numériques.

On propofe à un capitalifte d'efcompter de bonnes lettres-de-change à trois mois pour une fomme de cent mille livres. En les efcomptant à fix pour cent, l'an, il devroit débourfer quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens livres. Au lieu de cela le capitalifte répond qu'il n'a point d'argent, mais par accommodement, il offre à un pour cent de bénéfice, c'eft-à-dire pour cent mille livres, quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt de cent vingt-cinq millions par exemple, qu'il s'eft procurés à la bourfe

à

à quatre pour cent de perte, ou pour quatre-vingt-quinze mille livres. Celui qui a beſoin d'argent ſe réſigne, & donne les cent mille livres de lettres-de-change pour quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt ; ainſi le capitaliſte obtient, par cette opération, un eſcompte de cinq pour cent pour trois mois, ou un intérêt de vingt pour cent pour l'année.

Et comme le porteur des lettres-de-change, qui a beſoin d'argent, n'a encore fait qu'échanger un papier contre un autre, il eſt obligé de porter ſes quatre-vingt-dix-neuf billets de l'emprunt à la bourſe où on ne lui en donne que quatre-vingt-quinze mille livres. Le particulier forcé de faire de l'argent avec des lettres-de-change non échues, ſeroit donc contraint pour la ſpéculation la plus honnête, la plus intéreſſante, la plus étrangère à l'agiotage, de payer l'argent cinq pour cent pour trois mois.

Ainſi, mettant à part la dure avidité, la coupable indifférence des moyens que l'agiotage inocule dans toutes les claſſes de la ſociété, il force celui-là même qui ne joue pas à emprunter pour ſes beſoins du moment à vingt pour cent, l'an. Que doivent, que peuvent devenir, ſous un tel régime, tous les commerces réguliers ?

Mais votre courageuſe arithmétique dédaigne-t-elle toute conſidération morale, tout intérêts d'individus ? Dites-nous du moins quel ſera, dans un tel ordre de choſes, le ſort du crédit national conſidéré dans les fonds publics néceſſairement avilis.

Eh ! ne voyez-vous pas que l'avidité exceſſive des joueurs blaſés ſur les ſacrifices, néceſſite tous les jours davantage à la bourſe la proſtitution des effets publics, puiſque l'agiotage lui-même s'en eſt fait une reſſource, tellement que les fonds nationaux ſont devenus pour les agioteurs épuiſés, ce que les bijoux, les diamans, les étoffes ſont aux diſſipateurs qui cherchent à tout prix de l'argent.

Voilà comment l'effet de l'état baiſſe de prix, tandis que l'action étrangère ou ennemie monte; voilà comment il eſt abſolument impoſſible que le gouvernement faſſe aucun emprunt aux conditions que la paix devroit lui permettre. Ne diroit-on pas, en voyant tolérer & peut-être provoquer de tels déſordres, que les arithméticiens politiques ont déterminé, que le plus riche, le plus proſpère des royaumes ſeroit celui où, d'un côté, on payeroit des intérêts énormes, pendant que, de l'autre, le jeu qui néceſſite ces intérêts, détourneroit le travail, l'attention, les capitaux des véritables reſſources nationale ?

L'agiotage, qui a dénaturé dans Paris le commerce des lettres-de-change, & hauſſé dans le royaume le prix de l'argent, a donc encore corrompu le commerce des fonds publics, & chaque jour il en aggrave les triſtes inconvéniens. Juſqu'à la renaiſſance du jeu, on n'avoit pu ſe plaindre dans ce commerce que de quelques conjectures, de quelques prophéties officieuſes, ou, ſi l'on veut, de quelques intrigues tendantes à produire des variations dans les prix ſans cauſe réelle. Il étoit réſervé à nos jours de voir ce commerce devenir l'auxiliaire de l'agiotage effréné ſur les actions..... C'eſt ici qu'il faut conſidérer de nouveaux produits de cette induſtrie des enfers.

Et d'abord, quels hommes ſont à la tête de ce grand mouvement, de ces opérations ſi extraordinaires, ſi violentes qui décident aujourd'hui de l'intérêt de l'argent, du prix des effets publics, des habitudes, des rites, des mœurs du commerce de Paris ? Qui ſont les principaux acteurs de l'agiotage ?

Mais livrerai-je au mépris des hommes dont les manœuvres, plus ſoupçonnées que connues, échappent à la preuve légale ? Des hommes, que le ſang ou des alliances rapprochent de pluſieurs familles

honnêtes, eſtimables, intéreſſantes même, & qui ont bien mérité de la patrie? Burinerai-je ſans pitié la honte de ſes inſenſés, qui ſont de mauvais citoyens ſans doute, mais dont l'ignorance excuſe peut-être le crime?

Oui, le délit que je pourſuis eſt un délit public; l'accuſation doit l'être. La loi n'a point établi de châtiment contre ce délit; la ſociété eſt chargée de le punir; tout citoyen a droit d'armer ſa vigilance par une dénonciation ſolemnelle, où l'accuſateur nomme à la fois lui, le crime & les coupables. Depuis deux ans ils ravagent impunément le royaume; qu'ils expient du moins par l'opprobre le mal qu'ils ont fait. Eh! ſi je taiſois leurs noms, ces hommes affecteroient de ne voir que des déclamations vaines dans l'hiſtoire de leurs manœuvres, ils ſe vanteroient d'être juſtifiés; par cela ſeul qu'on n'a pas oſé les déſigner. Il faut qu'ils puiſſent s'élever légalement contre mes reproches, mes aſſertions, mon ouvrage, afin que, s'ils ne le font pas, leur ſilence les accuſe avec moi. Il faut ſur-tout qu'au nombre des déſordres de l'agiotage, on compte pour un des plus grands, qu'il repoſe ſur des hommes connus par la ſeule intrigue, étrangers à la vocation du commerce, à tous ſes principes, ne participant en rien à cette eſpèce de reſponſabilité générale, qui, malgré leur jalouſie, lie tous les commerçans par l'honneur de leur vocation & le beſoin continuel qu'ils peuvent avoir les uns des autres.

Il faut donc le dire: les principaux acteurs de l'agiotage ſont *Barroud*, jadis notaire; d'*Eſpagnac*, le prêtre, le chanoine, le grand-vicaire, enfin l'abbé d'*Eſpagnac*; *Seneff*, le comte; *Pyron*, l'intéreſſé dans les affaires du Roi & de tant d'autres *Servat*, le prête-nom banal. Ce *je ne ſais quel Lalanne*, déja célèbre dans la banque de Saint-Charles; *Saint-Didier*, *Duplain de Saint-Albine*; & tant d'autres

agioteurs de la ville, de la cour, de tous les états, dont les uns font leurs fonds en protection, les autres en induſtrie. . . . . .

Voilà ceux qui ballottent dans leur agiotage des millions ſans bornes, ſans ordre, ſans aucune de ces formes de comptabilité, dont les loix ont, dans tous les pays du monde, ſenti l'importance, & que partout elles ont ordonné.

Et c'eſt à de tels hommes, incapables de fidélité dans leurs engagemens, qui, à chaque échéance, forcés d'y manquer par le beſoin d'expédiens, contraignent à les imiter, & font plier les règles les plus néceſſaires du commerce; c'eſt à de tels hommes que les banquiers de Paris prodiguent, ou plutôt proſtituent les ſecours, parce qu'ils peuvent les leur vendre chers! Voilà les colonnes d'un agiotage dont toutes les gazettes retentiſſent, qui fixe ſur Paris les yeux étonnés de toutes les places de commerce, qui préſente un ſpectacle d'affaires toutes contraires aux notions communes, aux principes reçus, & qui, dans les hideuſes & rares époques où il s'eſt montré, a toujours fini par de grandes cataſtrophes! Voilà les hommes qui nous ôtent tout crédit, toute conſidération, toute influence. Mais que leur importent ces conſéquences déplorables? Etrangers au commerce, ils n'y ont aucune réputation, ils n'en perdront aucune. Sortis de l'obſcurité, ils en feront quittes pour y rentrer, & peut-être en faiſant trophée de leur déteſtable célébrité, des dupes qu'ils ont égorgées, des embarras qu'ils ont fait naître, du déſordre qu'ils ont jetté dans les affaires, des mille manières dont ils ont fait parler d'eux.

Et voulez-vous que je vous donne une preuve entre tant d'autres de la néceſſité de les dévoiler? Voyez ce que l'excès de la plus cupide baſſeſſe leur a fait concevoir & exécuter en agiotage. Jettez un regard ſur le plan d'eſcroquerie le plus au-

dacieux & le plus extravagant qui ait jamais été formé. Je l'ai ſous les yeux ce plan ſecret, livré par l'imprudente avidité d'avoir des complices ; ce plan qu'une main inviſible ſemble protéger contre les murmures qu'il excite (8). Je le lis, j'y vois une aſſociation comparable à celle que l'obſcurité des forêts dérobe aux paſſans. J'y trouve des pièges tendus dans un but tout ſemblable, de perfides amorces jettées non-ſeulement à la cupidité, mais au bon ſens, à la bonne foi. A toutes les pages, on ſe joue de la fortune, de l'honneur des victimes qu'on veut dépouiller ; on expoſe avec complaiſance cette ſagacité de filou, qui a ſu découvrir, dans je ne ſais quelle diſpoſition d'un arrêt, l'occaſion & le moyen de tendre un piège très-adroit, principalement dreſſé pour attirer & enlacer les ſpéculateurs, que les notions juſtes, les combinaiſons raiſonnables ſéduiſent. Ce n'eſt pas un examen d'aucune mépriſe ſur la valeur intrinsèque des actions ; c'eſt un calcul méthodique du prix auquel elles peuvent être élevées par la reſſource du monopole, & des rapports de ce monopole avec les beſoins qu'on a fait naître, & qu'on fera naître encore. On y développe la contexture, la marche qu'il faudra ſuivre, les règles qu'on devra obſerver, & comment les victimes, égorgées du couteau *de la dure néceſſité*, renaîtront de leurs cendres, pour ſubir de nouveau le même ſort, juſqu'à une ruine entière & générale, dont l'époque ſe cache dans l'avenir.

Tout eſt prévu, tout eſt balancé dans le plan de guerre ourdi pour le ſoutien de ce monopole. Les joueurs à la baiſſe ſont *les ennemis*. On les appelle *les joueurs aveugles*, parce qu'ils n'ont pas prévu ce genre d'attaque. Le plan de campagne eſt une idée *aſſez heureuſe*, venue comme par inſpiration à *une perſonne*, qui a eu le bonheur plus grand de l'exécuter. *La conquête*, c'eſt la perte entière des

aveugles joueurs, mis *à la merci* de l'aſſociation.

Au reſte, cette ſcélérate entrepriſe eſt vaſte : il ne s'agit pas moins que de l'accaparement de toutes les actions de la nouvelle compagnie des Indes, & de tous les engagemens pour en livrer, afin que l'aſſociation ſoit tout à la fois la caverne où il faille acheter l'action, la laiſſer, & que, contraint d'y arriver les mains pleines, on ſoit forcé d'en ſortir encore les poches vides (9).

Ruſes de commerce, diront quelques apologiſtes bénévoles, chacun eſt maître de ſon argent. Les actions des Indes ſont à vendre, les achete qui veut ou qui peut. Vous n'en voulez que cent, nous les voulons toutes; pour les avoir, nous les mettons à l'enchère. Et après tout, quel eſt le dernier réſultat ? Ce que l'un perd, l'autre ne le gagne-t-il pas ?

Ah ! ſi c'eſt là le commerce, il faut le faire diſparoître de la face de la terre. Mais, en attendant que l'on me prouve que c'eſt là le commerce, je dis que ſi dans l'agiotage qui enfante de pareils projets, l'un gagne ce que l'autre perd, c'eſt par un déplacement tout ſemblable à celui que font les voleurs de grand chemin. Je dis qu'il n'y a rien de bon à eſpérer, pas même ſa ſureté perſonnelle, dans la ville où l'auteur & les fauteurs de cette opération de commerce peuvent lever la tête. Je dis qu'après l'exiſtence d'un tel plan, que je dénonce à la nation, il ne faut plus demander quels maux fait l'agiotage, mais quels maux il ne fera pas. Je dis que ſi l'on eſt maître de ſon argent, au point de le faire ſervir à une conſpiration.... Mais non; ceux qui ont de l'argent à eux, de l'argent légitimement acquis, ne l'emploient pas à conſpirer auſſi baſſement contre celui des autres..... Eh ! à qui appartient cette heureuſe idée, de faire tomber *à merci* le vendeur d'actions à livrer pour *conſommer ſa perte ?* A deux hommes bien connus, pour avoir débuté

dans la carrière de l'agiotage, en pariant zéro contre des millions; à deux hommes qui, même aujourd'hui, quelque bruit qu'ils fassent de leurs succès, n'offrent, pour garans de leur solvabilité, que les effets accaparés par la facilité de les mettre en gage, & l'argent d'autrui que la séduction leur apporte..... Tels sont l'abbé d'Espagnac & le sieur Pyron; & c'est d'eux qu'on diroit : *ils sont maîtres de disposer de leur argent*! Quelques soient leurs associés, une entreprise, dont le capital peut s'élever au-delà de soixante millions, n'est-elle pas, avec la fortune de ces joueurs, dans un tel rapport que cette fortune n'est plus qu'un atôme?

Mais comment peut-on exécuter des opérations tout à la fois aussi immenses & aussi scandaleuses? D'où peuvent leur venir les secours?.... Lecteur honnête! c'est à cette question que je brûlois de vous conduire. C'est là que l'évidence du mal ne laisseroit plus d'excuse à l'administration qui ne retrancheroit pas du milieu de nous les véritables causes de ces effets si avilissans? Car enfin quel aspect tolérable donnera-t-on à cette nouvelle industrie de nos banquiers prêtans à usure & sur gages? Oui à usure, & à très-grande usure. Sans doute je n'ai pas vu leurs comptes; mais quand la notoriété publique n'en indiqueroit pas les résultats, quand on ne sauroit pas que nos accapareurs payent jusqu'à vingt & vingt-cinq pour cent l'argent qu'ils empruntent; quand l'abbé d'Espagnac ne porteroit pas si gaîment cet intérêt excessif en augmentation du prix auquel il revendra les actions; je le demande : peut-on s'excuser soi-même de se prêter aux opérations d'une telle société, autrement que par la tentation d'une énorme usure? On la déguise, je le sais, je l'ai dit, on fait des affaires; mais en dernière analyse de quoi s'agit-il? De consommer un prêt à usure.... Je m'arrête, je ne sais plus

comment qualifier cet odieux tripot ; mais il faut avoir le courage de dire & de redire mille fois qu'il abſorbe, qu'il employe plus de millions que le plus riche commerce du royaume : & je le répète l'on voudroit qu'une induſtrie innocente pût ſubſiſter à côté de l'agiotage au point où il eſt parvenu ! On voudroit que l'honnête marchand, l'artiſan aux mœurs ſimples, l'ouvrier au modique ſalaire, euſſent la vertu de réſiſter à cet enivrant ſpectacle de gains énormes, de luxe oſtentateur, de fortunes nées en un jour, ſans habileté, ſans talent, ſans avances, & ne vouluſſent pas troquer leur profeſſion pénible, leur métier obſcur pour de tels enchantemens !.....

Mais par quelle magie eſt-on parvenu à rendre le gouvernement tout au moins inſenſible à des ſcènes ſi étranges ? En dénaturant toutes les notions, en pervertiſſant tous les mots, toutes les idées ; (car c'eſt encore là l'un des plus infaillibles, comme auſſi l'un des plus funeſtes effets de l'agiotage) en lui perſuadant qu'à la vérité, l'agiotage peut produire quelques maux, mais qu'il augmente la circulation, & contribue ainſi à hauſſer, à étendre le crédit ; qu'ainſi, pour arrêter la dangereuſe induſtrie de ceux qui s'efforcent de faire baiſſer les prix des effets, il faut tolérer, protéger peut-être les manœuvres de ceux qui s'efforcent de les exalter.

Voilà ce qu'on n'a ceſſé de dire & de répéter depuis deux ans, voilà ce que le légiſlateur ſemble avoir cru. Il eſt donc infiniment important d'apprécier cette diſtinction de joueurs à la baiſſe, de prouver qu'elle eſt purement ſophiſtique, futile, dériſoire, & qu'elle n'a été inventée que pour égarer le gouvernement dans les momens d'embarras où les agioteurs ont beſoin de faire protéger leur ſottiſe.

En effet, à la manière dont on les partage en

joueurs à la hausse, en joueurs à la baisse, on croiroit voir deux armées ennemies combattant avec acharnement pour s'entre-détruire, ou deux classes d'hommes suivans chacune invariablement un système différent, autant par amour-propre, que par l'intérêt de la cupidité. Eh! bien, ce n'est là rien moins que le véritable état des choses.

L'amour du gain est sans doute le foyer de tous ces mouvemens, mais ils seroient bientôt suivis du repos, s'il existoit deux partis systématiquement opposés l'un à l'autre; car enfin l'un des deux triompheroit. Il n'en arrive pas ainsi. Une versatilité aussi lâche que perfide, un principe unique, celui non-seulement de gagner, mais de gagner à tort ou à droit, voilà ce qui caractérise essentiellement les principaux agioteurs. Voilà ce qui, à moins d'un remède efficace, promet l'effrayante durée de l'agiotage jusqu'à l'explosion des honteuses calamités qu'il prépare.

Les agioteurs qui dirigent toutes ces bandes scandaleuses, sont des hommes profondément corrompus; ils ont étudié tout ce que la capitale offre de ressources à l'esprit d'escroquerie pour déterminer la nature de leurs opérations. La crainte aveugle, l'espérance plus aveugle encore, la légèreté d'esprit qu'entretient au plus haut dégré la multitude des dissipations, sont les élémens de leurs calculs. Comment avec de telles données peut-on supposer un autre principe fixe dans la tête de l'agioteur, que celui de tendre tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, selon la convenance du moment?

Aussi les mêmes hommes, qui, dans tel instant, parlent de joueurs à la hausse comme des bienfaiteurs publics, & présentent les joueurs à la baisse comme de détestables conspirateurs, jouent-ils eux-même à la baisse quand leur intérêt les y invite.

Il y a plus: les joueurs voyent souvent dans leur

réunion les moyens de faire profpérer une combinaifon quelconque, & fur l'efpoir toujours décevant pour les fripons, que l'appât du gain leur fervira de lien, ils formeront des affociations pour mieux triompher des difficultés; mais comme le propre de la mauvaife foi eft de manquer de bafe, on les voit fe trahir les uns les autres chaque fois que la trame qu'ils ourdiffent, favorife une utile & fecrète défection.

Elles font donc abfolument fauffes, elles font vides de fens, les diftinctions de joueurs à la hauffe & de joueurs à la baiffe, en tant que formant deux claffes d'hommes plus ou moins méprifables, ils font au pair, ou plutôt ils font les mêmes. Ils prennent tous l'effet, *tantôt en avant*, *tantôt en arrière* (10). (Le dictionnaire fe forme comme on voit) felon qu'ils apperçoivent un bon coup à faifir.

Parmi les agioteurs de bonne foi (car à Dieu ne plaife que je les range tous fur la même ligne, & fans doute il en eft d'honnêtes, puifque les tripots tombent, lorfqu'il n'y refte plus qu'une forte de joueurs.) Parmi les agioteurs de bonne foi, quelques-uns font la dupe de leur crédulité pour des eftimations exagérées; (& ceux-là jouent à la hauffe) les autres, (& ceux-ci jouent à la baiffe) de leur trop grande confiance dans le triomphe de la vérité, de la raifon; car c'eft à ce point que l'agiotage eft noble & utile; il déjoue tous les calculs de la prudence & de la fageffe lorfqu'elle s'abaiffe à y prendre part. Ce n'eft pas que leur triomphe ne foit affuré fans doute, mais feulement plutôt ou plus tard; & dans cet efpace incertain, l'honnête homme eft fouvent vaincu par le fripon, le bon logicien par l'infenfé, l'ami du vrai par le jongleur.

Cependant cette diftinction de joueurs à la hauffe & de joueurs à la baiffe étoit néceffaire pour colorer l'agiotage aux yeux du gouvernement.

En effet, si le joueur à la baisse est l'ennemi de l'Etat, le joueur en sens contraire en sera l'ami. Ces Messieurs ont voulu qu'on les considérât comme une des colonnes de la chose publique sous le nom de *joueurs à la hausse.* Patience, ont-ils dit, pour le mot de *joueurs :* dès que nous jouons pour le bien de l'état, notre fonction est ennoblie. Et comme en France, depuis la plus mauvaise jusqu'à la meilleure compagnie, l'effronterie & le babil tiennent lieu de logique & de science, la protection a été pour ceux qui s'appelloient joueurs à la hausse, l'injustice & la persécution pour les prétendus joueurs à la baisse.

Joueur à la baisse dans le sens odieux que l'on a voulu y attacher, seroit chercher à faire tomber un effet au-dessous de sa valeur réelle : & comme la valeur toujours croissante d'un effet quelconque, est, suivant ces Messieurs, le *Palladium* des Empires, il est très-clair que ceux qui tendent à faire décroître cette valeur en sont les fléaux.

Mais les hommes de bonne foi, que ces mots ont séduits, n'ont pas pensé qu'indépendamment de l'extravagante prétention sur laquelle les joueurs à la hausse fondent leur axiôme, espérer de faire tomber une action au-dessous de sa valeur, est une folie qui ne sauroit être dangereuse. On calcule la valeur des effets sur les chances de profit ou de perte qu'ils offrent, & à cet égard autant l'exagération des profits est facile, parce qu'une disposition générale à les espérer les favorise, autant il est difficile de présenter des craintes & des motifs faux (11) pour décrier la valeur d'une action, lorsque son prix n'est pas follement exagéré par l'agiotage.

J'en appelle à l'expérience. Suivant les vertueux joueurs à la hausse, je n'ai dans mes discussions sur la caisse d'escompte, sur la banque de Saint-Charles, sur les eaux de Paris, écrit que pour favoriser le

jeu à la baiſſe. (Et je prierai, en paſſant, ces honnêtes gens de déclarer quels motifs ſecrets ont dicté ce que je publie maintenant, quelle claſſe d'agioteurs je prétends ſervir, & combien les joueurs à la hauſſe auroient donné pour étouffer cet ouvrage.) Mais s'ils ont accuſé juſte, j'ai donc auſſi fourni le moyen de prouver que mes calculs étoient faux, mes obſervations ſans fondement, mes prophéties de pures chimères; car lorſqu'on n'écrit pas la vérité, on ne peut ſe ſervir que du menſonge. Eh bien! où ſont les preuves de ces faux calculs, de ces mauvais raiſonnemens qu'un intérêt particulier m'auroit néceſſairement dictés?..... Je vais plus loin.

Qu'on me montre une ſeule action qui ait renfermé juſqu'ici en elle-même le rembourſement probable du prix extravagant auquel on les porte toutes! N'eſt-ce pas juſqu'à préſent la perte des uns qui a fait le gain des autres? Ne ſont-ce pas les balancemens ou les rapports entre les vendeurs & les acheteurs, qui juſqu'ici ont décidé du prix des actions? Voit-on dans leurs eſtimations autre choſe que des combinaiſons de joueurs pour faire naître des offres ou des demandes artificielles? Et dans ces combinaiſons la véritable valeur de l'action, celle qui réſulte de l'entrepriſe qu'elle repréſente, n'eſt-elle pas ce dont on s'occupe le moins? Son prix eſt tellement renfermé dans le mouvement du jeu, qu'à peine créées on voit porter les actions à un prix que de longs ſuccès de l'entrepriſe ne peuvent pas même donner. Que dis-je? on les vend, on les achete avant qu'elles exiſtent; auſſi faut-il s'attendre à voir créer de fauſſes compagnies, car qu'importe la réalité? On ne veut que des actions.

Encore une fois, ſi la valeur d'un effet étoit calculée par la raiſon, il arriveroit enfin un moment où le mouvement s'arrêteroit. Les actions vendues pour leur revenu ſeroient dans les mains de ceux

qui peuvent l'attendre, & l'agiotage s'éteindroit. Mais loin que la marche actuelle des choſes conduiſe à ce but, la ſtagnation eſt tout ce que les agioteurs appréhendent. Il faut qu'ils agitent le tourbillon (12); s'il ſe rallentit, ils ſouffrent; s'il s'arrête, ſon repos leur eſt mortel; & dès-lors la raiſon, ou la bonne foi peuvent-ils être de la partie? La raiſon?... En matière d'agiotage elle eſt impéritie. Dans la turbulente nation des agioteurs, on montre au doigt, on livre au ridicule, on déchire de calomnies celui qui parie pour elle; lui ſeul eſt un joueur, les autres ſont des ſages.

S'il exiſtoit réellement des joueurs ſyſtématiques à la baiſſe, ils ſeroient nés des exagérations inſenſées, de la prétention abſurde d'entaſſer des valeurs toujours croiſſantes, qu'étalent les joueurs à la hauſſe. Lorſque des charlatans veulent vendre douze livres un écu de ſix francs, & que la folie du jour leur amène des acheteurs, il eſt aſſez ſimple qu'il ſe trouve auſſi des vendeurs qui donnent un écu pour ſix livres, & je ne vois pas que, ſous ce rapport, les joueurs à la baiſſe faſſent une choſe ni fort extraordinaire, ni fort répréhenſible.

Mais ils vendent ce qu'ils n'ont pas (13). Je ne connois pas un ſeul commerce où il n'arrive pas de vendre aujourd'hui ce qu'on eſpère ſe procurer avec demain; ainſi tout négociant vend ce qu'il n'a pas. Mais que font les joueurs à la hauſſe? Ils promettent de livrer l'argent qu'ils n'ont pas. Croit-on que quand l'abbé d'Eſpagnac, ou Barroud achetent vingt-cinq mille actions des Indes, ils ayent trente à quarante millions de reſte dans leur caiſſe pour les payer? Et ſi l'on a vu des joueurs à la baiſſe emprunter des actions pour les livrer, ne voit-on pas la compagnie Eſpagnac, Seneſſe, Pyron, emprunter de l'argent à quinze, vingt & vingt-cinq pour cent d'intérêt pour les payer? En un mot, ſi les uns

vendent ce qu'ils n'ont pas, les autres achetent ce qu'ils ne peuvent pas payer. Les uns s'exposent à l'embarras de trouver l'effet, les autres à celui de trouver de l'argent. Lesquels sont les plus coupables? Tous le sont sans doute de consumer leurs capitaux, leur industrie, leur tems, leur activité, leur probité à ce jeu déplorable, au plus effréné des jeux. Mais s'il falloit juger le délit de ces deux sortes de joueurs, dans ses rapports avec le crédit public, n'est-il pas évident que les besoins d'argent le renchérissent partout le monde, tandis que les besoins d'effets n'affectent que quelques particuliers.

Et s'il étoit vrai que pour le bien de l'Etat il fallût jouer & jouer à la hausse, ce devroit être principalement sur les papiers des emprunts public. Or, tous les agioteurs que j'ai nommés, & tous ceux qui vivent & volent sous leurs étendarts font précisément le contraire. Nous avons vu qu'en se servant de ces papiers pour se procurer de l'argent, ils les tiennent à bas prix, & le bas prix les décrie. En faut-il davantage pour apprécier leurs motifs & leurs manœuvres? S'il étoit vraiment dans cet amas de fripons & d'insensés quelques joueurs systématiques à la baisse, qui jugeant des effets par leur valeur intrinseque, les vendît ou les achetât selon ce qu'elle lui suggère, il devroit vendre des actions & acheter des emprunts; car dans les premiers le capital est très-haut, & l'intérêt inconnu; dans les seconds, le capital est bas, & l'intérêt est non-seulement connu, mais avantageux.

Si l'observateur impartial des vertiges du jour peut faire passer la juste horreur de la chose sur ses vrais agens, s'il peut considérer dans ces mouvemens désordonnés un autre objet que l'infâme agiotage, il comprendra qu'autant ceux qui ne cherchent leurs succès que dans les combinaisons du jeu, & ne savent les soutenir que par des opérations forcées, criminelles, désastreuses, doivent être traités en em-

poiſonneurs publics ; autant, dans la déplorable criſe où nous ſommes, ceux qui les combattent, quelque ſoit leur motif, (& ſans doute il eſt des joueurs qui furent jettés contre leur goût dans l'inextricable labyrinthe de l'agiotage) tendent du moins à conſerver quelques notions ſages, puiſque leurs ſpéculations ne ſont attachées qu'à l'empire qu'ils attribuent à ces notions.

Eh bien ! ceux-ci ont été défavoriſés ouvertement par le gouvernement, & c'eſt le plus grand crime de l'agiotage que d'avoir remporté ce ſuccès, parce qu'il ſuppoſe l'art véritablement deſtructeur de ſe créer des amis, des appuis, des chefs de parti parmi les gens en place & en crédit, parmi les dépoſitaires de l'autorité, art funeſte qui dans un pays, où l'on n'a pas la liberté d'écrire, où un arrêt du Conſeil peut intervenir dans les marchés, les troubler, les modifier, les anéantir ; dans un pays où nulle contradiction, nulle réunion de lumières ne garantit les Miniſtres contre les piéges que lui tendent ceux qui ont intérêt de l'obtenir ; [14] (eh ! quel plus grand intérêt que celui qui réſulte du jeu, où tant de millions s'agitent !) doit infailliblement cauſer les malheurs les plus effroyables.

Ah ! rappellons-nous qu'au tems de Law, il a manqué des hommes qui ſuſſent combattre tous les vains preſtiges du moment, ou ſi vous voulez qui oſaſſent le faire. S'ils euſſent expoſés avec méthode, avec clarté leurs raiſons pour ne pas croire aux magnifiques promeſſes du ſyſtême, auroit-il fait tant de ravages ? Au peu d'idées nettes que l'on trouve dans les mémoires de ces tems extraordinaires, on eſt tenté de croire que le talent de diſcuter ces matières abſtraites manquoit alors ; mais il eſt plus probable encore que le talent redoutoit le deſpotiſme aux ordres duquel l'agiotage ravageoit le royaume. Si la voix des hommes éclairés eût été libre, ſi

ſeulement l'intérêt des joueurs à la baiſſe eût rapproché les effets de leur véritable valeur, les étrangers ne ſeroient pas venus épier le moment où ils devoient réaliſer nos chimériques actions, emporter notre or, l'agent de nos reſſources; la France n'eût pas été boulverſée, ruinée, avilie.

Eh ! qu'on ſe rappelle, comment les Princes, les magnats, les courtiſans ſollicitoient à chaque création ces funeſtes papiers qu'ils ne pouvoient payer que des gains de l'agiotage; comment le mal engendroit le mal; comment on paſſoit de délire en délire; comment l'effroi ſaiſiſſoit les joueurs acrédités & puiſſans; comment ils ſubjuguoient l'adminiſtration en mettant leur intérêt perſonnel à la place de celui de l'Etat; comment Law, lui-même au fond très-habile, & dont on eût pu tirer des lumières qui nous euſſent avancé d'un ſiècle; Law, qui peut-être & probablement ne forma jamais d'autre projet que celui d'une banque de ſecours fondée ſur des valeurs ſûres aux yeux de la raiſon, entraîné, ſi ce n'eſt enivré par les déſordres de l'agiotage, en vint à donner le néant même pour garant des billets, des actions qu'il créoit ſans ceſſe, & qui n'avoient de valeur que par le jeu.

Horrible exemple pour toutes les nations ! Terrible leçon pour le moment actuel ! Car c'eſt en vain qu'on voudroit diſtinguer les tems, les faits & les perſonnes. L'homme de nos jours qui a le plus vu, comparé, médité les différens ſyſtêmes de finance; celui qui par ſon expérience, ſon talent & ſa morale eſt le plus propre à concilier les efforts du crédit & les principes éternels de la ſaine économie politique; celui qui peut-être eſt réduit à déplorer aujourd'hui, & pour la ſeconde fois, d'avoir donné naiſſance à la caiſſe d'eſcompte, en voyant les excès auxquels elle ſe porte, & l'exécrable agiotage qu'elle produit; cet homme m'a ſouvent dit que Law fut

un

un profond calculateur, & que la ſcience de la finance proprement dite avoit fait depuis lui peu de progrès. Eh bien ! Law perdit les finances, le crédit, les reſſources, l'honneur de ma patrie, en ſubſtituant des palliatifs à des palliatifs, en ajoutant de nouveaux reſſorts à une machine ſans baſe, en donnant ſans ceſſe de nouveaux alimens à l'agiotage. Et comment ſe laiſſa-t-il entraîner à cette déplorable orgie ! Par ſon imprévoyance ſur les ſuites de l'agiotage livré à des têtes légères & peu calculantes ; par les cris, par les clameurs, par les intrigues ; de qui ? Des joueurs.... De quels joueurs ? Des joueurs à la hauſſe ; il n'en exiſtoit aſſurément pas d'autres alors.

Mais achevons, non pas le tableau complet de l'agiotage ; il faudroit écrire des volumes & le tems me dévore. Qui les liroit d'ailleurs dans ce pays de romans & de férie ? Mais l'eſquiſſe à grands traits de ce qu'il eſt important de dénoncer.

Si toute honnête induſtrie, toute modération dans les déſirs, tout eſprit d'ordre, toute répartition judicieuſe d'un travail productif, toute économie ſont impoſſibles dans l'état d'exaltation & d'ivreſſe où nous jette l'agiotage ; s'il a tous les inconvéniens du jeu & du plus effréné des jeux, l'avidité, l'impatience, la mauvaiſe foi, le dégoût de tout ce qui n'eſt pas lui, le mépris des loix, on peut juger quelle doit être ſon influence ſur les mœurs & l'ordre public.... Veut-on tout ſavoir en un mot ? il familiariſe avec l'impunité, mere de tous les déſordres & de tous les crimes, ou plutôt il la néceſſite ?

Qui ne ſent d'abord, que grace aux excès, même auxquels il ſe porte, l'agiotage doit ſe former un rempart de protecteurs ? Mais d'ailleurs pourquoi le puniroit-on ? Pourquoi le gouvernement ſéviroit-il contre ceux qui ſe laiſſent entraîner à ces terribles provocations ?

Quoi ! Vous me défendez d'acheter ou de vendre des actions ſous certaines formes, & vous en augmentez ſans ceſſe le nombre ! Et vous multipliez continuellement les êtres paraſites & voraces dont la fonction eſt de paſſer chez moi chaque jour, à toute heure, pour tenter ma cupidité ! Et non content de déchaîner tous ces vampires, dont vous avouez, dont vous ordonnez l'exiſtence, comme ſi l'intérêt de s'enrichir n'étoit pas ſuffiſant pour qu'ils cherchaſſent à multiplier leurs ſalaires, vous leur en faites une néceſſité ! Il faut, par la finance que vous impoſez à tous ces agens de change (15), la plupart ſi vils ; & à cette armée de courtiers, plus vils encore, il faut que, ſous peine de mourir de faim, ils viennent me ſéduire ; il faut qu'ils arrachent de moi de l'argent à tout prix !..... Eh ! comment ne voyez-vous pas que dès-lors les marchés prendront toute ſorte de formes ? Que les combinaiſons les plus coupables vont naître & renaître ? Que ces hommes s'introduiront à l'envi pour nous rendre tous & tour à tour victimes les uns des autres ?... Oſez me punir d'avoir vendu à long terme des actions dont je ne pouvois me défaire autrement ſans ſouffrir une perte ruineuſe ! Oſez punir mon voiſin de les avoir achetées lorſqu'un agent de change, dont l'exiſtence eſt ſanctionnée par vous, le ſéduit, l'obsède, le tourmente, & que pourtant il ne peut les acheter qu'à crédit ! Oſez punir d'autres infractions à vos arrêts, tandis que d'autres arrêts vont les rendre néceſſaires !.... Il falloit donc que l'agiotage ajoutât encore à ces déplorables contradictions, entre tant de devoirs que les gouvernemens nous impoſent, & tant de provocations à les violer !

Oui, l'impunité dans l'agiotage eſt un acte de juſtice. Il ſeroit trop barbare de punir des délits que l'adminiſtration devoit prévoir, dès qu'entraî-

née par le moment, elle adoptoit & promulguoit les conceptions burſales, qui, loin de frapper la cauſe du mal, ſemblent n'avoir eu d'objet que de l'enraciner plus fortement. Pour punir les excès de l'agiotage, il faut ne l'avoir pas excité; & même, pour le mépriſer, il faut avoir ſu montrer un dédain amer à ces êtres ſi vils qui oſent employer juſqu'à la menace, ſi l'autorité ne favoriſe pas l'impôt qu'ils veulent lever ſur le délire qu'elle s'efforce d'éteindre.

Les déſordres de l'agiotage néceſſitent donc l'impunité & tout ce qui en eſt la ſuite. Ils mènent au mépris des loix; la conſéquence eſt immédiate...... Que dis-je?.... L'art de les éluder, plus funeſte que celui de les violer, devient une induſtrie recommandable. Eh! que dis-je encore? Voyez la contenance des miniſtres de la juſtice. L'audace avec laquelle ſe montrent toutes ces odieuſes opérations leur en impoſe. Ils ne demandent qu'à pouvoir céder à une apparence de raiſon, pour être diſpenſés de ſévir, tant ils redoutent de ſaiſir la chaîne des coupables! Le déſordre leur eſt dénoncé. L'un d'eux repréſente le danger de nuire à la circulation; & la dénonciation expire aux pieds du tribunal (16).... La circulation! Quoi! l'agiotage ſeroit une circulation! Ah oui: c'eſt en effet la peſte circulante, dont la contagion détruit toute vraie circulation, conſume toute induſtrie, diſſout, anéantit tous les liens ſociaux, tous les principes, toutes les règles du bon ordre. J'en citerai un dernier exemple, & peut-être le plus grave dans ſes conſéquences.

Le jeu eſt attiſé, nourri, dirigé par les mains les plus propres à étendre les maux de l'agiotage ſur ceux-là même qui en ſont les plus innocens. Cette claſſe de financiers, honorés de la confiance du Prince, chargés des caiſſes de l'état, dépoſitaires de ſes recettes, diſtributeurs de ſes dépenſes, acquiè-

rent par cela même un très-grand crédit. Quels émolumens plus généreusement fixés que les leurs! Le Prince n'a-t-il pas voulu leur dire, par cette prodigalité, de ne s'occuper que de son service? N'a-t-il pas voulu les détourner de tout autre projet de fortune, en leur en assurant une très-brillante dans le revenu attaché à leurs places?

Eh bien! l'agiotage du moment où la caisse d'escompte en est devenu l'objet, a exalté la cupidité de plusieurs d'entr'eux. Le crédit attaché à leurs places leur a paru un instrument dont ils ne pouvoient pas se servir pour eux seuls; ils ont ouvert leurs caisses à des emprunts perpétuels, reçus, sous prétexte du service public, tout ce qu'on vouloit leur prêter, & tourné ainsi contre la nation même le résultat de sa confiance & de ses bienfaits. Ce sont eux, oui, ce sont eux qui, les premiers, ont montré qu'on pouvoit agioter des valeurs immenses. La vanité s'est mise de la partie. Acheter des actions par milliers, (car à de tels hommes, qui gouvernent l'opinion des sots, dont abondent les capitales, il convenoit de faire hausser les prix) acheter des actions par milliers, répandre des billets par millions, n'étoit pour eux qu'une opération de pur amusement, consommée à la toilette. Aussi se sont-il jettés au-devant de toute réforme, pour la faire avorter. Il ne pouvoit s'en accomplir aucune, sans attaquer la bouffissure du prix des actions, & dès-lors on a vu des receveurs, des trésoriers-généraux pervertir les idées de propriété, pour en réclamer une fantastique; oser menacer de ruine, si l'on ne recevoit pas la loi de leurs caprices, & joindre le destin de l'état aux succès de leurs extravagances.... Ah! si le crédit de l'état, si la foi qu'il doit à ses engagemens reposoient sur le danger de renverser de telles chimères, il faudroit se hâter de faire une opération, qui, tôt ou tard, s'ac-

compliroit par la force des choſes, & avec les plus mortelles aggravations.

Mais ſoyez ſurpris maintenant, ſi vous pouvez, que les ſervices pour le Roi deviennent une uſure toujours croiſſante, qu'un emprunt ne ſe rembourſe que par un emprunt beaucoup plus cher, que la fureur des compagnies, des privilèges, des monopoles, tourne toutes les têtes, que la caiſſe d'eſcompte, dont la modération devroit être le caractère, mette ſes ſervices à prix, & demande à étouffer légalement autour d'elle tout ce qui pourroit lui faire concurrence, qu'elle prétende au privilège excluſif de promener ſes poiſons par tout le royaume; d'en régir toute la finance, & d'aller, fidèle à l'eſprit de la capitale, planter l'induſtrie agioteuſe dans nos villes nourricières, où l'on ne connoît encore que celle du commerce. L'état a des beſoins; on lui a ravi la reſſource de l'emprunt, du moins n'oſe-t-il pas conſacrer le taux exceſſif auquel l'intérêt de l'argent eſt monté. On ne ſait, ou plutôt les gens écoutés ne ſavent lui en montrer que par une nouvelle création d'actions de la caiſſe d'eſcompte, & les intrigues, les recommandations, les titres pourſuivent déja ces actions, non encore faites, pour les aller vendre au tripot de l'agiotage.....

Voilà donc nos dernières reſſources! & le retour des tems de Law ne paroîtroit poſſible qu'aux imagination billieuſes, accuſées de ne prévoir que le mal?

Non, aucun François n'a vu dans toute ſon étendue ce que c'étoit que l'agiotage, (s'il en étoit autrement, ils ſeroient tous coupables du crime de lèze-patrie,) & maintenant que j'enrégiſtre ſes forfaits, il glacera d'horreur les bons citoyens. Le détruire c'eſt ſauver l'état, c'eſt reſtaurer ſes reſſources, c'eſt pourvoir à ſa ſureté, c'eſt rétablir le bon ordre, c'eſt rendre au gouvernement ſa dignité, à l'autorité ſon empire, aux loix leur force; c'eſt pré-

parer la voie à l'eſprit public, aſſurer la paix extérieure, la rendre dans l'intérieur des familles, reſtituer les talens à leur véritable uſage, la conſidération aux choſes décentes & utiles. Et dans ce moment, où nous ſentons qu'il faut demander à notre ſol trop négligé ce qu'un fils diſſipateur demande à l'affection de ſon père, le payement de ſes dettes, n'eſt-il donc pas tems de mettre en honneur l'induſtrie rurale? Ne faut-il pas repouſſer ſur nos champs le numéraire que Paris abſorbe, & n'abſorbe que pour tout corrompre?

Mais cet agiotage, qui détourne l'induſtrie de ces occupations productives, qui lui enlève ſes moyens (17), qui introduit entre le prêteur & l'emprunteur, quel qu'il ſoit, une uſure énorme, qui altère tous les liens de la ſociabilité, qui détruit tous les bons principes, cet agiotage, qui coûte au royaume des ſommes immenſes, ne ſeroit-il pas le malheureux produit d'établiſſemens du moins utiles? & cette utilité ne compenſeroit-elle pas tous ces maux? Peſons ſcrupuleuſement les avantages de ces établiſſemens; peut-être changeront-ils la haine que mérite l'agiotage en une tolérance juſtifiée par un grand intérêt?

Ah! puiſſe l'ennemi dévaſtateur, que je pourſuis, n'avoir d'autre refuge que dans l'utilité des établiſſemens qui le nourriſſent! & les bons citoyens auront bientôt la conſolation de le voir détruit: car c'eſt bien ici qu'en faiſant ceſſer la cauſe, nous ſerons délivrés de ſes funeſtes effets, ſans avoir rien à regretter.

Avant de démontrer cette vérité, diſons, pour être rigoureuſement juſtes, ſans acception de perſonnes, que l'une des ſources principales, & peut-être la véritable cauſe première de l'agiotage, qui avoit péri avec le ſyſtème de Law, c'eſt le ſyſtême non moins chimérique, conçu par Mr. Necker,

de fournir aux dépenſes de la guerre au moyen d'emprunts continuels ſans impôts. Encore avoit-il tellement négligé de relever le prix des contrats, que tout contrat à conſtitution étoit impraticable; auſſi n'a-t-il ſu faire que de miſérables petites loteries & d'autres emprunts, rembourſables des époques de quelques années. Leur forme les diſpenſoit d'une hyothèque préciſe; mais Mr. Necker ſurchargea ainſi la place d'effets au porteur, véritables élémens de l'agiotage.

Si, au lieu de ces opérations auſſi fauſſes en principes, que meſquines en réſultats, Mr. Necker avoit tourné ſon génie fiſcal vers des impoſitions bien choiſies, qui euſſent produit cinquante millions par an, dès le commencement de la guerre, on auroit évité la plupart des emprunts onéreux faits depuis, & l'état devroit aujourd'hui ſept cens millions de capital & quarante-cinq millions de rente de moins; c'eſt-à-dire que le *déficit* actuel ne ſeroit pas, à beaucoup près, la moitié de ce qu'il eſt.

C'eſt là un reproche bien grand & bien fondé à faire à l'adminiſtration de Mr. Necker. Par quelle puérile vanité a-t-il donc été conduit? Comment a-t-il eſpéré que les gens éclairés ne s'appercevroient pas que reculer les impôts, c'étoit tout ſimplement les aggraver, & que s'il ſe ménageoit une réputation d'adreſſe & d'eſcamotage politique, en éloignant l'impôt, il laiſſoit à ſes ſucceſſeurs la tâche plus difficile & par cela même plus méritoire, d'acquitter ces mêmes dettes qu'il mettoit ſa gloire à accumuler?

Comment Mr. Necker ne s'eſt-il pas apperçu que dès que l'état empruntoit des ſommes dont ſes revenus actuels ne pouvoient pas même payer les intérêts, l'impôt exiſtoit virtuellement, mais néceſſairement; ſoit qu'on le déclarât ou non. En effet ſi l'État devoit tenir ſes engagemens, il falloit bien impoſer pour ſe procurer ce qui dans l'hypothèſe n'exiſ-

toit pas encore; mais alors plus on retardoit l'impôt, plus il falloit l'augmenter à cauſe des intérêts accumulés pendant le retard. Si même l'état devoit un jour ſe libérer en violant ſes engagemens, l'impôt n'en étoit pas moins réel, mais ſeulement beaucoup plus injuſte, beaucoup plus abſurde, parce qu'au lieu de porter ſur la nation entière, il ne pouvoit, ſous la forme de banqueroute, atteindre que la ſeule claſſe des prêteurs. Cette conſidération ſuffiroit ſeule pour diſſiper à jamais toute crainte de diminution forcée de la dette publique, ſous une adminiſtration, je ne dis pas tant ſoit peu honnête, mais ſeulement tant ſoit peu éclairée (18).

Après avoir aſſigné cette cauſe première de l'agiotage que je devois pourſuivre juſque dans le ſyſtême trop ſéduiſant des emprunts ſans hypotheque, qui ne peut que l'engendrer; examinons impartialement la caiſſe d'eſcompte, qui l'a reſſuſcité, qui le nourrit, qui eſt le foyer où il va ſans ceſſe prendre des forces nouvelles.

Un homme de génie, frappé de cette étonnante abſurdité que Paris fût la ſeule grande ville de l'Europe qui n'eût pas d'inſtitution de ce genre, propoſe en 1766 au Gouvernement d'établir une banque, & démontre aiſément que l'aggrandiſſement de l'induſtrie, l'énergie & l'univerſalité de la circulation en feront les ſuites néceſſaires. On le laiſſe ſolliciter dix années entières; on l'écoute enfin; mais on mutile ſon projet; on rétrécit ſes vues, & l'on fait un très-petit eſſai d'une très-grande machine. Encore fallut-il braver les clameurs & les perſécutions des gens à argent, qui croyoient voir dans la généralité des ſecours que donneroit une caiſſe d'eſcompte, une concurrence fâcheuſe pour ceux qu'ils vendoient eux-mêmes.

Mais bientôt le ſuccès de l'établiſſement naiſſant inſpira aux banquiers le projet de s'en emparer, afin

de tourner ſes facultés à leur profit, & de ne laiſſer arriver aux facilités qu'elle devoit diſtribuer, que par le moyen de leur intervention toujours vénale. Dès-lors, les adminiſtrateurs banquiers, ſeuls accepteurs, ſeuls juges du papier admis à l'eſcompte, regardèrent la banque de ſecours comme leur domaine; & non-contens des tributs qui ſe multiplioient en leur faveur, ſur les circulations que cet établiſſement facilitoit, ils ne tardèrent pas à devenir auteurs, acteurs, ſouffleurs dans les orgies de l'agiotage. Bientôt les papiers du commerce ſemblèrent un objet de dédain. La hauſſe du prix des actions fut une affaire d'autant plus ſéduiſante pour les adminiſtrateurs, qu'ils devenoient les arbitres des variations. Pour opérer cette hauſſe, il falloit laiſſer entrevoir de gros dividendes; pour obtenir de gros dividendes, il falloit eſcompter beaucoup de papiers; & ce papier ſervant lui-même à payer des actions à des prix exagérés, ces chimères ſe produiſant & ſe dévorant tour-à-tour, amenèrent la ſcandaleuſe cataſtrophe de 1783, que hâtèrent encore l'incroyable impéritie & la puniſſable avidité des adminiſtrateurs d'alors, qui ſont pour la plupart, ceux d'aujourd'hui. Ils portèrent leur imbécille frénéſie juſqu'à demander, & ils l'obtinrent, de faire du papier-monnoie.

Mr. de Calonne détruiſit avec courage tous les veſtiges de cette démence, & le crédit reſſuſcita; mais l'adminiſtration ne fut point changée. Le même eſprit y dominoit encore : il n'a fait que devenir plus entreprenant. L'agiotage, auparavant concentré dans les ſeules actions de la caiſſe d'eſcompte, reçut une autre pâture. L'Eſpagne, nous envoya les actions de la banque de St. Charles, qui n'eſt pas une banque; Cabarrus fut imité en France; nous eûmes une compagnie des Indes qui ne faiſoit qu'une petite partie de ſon commerce dans les Indes; une compagnie des eaux, forcée de mettre ſon eſpoir dans des aſ-

ſurances contre le feu; une autre compagnie d'aſſurance qui donne à l'aide de l'agiotage du profit à ceux qui veulent bien ſe faire aſſurer, & troque des actions qui gagnent 150 pour cent contre des primes d'aſſurance de 10 ſols par mille livres. Toutes ces abſurdités en affaires, ces piéges groſſiers ſont ſoutenus, nourris, ſoufflés par les adminiſtrateurs de la banque de ſecours, qui eſcompte du papier de circulation, dont les banquiers ſe font payer l'uſage, & qu'ils prêtent enſuite aux joueurs effrénés, dupes ou frippons dont eſt compoſée l'armée d'agioteurs qui fait la guerre à tout ce qui nous reſte de ſageſſe, de prudence & d'honnêté.

Tous ces maux ont été produits par la caiſſe d'eſcompte; & livrée à la conduite des banquiers dans une ville comme Paris, elle ne produira jamais autre choſe (19). Le premier pas à faire pour guérir le mal de l'agiotage, le premier moyen de le ſapper par ſes racines, c'eſt une réforme entière & complette de l'adminiſtration de la caiſſe d'eſcompte. Il faut la rappeller à l'eſprit de ſon inſtitution; il faut la forcer à ne s'occuper que du commerce, des fabriques; à n'eſcompter qu'à ſoixante ou quatre-vingt-dix jours au plus; à ne jamais élever le taux de ſon intérêt au-delà de quatre pour cent; à mettre de la modération dans ſes dividendes, de la réſerve dans ſa conduite, & ſur-tout à proſcrire à jamais & ſans retour, & ſans exception ce fatal papier de circulation, ſource de tous nos maux (20).

Qu'elle apprenne à imiter la banque d'Angleterre à qui ſes prôneurs ont la vanité de la comparer ſouvent; qu'elle ſache que vers le tems où les excès des banques d'Ecoſſe devoient amener leur deſtruction, cette banque patriotique refuſa impitoyablement toute ſignature des banquiers d'Ecoſſe; que vers le tems de la refonte de l'or où les Juifs exportoient à foiſon les guinées de poids, elle refuſa d'ad-

mettre à l'eſcompte toute lettre qui portoit l'empreinte de la ſynagogue; qu'en 1782, lorſque les Genevois achetoient à toutes mains des fonds d'Angleterre ou de France, ſur la perſpective d'une hauſſe à la paix; à-peu-près comme ils ont acheté en France dix millions de rente ſur les trente têtes, c'eſt-à-dire, non pas avec leur argent, mais avec celui que les acceptations de nos banquiers & les facilités de les réaliſer à la caiſſe d'eſcompte leur donnoient les moyens d'emprunter de notre ſottiſe; la banque d'Angleterre rejetta les papiers de circulation deſtinés à lever ſur le peuple Anglois un impôt en faveur des citoyens de Geneve, & mit fin à leurs dévorantes ſpéculations. Voilà ce que la caiſſe d'eſcompte devoit imiter; mais une telle conduite ſuppoſe des principes; l'amour de l'ordre, du déſintéreſſement perſonnel, de l'eſprit public. Il faut pour tout cela une autre organiſation, une autre ſurveillance, (21) une compoſition différente; il ne faut pas mettre les hommes en oppoſition avec leurs devoirs; il ne faut pas que ceux qui conduiſent une caiſſe publique y puiſent ſans bornes & ſans ceſſe pour leurs propres beſoins, ou pour ceux de leur avidité effrénée.

Et prenez garde que tous les maux qu'a produit la caiſſe d'eſcompte auroient été arrêtés à tems, ou même ne ſe ſeroient jamais développés, ſi des adminiſtrations provinciales, tutrices de la proſpérité intérieure du royaume, euſſent averti le gouvernement que l'argent étoit rare dans les provinces, & pourquoi il l'étoit; pourquoi tous les capitaux affluoient vers Paris; pourquoi nos villes manufacturières étoient dégarnies du numéraire, principal agent de leurs travaux; par quelle cauſe, dans quel but, pour quels intérêts l'argent n'étoit pas à quatre pour cent, taux fixé par l'intérêt même, qui a établi la caiſſe d'eſcompte; pourquoi ſon prix mon-

toit à ſept & huit pour cent à Lyon, dans ce grand attelier de l'induſtrie françoiſe; pourquoi les négocians, les marchands, les fabriquans couroient ſe transformer à Paris en joueurs..... Les adminiſtrations provinciales auroient réclamé contre le peu d'étendue & la partialité des ſecours de la caiſſe d'eſcompte, principal foyer de tous ces déſordres; elles auroient demandé ſi les provinces auſſi n'étoient donc pas le royaume; elles nous auroient ſauvé; ah! croyons qu'elles nous ſauverons encore de voir exécuter le plan qui doit, graces à un privilège exclusif, graces à toutes les faveurs préparées à l'agiotage, dans le réglement abſurde qu'ont oſé ſolliciter les actionnaires, ou plutôt le petit nombre des banquiers qui les conduiſent; étendre ſur toute la France le jeu dévaſtateur que la caiſſe d'eſcompte a introduit dans Paris.

Paſſons à la compagnie des Indes qui a ſi bien ſervi les agioteurs, & tâchons d'apprécier rapidement [22] l'utilité de cette aſſociation monopoleuſe qui donne à l'agiotage tant de force & de mouvement. Le gouvernement appelle les lumières, elles ſont filles de la diſcuſſion. Je ſuivrai donc l'intention du gouvernement, en parlant avec liberté de ce nouveau privilège excluſif; car il ne s'agit point de tempérer ou de reconſtruire, mais de détruire, de renverſer cette compagnie ennemie de nos amis, de nos alliés, tributaire de nos rivaux naturels, tyran dès ſon aurore de nos principales manufactures nationales, qui ne fut jamais deſtinée qu'à vivre du privilège de faire le commerce des Indes, même avant d'aller aux Indes, & du jeu qui s'établiroit à l'ombre de ce privilège.

Quelle peut être la cauſe de ſon inconcevable rétabliſſement? A quoi faut-il attribuer cette eſpèce de phénomène preſque auſſi étonnant dans un ſiècle de lumières, que l'eût été au milieu des ténèbres de l'igno-

rance la loi qui auroit ſtatué la liberté du commerce ? Si jamais la théorie qui condamne les privilèges excluſifs, ſur-tout en matière de commerce, eſt reſté victorieuſe des ſophiſmes de l'intérêt privé, ou du défaut d'inſtruction & des vues générales; c'eſt ſur-tout dans ſon application à la compagnie des Indes. Il a fallu pour la rétablir, fouler aux pieds les réſultats de douze années conſécutives qui ont prouvé que la liberté convient au commerce des grandes Indes comme à tous les commerces; & ſur-tout qu'elle lui convient plus que le monopole. Pourquoi l'expérience, ce juge ſouverain dont la ſaine politique n'appella jamais, a-t-elle prononcé en vain ſur cette grande queſtion ? Le gouvernement ne s'étoit décidé pour le régime de la liberté, qu'après des diſcuſſions profondes; pourquoi n'a-t-on pas publié les conſidérations nouvelles qui l'ont fait changer de ſyſtême ? Notre rivalité avec la grande-Bretagne, réclamoit-elle une compagnie poſtée dans l'Inde, pour lutter ouvertement ou ſourdement contre l'aſcendant des Anglois ? On ſait depuis long-tems qu'un corps tout à la fois marchand, politique & militaire, ne remplira jamais bien l'une de ces fonctions, ſans que l'autre en ſouffre, & que l'eſprit d'ordre & d'économie qu'exige le commerce eſt incompatible avec les profuſions & les accidens ſi variés, ſi imprévus de la politique offenſive. L'arrêt qui a rétabli la compagnie des Indes ne renferme d'ailleurs aucune diſpoſition qui ne montre le plus parfait abandon de tout autre objet que du commerce. Et ſi l'état d'infériorité, où graces à notre génie tutélaire peut-être, nous nous trouvons dans l'Inde, donne de vrais regrets, ſi l'on a une intention ſincère de s'en relever; ce n'eſt aſſurément pas à l'aide d'une compagnie marchande, qui ne ſe meut jamais ſans bruit & ſans être remarquée, que la politique s'approchera d'un but auquel on ne

peut plus arriver qu'avec tant de circonſpection & de ſecret. Mais le gouvernement paroît avoir véritablement renoncé à ce phantôme de puiſſance, qui de tant de manières coûtoit ſi cher à la nation. Je le demande donc encore, pourquoi n'a-t-il pas laiſſé aux induſtrieux armateurs de nos ports un commerce qui, remis à l'émulation de la concurrence, ſe varioit ſous toutes les formes, & préparoit avec l'Inde des échanges où nos productions nationales prenant la place des métaux, l'auroient rendu véritablement productif? A-t-on craint qu'il ne parût point aſſez de vaiſſeaux françois dans l'Inde, (le commerce libre les avoit multipliés, c'eſt un fait hors de doute) ou qu'il nous manquât de ces toileries indiennes devenues ſi précieuſes à notre luxe? La compagnie n'en apporta jamais autant que les navires françois expédiés pendant les tems de liberté.....

Mais, comment parler & ſe taire à la fois? A quoi ſervent ces queſtions auxquelles l'opinion publique a répondu?.... Oui le rétabliſſement de la compagnie des Indes eſt une de ces déplorables ſurpriſes faites par l'intrigue de l'intérêt perſonnel à la ſageſſe du gouvernement, & je n'en veux pour preuve que les motifs allégués dans le préambule même de l'arrêt qui a donné la victoire à cette intrigue, puiſqu'ils ſont tous démenti par les faits & la nature des choſes.

L'expérience, a-t-on dit au gouvernement, *a démontré que les cargaiſons d'Europe n'étant pas combinées entre elles, ni proportionnées aux beſoins des lieux de leur deſtination, s'y vendoient à bas prix....* Vous ſuppoſez donc que la compagnie françoiſe ſera ſeule à faire le commerce de l'Inde, ou qu'elle ſe combinera avec les compagnies angloiſes, hollandoiſes, ſuédoiſes, danoiſes, portugaiſes, impériales, &c. &c. pour les approviſionnemens de la

presqu'isle, de la côte de Coromandel, de l'empire de la Chine? Mais l'une & l'autre de ces suppositions est également absurde. Croit-on de bonne foi que ces immenses contrées soient pour le commerce des points comme nos îles à sucre, où quelques ballots de marchandises européennes, quelques futailles de vin peuvent faire abondance? A qui persuadera-t-on que si les expéditions de nos armateurs leur eussent été désavatageuses, si l'esprit de suite, de raison & de calcul qui fait la science du commerce n'eût pas su remédier à quelques mécomptes, à des accidens passagers, leurs réclamations contre la nouvelle compagnie se seroient fait entendre? Que l'on se prévaudroit si hautement de leurs profits pour garantir ceux que fera la compagnie?

Le concours des sujets de Sa Majesté dans les marchés de l'Inde y surhaussoit le prix des achats..... Mais encore une fois la compagnie françoise sera-t-elle donc la seule dans l'Inde? Et ces armateurs auxquels on a arraché une industrie qui ne devoit après douze années qu'approcher de sa perfection, ces armateurs n'ont-ils pas cent moyens d'aller faire encore concurrence aux achats de la compagnie? D'ailleurs les productions des Indes sont-elles bornées à une quantité déterminée? Ne sait-on pas que la fabrication, lorsque rien ne la gêne, se met toujours au-dessus des demandes? Que les fabriquans se multiplient encore plus vîte que les marchands? Qu'un moyen sûr d'en diminuer le nombre, & par conséquent de renchérir les prix, c'est de ne présenter qu'un acheteur? On craint alors qu'il ne fasse la loi, on ne lui prépare plus ses besoins, & ce n'est qu'à prix d'argent qu'il peut faire fabriquer ce qu'on redoute d'avoir à lui offrir. Oh! jusqu'à quand les mensonges grossiers du monopole trouveront-ils crédit auprès des gouvernemens? Voudront-ils toujours ignorer que l'affluence

des vendeurs empêche la chèreté ? Que là où se rendent beaucoup d'acheteurs, il se trouve aussi beaucoup de vendeurs & de marchandises ? N'est-ce pas en un mot répondre à tout que de demander, comme nous l'avons déja fait, pourquoi, si les désavantages dont s'appuye le préambule sont réels, nos armateurs ont regardé le rétablissement de la compagnie des Indes comme une vraie calamité ? Si la concurrence leur faisoit acheter cher, elle devoit leur faire vendre à bon marché ; c'est un moyen sûr de se ruiner ; & certes il est difficile de concevoir comment on regrette un commerce où l'on se ruine.

Mais dans combien de détails n'a-t-on pas égaré le gouvernement ? On lui a persuadé que *les assortimens étoient mal faits*, *qu'il manquoit d'une sorte de toilerie*, *tandis qu'il y en avoit trop d'une autre sorte....* Quoi ? ce seroit-là les *informations fournies par les négocians intelligens & zélés qui ont été consultés ?* Auroient-elles été données par les sieurs Berard, Perrier, Gourlade ? J'ai peine à le croire ; Directeurs sans doute éclairés de la compagnie actuelle, après avoir été les fléaux de la précédente ; devenus persécuteurs par devoir, (& ils le remplissent avec zèle) de tout ce qui peut causer quelqu'ombrage à leur monopole, après avoir eu eux-mêmes besoin de la plus grande tolérance lorsqu'ils faisoient la contrebande des marchandises de l'Inde ; des hommes aussi instruits ont dû dire que ces inégalités d'assortissement étoient communes à toutes les compagnies, & l'effet nécessaire de l'inégalité des consommations occasionnées par les variations de la mode ; que deux années d'intervalle devant s'écouler entre une demande dans l'Inde réglée sur l'état actuel de la consommation en Europe, & l'exécution de cette demande, il est impossible d'établir jamais les justes proportions, dont l'inobservance a fourni

fourni un argument contre la liberté de ce commerce. Il faudroit pour cela rapprocher l'Inde de nous autant que la Suiſſe, & c'eſt aſſurément ce que les monopoleurs ne feroient point, lors même qu'ils en ſeroient les maîtres : s'il étoit en leur puiſſance d'éloigner la Suiſſe pour que ſes fabriques puſſent entrer dans leur monopole, comptez qu'ils n'y manqueroient pas.

On a dit : une compagnie fera le commerce avec bien plus d'avantage que les particuliers, & ceux-ci ne ſe plaignoient d'aucun déſavantage. La compagnie renfermée dans le pur commerce, n'avoit pas beſoin d'être plus favoriſée que les particuliers dont elle avoit pris la place. Et cependant voyez à quelles conditions, ceux qui ont perſuadé la néceſſité du monopole l'ont demandé pour eux. Voyez les conceſſions énormes qu'ils ont obtenues. On leur abandonne ſans rétribution les magaſins de la nation, & non-ſeulement on anéantit les droits ſur les marchandiſes qu'ils importent, mais l'état les admet à partager ceux dont il charge les toileries étrangères qui entrent dans le royaume par le ſeul effet de la néceſſité. Quelle partialité gratuite !

Mais quand cette compagnie ſeroit auſſi utile au commerce qu'elle l'eſt peu, elle a perdu tout droit à la protection du Gouvernement ; ſa prétendue utilité quelle qu'elle ſoit, diſparoît devant le mal qui réſulte de l'agiotage déſordonné, dont ſes actions ſont devenues l'aliment.

Je le demande en effet : quelle eſt le dédommagement juſte & naturel que doit le monopole à la nation, ſi cependant elle peut-être dédommagée d'un monopole ? N'eſt-ce pas que les portions d'intérêt dans ſes bénéfices puiſſent du moins être acquiſes par tous ceux qu'il a dépouillés du profit de leur propre induſtrie ?.... Eh bien ! Les actions des Indes ſont accaparées, elles le ſont par des agioteurs vraiment

méprisables, par des hommes qui, dupes & victimes de leur propre avidité, combattent en désespérés pour reculer leur perte. Ils appellent à leur secours les emprunts usuraires, & s'imposent chaque jour davantage la nécessité de vendre l'action à un plus haut prix. Le spéculateur honnête ne peut plus l'acquérir qu'au risque d'y perdre ; & s'il consent à reprendre des mains de la compagnie des Indes une petite partie de ce qu'elle lui ôte, une autre compagnie, émule de la première, prétend à lui en vendre l'espérance, à la lui faire payer plus cher que la réalité.

Mais que dis-je? Que parlois-je de partage d'actions, d'équité, de rapports avec le bien public.... Un simple particulier, un citoyen obscur, du moins jusqu'à la célébrité conquise par ses délits, vient d'acquérir la masse presqu'entière des actions de cette société..... C'est donc pour un abbé d'Espagnac qu'on a créé une compagnie des Indes! C'est pour un prêtre agioteur que des armateurs industrieux, de laborieux négocians, des hommes recommandables, auront été dépouillés! Oui, c'est pour le succès de son insatiable cupidité, de sa vaniteuse ignorance, de sa coupable présomption, de ses manœuvres criminelles, qu'un commerce qui se faisoit conformément aux vrais principes a été remis dans les mains d'un monopole dont le siége est à Paris! C'est l'abbé d'Espagnac, c'est cet homme pur, ce citoyen utile & vertueux, qui partage maintenant avec l'état les droits abandonnés à ce monopole dont il a su devenir propriétaire!

Et quelle contenance fait l'administration de la compagnie des Indes dans cet état de choses?

Certes, leur nature même l'indique assez. Le désintéressement n'a certainement pas fait les directeurs de cette compagnie. Ils obéissent fidèlement à leur premier principe, & l'on doit s'attendre qu'ils feront

ce qui leur rendra le plus. Or, l'agiotage étant aujourd'hui l'arbitre du prix de toutes les sortes d'actions, assurément ils ne défavoriseront pas l'agiotage ; & ce commerce, tant vanté des grandes Indes, qu'il falloit ôter à la liberté sous laquelle il prospéroit, pour le donner à une compagnie qui a bien d'autres sources de profits, plus prochaines, plus abondantes & plus sûres, n'est plus qu'un accessoire, une espèce de simulacre auquel il faudra donner les diverses apparances propres à balloter les actions par tous les sauts monstrueux, *en avant & en arrière*, qui caractérisent la folie de notre agiotage.

Je ne fais point ici un vain pronostic pour confirmer ce que j'ai dit ailleurs, que l'agiotage corrompt l'entreprise même qui l'occasionne. Les secours prodigués par la direction des Indes aux accapareurs des actions, malgré les besoins pressans d'argent qu'elle avoit annoncés, indiquent assez de quel œil elle a vu cette opération vraiment criminelle..... Eh ! comment résister à la tentation de se trouver directeur de la compagnie des Indes sans qu'il en coûte un sol, mais cependant avec la propriété de deux cens cinquante actions ? Comment ne pas applaudir à l'agiotage qui a produit ce miracle, & dépassé dès son premier élan, ce qu'on n'osoit pas même espérer du commerce des Indes ?

Cependant, le vœu du Gouvernement est trompé. Il attache à la qualité de directeur une propriété d'actions, pour avoir un garant d'une administration prudente. Vaine précaution ! un instant de magie fait que ces actions ne sont plus qu'un profit. Elles n'excitent plus le même intérêt. Un autre instant de magie qu'il seroit si facile d'aider, les fera tomber. On pourra racheter, pour revendre avec avantage, à l'aide d'une autre circonstance.... Quels armemens valent cette industrie ? Quels retours sont aussi rapides ?.....

Mais auſſi par quelle funeſte erreur le gouvernement laiſſeroit-il ſubſiſter le privilège de la compagnie ? S'il l'a jugé bon en ſoi, il ne peut jamais avoir cru qu'il fallût le lier avec l'agiotage ; & la cauſe ne pouvant être ſéparée de l'effet, celui-ci prononce hautement la deſtruction de la cauſe.

En vain réclameroit-on la propriété du privilège ; c'eſt un abus de mots. J'ai, ou je dois avoir, le privilège de ſemer dans mon champ des graines à mon choix ; mais ſi je ne pouvois y ſemer que des plantes vénéneuſes, mon champ, ou le droit de l'enſemencer, me ſeroit bientôt ôté. Tout eſt ſubordonné au bien public ; & dans les pays mêmes où la liberté a ſa plus grande latitude, un privilège ne ſauroit ſe défendre un inſtant contre l'évidence du mal qu'il produit, lorſque ce mal eſt général & ſans compenſations; lorſque, pour tout dire en un mot, il eſt une atteinte à la propriété publique.

Pour octroyer le privilège du commerce des Indes à une compagnie, il a fallu en dépouiller la maſſe des négocians françois, au très-grand détriment de ce commerce. Quand, à ce mal évident, ſe joignent encore les déſordres plus évidens de l'agiotage ; que veut-on de plus pour avoir le droit de mettre fin à ce monopole ?

D'ailleurs, qui donc pourra ſe plaindre ? Puiſqu'une réunion de nombreux capitaux en un petit nombre de mains eſt un avantage pour le commerce, que riſque la compagnie à une concurrence ? Que lui importe que le commerce de l'Inde ſoit reſtitué à la liberté ? Que les avantages qui lui ont été prodigués ſoient rendus communs à tous les armateurs françois, que les inutiles dons du tréſor royal rentrent dans ce tréſor, qui n'a pas beſoin d'être dépouillé d'une manière ſi ſtérile pour lui-même ? La compagnie ne figurera-t-elle pas toujours dans ce commerce libre, comme un négociant aiſé ?

Et la nation peut-elle perdre quelque chose à ce que les concurrens de la compagnie tâchent de racheter, à force d'industrie les avantages de l'argent qu'elle aura sur eux?

Mais tous perdront..... Eh! non. La marine ne perdra pas. Tout ce qui tient à la méchanique de ce commerce gagnera; les officiers, les matelots, les ouvriers de mille genres? les propriétaires des forêts, les cultivateurs du chanvre, que j'aurois dû nommer les premiers, y gagneront. Si l'armateur, si ses associés ne retrouvent pas leurs capitaux, ils sauront du moins pourquoi; &, sans ôter ce commerce à la liberté, l'expérience le mettra dans le vrai rapport que lui assigne la nature des choses... O vous! qui voyez avec tant d'indifférence ces déplacemens stériles, que fait le jeu de l'agiotage, pouvez-vous réclamer contre des pertes utiles que feroient quelques armateurs?

La compagnie la plus intéressante doit, à mon avis, être détruite, aussi-tôt qu'elle crée des agioteurs. Mais lorsqu'elle se charge encore de faire la guerre à l'industrie, je demande sous quel aspect cette compagnie seroit tolérable? Ecoutez l'Alsace; écoutez les fabricans, écoutez les marchands de toileries parler de ces avides harpies, infatigablement occupées à salir leurs mets. Poursuivis dans leurs achats aux compagnies étrangères, ils voient la nouvelle compagnie des Indes faire elle-même des achats semblables. Blessés, mutilés dans leurs droits naturels, dans la propriété de leur industrie, ils voient les loix prohibitives en vigueur avant que la nouvelle compagnie ait pu recevoir ses assortimens de l'Inde. Ils la voient aller chercher en Angleterre, en Hollande, à Lisbonne, à Copenhague des marchandises, pour faire concurrence à celles qu'ils attendoient & qu'ils attendent encore de l'Inde. Ils la voient, non-contente de les expulser d'un com-

merce qu'ils faiſoient librement depuis douze années, s'efforcer encore de leur rendre plus onéreuſe leur dernière liquidation. Ils la voient ſolliciter, obtenir contre eux les droits de la plus perfide, de la plus tyrannique inquiſition. Oui, le généreux François, le François qui adore ſes Souverains, qui ne voit ſon bonheur que dans leur gloire, a été ſoumis à ces viles conceptions du monopole!

Mais attendez-vous à d'autres perſécutions, ſi vous n'y portez pas le remède le plus prompt, le ſeul efficace.

Ces îles de France & de Bourbon, ces poſſeſſions aujourd'hui ſi importantes, pour peu que vous vous occupiez encore de l'Inde, vous avez ſenti la néceſſité de les favoriſer, d'y attirer une population nombreuſe, d'en faire une vedette redoutable, pour protéger du moins votre pavillon....... Eh bien! laiſſez faire votre compagnie des Indes; elle les rendra bientôt un déſert. Ce commerce d'Inde en Inde, que vous avez permis à ces îles, que vous avez dû leur permettre, eſt déja, n'en doutez pas, & de plus en plus il ſera l'objet de ſa jalouſie, il facilitera quelque contrebande de mouſſeline avec l'Europe. Les ports étrangers déjoueront les précautions priſes pour borner à ces îles le commerce permis; & la compagnie, irritée de n'avoir pu tout enchaîner, foulera aux pieds votre prudente & ſage politique, elle ne ceſſera ſes importunités que lorſqu'elle aura obtenu l'interdiction que vous avez voulu éviter....

Vous aurez beau chercher; nul remède aux maux paſſés, nul remède aux maux à venir, & qui naîtront au ſein de cette compagnie; nul remède n'eſt poſſible, que ſon privilége ne ſoit détruit...... Il le ſera: oui, je le prédis avec confiance; & plutôt que de me plaindre de tant d'abus déshonorans pour

la nation, dont il a été l'occaſion & la ſource, je ſerois tenté d'applaudir à ces manœuvres où les droits des citoyens & toutes les convenances publiques ont été ſi indignement violées, puiſqu'elles ſont arrivées enfin à un tel dégré d'abſurdité, que le remède devient inévitable. Non, je ne doute plus du triomphe très-prochain de la juſtice & de la raiſon. Le commerce des Indes orientales ſera rendu à ſes vrais propriétaires, ſeuls capables de le diriger par la concurrence au bien de la nation.

Mais la chûte de l'agiotage ſeroit déja un bien aſſez grand. L'avantage évident de l'état eſt que tout commerce ſe faſſe avec le plus d'économie poſſible. Eh bien! conſidérez ſeulement l'argent & le crédit employé au jeu des actions par les agioteurs; & voyez s'il n'en réſulte pas évidemment que le commerce de l'Inde occupe infiniment trop de moyens, & qu'il enlève cet inutile excédent à d'autres entrepriſes, tout autrement intéreſſantes peut-être..... Livrez, livrez nos provinces maritimes, comme toutes les autres, à des adminiſtrations intérieures; elles auront bientôt, chacune dans leur circuit, quelqu'induſtrie particulière à échanger avec celle de l'Aſie, & Paris où le ſiége d'une compagnie des Indes eſt une dériſion, & non un fait de commerce, laiſſera enfin le génie tutélaire de la patrie ſuivre les loix éternelles de la nature des choſes.

Après la caiſſe d'eſcompte, après la compagnie des Indes, les autres compagnies, foyers d'agiotage, méritent à peine l'honneur d'être nommées. C'eſt une pénible tâche que de redire les mêmes choſes, ou de compulſer des détails dont un honnête homme ne ſouille pas ſa plume ſans quelque pudeur. Il faut cependant épuiſer, autant qu'il eſt en moi, mon ſujet..... Eh! quel ſpectacle plus hideux dans ſon obſcure corruption, que celui de la compagnie des eaux, par exemple: comment y méconnoître la

prévarication qui naît infailliblement au ſein des adminiſtrations, dès qu'elles deviennent agioteuſes ? Ce que cet établiſſement pouvoit avoir d'utile, ſi ſa marche eût été lente & graduée ſur le ſuccès, a diſparu. Jamais objet principal n'eſt devenu plus étranger aux actions qui le repréſentent (23) ; jamais on ne montra mieux à découvert cette honteuſe jonglerie qui n'a voulu que mettre à contribution la crédulité publique. Où ſont ces ſuccès tant vantés, tant promis ? Qu'a-t-on vu dans la dernière aſſemblée des actionnaires, ſi ce n'eſt l'obſcurité du déſordre & les énoncés vagues d'une adminiſtration qui n'oſe rendre compte ni à elle-même, ni au public ? Et à quoi donc ſert cet appareil de précaution qu'employe le gouvernement pour aſſurer l'exactitude des comptabilités ? Quelqu'un obſerve dans cette aſſemblée, que le chétif dividende qu'on ſtatue ſurpaſſe encore le produit qui doit le payer ; on lui répond : EH ! QU'IMPORTE ?

Cependant l'agiotage ſur les eaux, dont les canaux feront bientôt de Paris la ville la plus mal pavée de l'Europe, ſans qu'elle en ſoit mieux abreuvée ; l'agiotage ne voulant pas perdre cette table de jeu, a imaginé de la ſoutenir par une entrepriſe d'aſſurances contre le feu, dont l'inutilité a été invinciblement démontrée, ſans parler des déſordres très graves qui en peuvent réſulter. Mais à peine avoit-on prouvé cela, (MM. les agioteurs ont d'étranges manières de répondre aux bons livres) qu'une compagnie d'aſſurance s'eſt élevée, ou plutôt qu'elle a été propoſée ; & l'on a vu ſe renouveller l'hiſtoire de la compagnie eſpagnole des Philippines, dont les actions ſe vendoient à Paris, avant que perſonne, ſoit à Madrid, ſoit ailleurs, en eût une ſeule à ſa diſpoſition. Celle de la compagnie des aſſurances contre les incendies, ſont actuellement portées preſqu'au triple de leur prix de

création, tandis qu'il n'y a pas encore une ſeule aſſurance de conſommée. Comment l'adminiſtration d'une compagnie preſqu'entièrement illuſoire, réſiſteroit-elle à ce qui peut ſoutenir des prix extravagans à ſon profit? Auſſi les expédiens de celle-ci tiennent-ils déja une place diſtinguée dans l'hiſtoire de l'agiotage.

Et par exemple cette compagnie cédant au prix de création une action au propriétaire qui fait aſſurer une certaine ſomme, la hauſſe extraordinaire des prix eſt cauſe que beaucoup d'aſſurances peuvent ſe faire pour pluſieurs années, ſans qu'il en coûte rien à l'aſſuré, auquel même il peut reſter un profit conſidérable. Eh bien! graces à notre petite induſtrie, cette circonſtance a fait naître un tripot ſelon les rites duquel Jean fait aſſurer à ſes dépens la maiſon de Pierre, à condition que celui-ci lui laiſſera l'action promiſe par la compagnie...... Et voilà comment on a ſenti la néceſſité de ſe faire aſſurer! Voilà comment on l'a prouvée!..... Hâtez-vous, dit-on aux uns de vous faire aſſurer, & vous aurez pour cinq cens livres des actions que vous vendrez quinze cens! ---- Hâtez-vous, dit-on aux autres, d'acheter des actions de la compagnie d'aſſurance; car voyez la foule qui vient ſe faire aſſurer.... Telle eſt donc la logique de l'agiotage! Tels ſont les utiles emplois des capitaux qu'a fait naître celui de la compagnie des eaux, qui par lui-même ou par cette nouvelle ſpéculation, n'occupe pas moins, ſoit en argent effectif, ſoit en circulation de crédit, de quarante millions, (tandis qu'ils n'ont été créés que pour ſeize) conſacrés en apparence à deux objets réellement abſurdes & vraiment perdus pour la choſe publique, pour la proſpérité nationale, abſolument perdus, ſi l'on excepte un très modique intérêt en compenſation duquel on peut compter les penſées, le tems &

l'induſtrie des individus abſorbés par toutes ces extravagances.

Ajoutez-y, pour vous faire une idée très-incomplette, des fonds agités par l'agiotage, l'immerſion continuelle des actions de la banque de Saint-Charles dont la plus grande partie eſt en France, où elles occupent, tant en fonds morts, circulation de crédit, plus de ſoixante millions.

Et ne croyez pas que ſi l'on n'y apporte un remède prompt, ſûr & ſévère, l'Eſpagne borne-là ſes ſuccès contre nos finances. Notre fureur agioteuſe peut très-bien la conduire à tenter d'extraire par nos mains de nouveaux tréſors Car enfin l'Eſpagne ne poſſède pas les monceaux d'or ſur leſquels elle ſemble aſſiſe ; dans la déſorganiſation de ſon économie politique, elle en eſt comme nous aux expédiens du jour. Et remarquez que l'Eſpagne a, pour favoriſer ces expédiens, un avantage qui nous manque ; celui de notre agiotage. Nous lui offrons ce qu'elle ne trouveroit nulle part ailleurs ; car nous ſeuls en Europe, ſommes attaqués de cette démence. A quoi donc tient-il que quelque nouvelle charlatannerie inventée à Madrid, ne vienne faire briller quelque nouvelle chimère à nos imaginations délirantes (24)?

Quoi qu'il en ſoit, l'agiotage françois ſoutient ſeul les actions de Saint-Charles en Eſpagne. L'intérêt perſonnel des directeurs eſpagnols combiné avec les beſoins du tréſor royal de Madrid, décident des opérations de cette banque. De quelque nature qu'elles ſoient, les Saints-Charliſtes Pariſiens décrétent les dividendes d'après les principes des utiles joueurs à la hauſſe ; car on ſent que la théorie des joueurs à la baiſſe, tendante à repouſſer ce fonds dans ſon pays natal, les adroits Eſpagnols diſent auſſi que les joueurs à la baiſſe ſont les ennemis du bien public, & que les joueurs à la hauſſe méritent des

ſtatues (25) pour avoir trouvé le ſecret ſi utile à la gloire & à la proſpérité des nations, de faire circuler des ſommes prodigieuſes ſur le pied de vingt à vingt-cinq pour cent l'année...... Encore une fois, étonnez-vous ſi l'argent & le crédit ſont rares pour toute autre choſe que pour l'agiotage ! Etonnez-vous s'il arrive du numéraire & des hommes à Paris, pour ſe mêler à ces jeux au préjudice des occupations innocentes (26) !

Je ne connois pas aſſez les autres compagnies pour en parler. Je ſais qu'il reſtoit encore quelque liberté dans nos établiſſemens ſur la côte d'Afrique, & que la compagnie modeſte, qui, ſous le titre de compagnie de la gomme du Sénégal, tient magaſin d'eſclaves, vient de la détruire. Je ſais que ſes actions ſortiront bientôt de l'obſcurité ; qu'on en tient en réſerve ; & que celles qui ont été diſtribuées, créées il y a peu de tems pour un million & demi occupent déjà un capital d'environ deux millions cinq cens mille livres.

Je ſais que d'autres compagnies nous attendent, & qu'il faut en craindre chaque jour (27) auſſi longtems que les agioteurs exerceront leur art menſonger. Je ſais que ſi l'on réunit tous les capitaux que forment entr'elles au taux de l'agiotage les diverſes compagnies qui roulent ſur des actions ; on aura une ſomme d'environ trois cens millions. Joignez-y tous les objets que l'agiotage renferme dans ſon domaine, les loteries & leurs doublemens, opérations dont on ne connoiſſoit pas encore d'exemple, les ſervices pour la cour auxquels s'aſſocient, comme on a vu, plus ou moins les joueurs ; & vous aurez indépendamment de toute conſidération morale, quelqu'idée du tort que ces accumulations déplorables ſont à nos vraies reſſources, pour alimenter un jeu entièrement ſtérile, & préparer des ébranlemens dont nous voyons déjà les triſtes avant-coureurs.

Croit-on de bonne-foi que la chûte de toutes ces fortunes bâties ſur le ſable mouvant des illuſions, de l'intrigue & des ſes manœuvres les plus odieuſes ne ſoient que de petits malheurs, des révolutions du commerce...... Des révolutions du commerce ! Eh ! c'eſt ſon plus terrible fléau ! C'eſt l'abus des jeux de haſard & de l'eſprit de loterie ! Cet eſprit funeſte, venu d'Italie avec les impôts indirects de conſommation ou de ſéduction, a corrompu les mœurs, a troublé la raiſon, a fait les malheurs du monde & continuera de les faire, tant que la pluralité des ſouverains ignorera que les déſordres de la ſociété diminuent leur autorité, leur puiſſance, leurs richeſſes; tant qu'une ſage, vertueuſe & vigoureuſe éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de haſard eſt en ſoi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête homme, ni de s'emparer au haſard du bien d'autrui, ni de mettre au haſard celui de ſa famille.

Un jeu ſi pitoyable a cependant trouvé des apologiſtes. On a fait de gros livres pour prouver que la circulation qu'il faiſoit naître, que les richeſſes fictives qu'il répandoit, ajoutoient beaucoup à la puiſſance & à la ſplendeur des Etats. On n'a pas vu que des fonds mis au jeu ne produiſent rien, pas même des jouiſſances; qu'en ſuppoſant le cas le plus avantageux, tout doit à la longue reſter égal entre les joueurs, qui perdront au moins leur tems, leur intelligence, & les avantages qu'ils euſſent retirés d'un emploi profitable de leurs capitaux.

On a mal à propos pris ces joueurs pour des négocians; ils n'ont au contraire pu jouer qu'en ſe retirant d'autant du véritable commerce.

On n'a pas calculé quelle perte il réſultoit pour l'humanité entière de cette maſſe énorme de fonds enlevés aux avances de travaux utiles, & occupés pendant tant d'années à un jeu ſtérile & corrupteur.

On n'a pas calculé la perte caufée par le mauvais emploi de l'efprit de tant de bonnes têtes qui ont épuifé leurs forces dans de futiles combinaifons, & ployé leur adreffe à des rufes méprifables.

Si ce jeu qui les a féduites n'avoit pas été introduit, elles auroient tourné leurs efforts vers des ufages utiles de leurs capitaux, qui auroient accru ces capitaux mêmes, en fécondant la production, ou facilitant le débit des fruits de la terre, dont l'augmentation & la diftribution avantageufe ajoutent réellement au bonheur, ou, en d'autres termes, à la maffe des fubfiftances & des jouiffances de l'efpèce humaine.

Les Hollandois ou les gros capitaliftes des autres états de l'Europe n'aiment point à laiffer leurs richeffes oifives. Sans l'appas du jeu des papiers, ils auroient par-tout tenté des entreprifes d'agriculture ou de commerce, proprement ainfi nommé, profitables à tout le monde. Des marais euffent été defféchés, des ponts conftruits, des arts fimplifiés, la navigation perfectionnée, des machines économiques introduites, des falaires répandus, de nouveaux débouchés offerts de toute part aux denrées, de nouveaux emplois à toutes les matières premières. En regardant la chofe fous cet afpect, on verra que les gros jeux de hafard, ou les loteries cheres qui réduifent à l'inutilité, & à pis que l'inutilité de grands capitaux, font encore plus redoutables que les établiffemens du même genre, qui n'attaquent directement que le tems & le pain des petits gagiftes de la fociété, & qui cependant font bien dignes par-là de l'horreur qu'ils commencent à infpirer généralement.

Que conclurons-nous de tout ceci ? Faut-il profcrire tout agiotage & févir contre des conventions libres ? Non, pas même quand ces conventions font nuifibles aux contractans ; car leur liberté eft

plus importante encore que leurs richeſſes (28). Mais il faut appeller les lumières, les livres, la liberté de la preſſe, ſeuls remèdes infaillibles de ces funeſtes maux. Il ne faut pas de punition légale contre ceux qui s'abandonneroient à la paſſion du jeu ; il faut ſeulement conduire l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'eſt jamais bravée, celle du mépris univerſel.

Mais combien n'eſt-il pas difficile d'atteindre à ce jour de reſtauration & de lumières dans l'ordre des choſes où nous ſommes !

L'adminiſtration eſt embarraſſée de tant de faits particuliers ! Comment n'étoufferoient-ils pas les vues générales ? Nul Miniſtre n'a le tems de protéger d'après ſa propre conviction & ſes connoiſſances perſonnelles les efforts qui concourroient à un but commun. Cette multitude de bureaux, d'employés, qui d'un objet ſimple en lui-même forment des diviſions, des ſubdiviſions abſurdes autant qu'innombrables, écraſe l'habileté, la ſcience, la juſtice, les règles, les principes, l'économie, les revenus. Tout diſparoît ſous le nombre infini de mains qui, voulant être néceſſaires, mettent l'anarchie à la place d'un gouvernement régulier, mal d'autant plus grand que tout homme ſe fait payer ſuivant ſes beſoins, & que le tarif des beſoins de cette armée de prépoſés, occupés deux heures en un jour, eſt dreſſé dans le lieu de la France où les beſoins ſont le plus exagérés & la dépenſe plus coûteuſe.

Quand par la nature immuable des choſes, la proſpérité, le bonheur, la gloire du royaume ne ſeroit pas réſervées à des adminiſtrations provinciales, ces conſidérations ſeules réclameroient une conſtitution, une forme d'après laquelle les choſes qui doivent ſe faire, puiſſent ſe faire d'elles-mêmes ſuffiſamment bien ſur les lieux, ſans que le gou-

vernement ait beſoin d'y concourir autrement que par la protection générale qu'il doit à tous les citoyens.

Mais ſous combien d'autres rapports ne ſont-elles pas indiſpenſables, ſi nous devons enfin devenir une véritable nation! Auſſi long-tems qu'une conſtitution régulière n'organiſera pas le royaume, nous ne ſerons qu'une ſociété compoſée de différens ordres mal unis, d'un peuple ſans preſqu'aucuns liens ſociaux, dont chaque individu, occupé uniquement de ſon intérêt particulier, attendra pour tout la déciſion du Roi & de ſes mandataires, qu'il ne ſera pas poſſible de prévoir, même dans le fait le plus ſimple. Le monarque d'un grand état doit gouverner, comme Dieu, par des loix générales. Notre Roi le pourra, quand les parties intégrantes de ſon empire auront des formes connues; il ne le peut pas dans l'état actuel des choſes. Il faut qu'il ſtatue ſans ceſſe par des volontés particulières. Il faut qu'on attende ſes ordres ſpéciaux pour contribuer au bien public, pour reſpecter les droits d'autrui, ſouvent même pour uſer des ſiens propres. Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas un peuple nombreux, aſſis ſur le ſol qui lui appartient. Encore une fois, juſqu'ici nous ne ſommes pas une nation; nous ſommes une aggrégation de provinces réunies ſous un même chef, mais preſqu'entièrement étrangères l'une à l'autre, ſi ce n'eſt ennemies (29).

Notre amour pour notre Roi, voilà juſqu'à préſent le ſeul lien de l'empire françois, le ſeul cri de ralliement de cent peuples épars. Mais cet amour reſte au fond des cœurs pour ne paroître qu'aux momens qui l'invoquent; & perſonne ne parvenant à ſe faire une idée d'un gouvernement tel que le nôtre, il eſt impoſſible de s'inſtruire des devoirs qui lient l'individu à l'état. L'opinion ſi naturelle

que le Roi ne peut pas tout voir, porte chacun à penſer que dans ſon affaire il n'eſt pas ſous l'œil du ſouverain. Chaque individu ſe conſidère comme iſolé de la ſociété, le gouvernement eſt regardé comme l'ennemi commun, le nom du Roi dont il ſe ſert, comme une formule uſurpée; & l'impuiſſance de réſiſter devient le ſeul gage de l'obéiſſance. Comment dénué de la certitude d'être protégé par un ordre conſtant, chacun ne chercheroit-il pas à tromper l'autorité, à lui extorquer de l'argent & des faveurs, à éluder ſes loix générales, à l'induire à des déciſions particulières, à rejetter les charges ſociales ſur ſes voiſins? Comment les revenus ne ſe cacheroient-ils pas? (30) Comment l'inquiſition odieuſe, devenue néceſſaire pour les découvrir, n'établiroit elle pas une guerre entre les gouvernans & les gouvernés, ſous la triſte & fauſſe apparence d'une guerre entre le Roi & ſon peuple? Guerre fatale & ſcandaleuſe, dans laquelle il eſt preſqu'impoſſible que l'autorité n'ait pas toujours tort! Car enfin dans quelle infinité d'occaſions ne pourroit-on pas lui dire QUE SAVOIS-JE? Comment le gouvernement lui-même, preſſé de beſoin, ne ſe livreroit-il pas en aveugle à tous les expédiens des uſuriers, à toutes les illuſions, à toutes les fraudes de la cupidité?

Oui, c'eſt au ſein des adminiſtrations provinciales, c'eſt à l'aide de cette inſtitution ſimple & ſublime, que la France régénérée par la ſeule volonté de ſon ſouverain, paſſera ſous une forme ſtable, impoſante, digne de reſpect à ſes deſcendans, & leur rappellera ſans ceſſe, comme à ſa nation, l'image d'un Roi citoyen. Alors les vœux de ſa grande ame pourront être exaucés, la puiſſance de l'opinion publique viendra ſe réunir à la puiſſance ſouveraine pour l'accompliſſement des plus grands deſſeins.

Alors les mœurs, ce premier lien des nations, porteront ſur leur unique baſe, je veux dire l'inſtruction priſe dans l'enfance des devoirs de l'homme en ſociété. Après n'avoir eu long-temps des méthode, des établiſſemens, que pour former des géomètres, des phyſiciens, des peintres, des muſiciens, nous en aurons enfin pour élever des citoyens. Nous remercierons bientôt les adminiſtrations provinciales d'une inſtruction nationale, dirigée dans un ſeul eſprit, dans des vues politiques, ſur des principes uniformes, où l'étude des devoirs du citoyen, membre d'une famille, fera le fondement de toutes les autres, rangée déſormais ſelon l'ordre de leur utilité dans leur rapport avec la ſociété.

Alors, & ſeulement alors, il ſera facile d'apprendre en tous lieux aux enfans & aux pères, que les propriétés, ces récompenſes précieuſes accordées par la providence au travail, doivent être conſervées, améliorées, employées & non pas jouées.

Mais comme l'inſtruction publique eſt toujours moins puiſſante que la ſéduction; il faut ne plus tendre de pièges à l'avidité. Il faut détruire les compagnies à privilèges excluſifs, & les loteries de quelqu'eſpèce que ce ſoit; éviter les grands emprunts; diminuer cette maſſe effrayante de papiers circulans qui nous dévore; il faut ſur-tout ôter le ſceptre du crédit aux agioteurs & à leurs patrons, quels qu'ils ſoient.

Eh! s'ils reſtoient ce qu'ils ſont en effet, les maîtres du royaume; quel avenir oſeroit donc enviſager les bons citoyens dans la criſe où nous ſommes plongés, à la ſuite des années les plus déſaſtreuſes que le ciel nous ait envoyées depuis longtems? Au moment où les circonſtances politiques

nous menacent d'orages extérieurs ; où les difficultés, les embarras, les dépenſes s'aggravent tous les jours, à meſure que les reſſources diminuent, avec la confiance, le numéraire, les capitaux, l'induſtrie, le terme d'un impôt odieux, dont le Roi a juré de ne pas permettre la prolongation... Que verions-nous ?

De miſérables loteries pour convertir nos revenus en chances, & le tréſor royal en académie de jeu ! Quelque refonte nouvelle ſous de fauſſes proportions qui entrave de plus en plus notre commerce dans toute l'Europe, nous dévoue au reproche éternel d'ignorance ou de mauvaiſe foi, & mulcte tantôt les créanciers de l'Etat, pour l'Etat, tantôt l'Etat lui-même pour les créanciers ! Un criminel retour aux emprunts viagers ſous quelque nom qu'on le déguiſe, malgré la répudiation ſolemnelle de cet odieux gaſpillage prononcé depuis trois ans ! Un plus criminel renouvellement d'anciens emprunts pour faire couler encore le pur ſang des finances, en rouvrant des plaies fermées ! Une accumulation de ſervices pour dévorer en anticipations des revenus encore à naître ! Une augmentation du nombre déja ſi grand de Fermiers, de Régiſſeurs, de revenus de toute dénomination, qui, pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déja prêtés ſous d'autres formes, acquiéreront le droit de dévorer les derniers reſtes de la ſubſtance du peuple !..

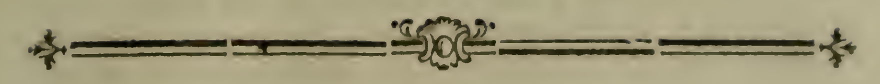
Avec ces mépriſables moyens, ſans doute on louvoyera quelque tems encore, entre le ſecours des uſuriers & la diſſipation des courtiſans... Mais quand ces derniers & triſtes regains d'une ſi coupable moiſſon ſeront conſumés ; quand la méfiance générale ſe refuſera au renouvellement des billets de finance ; quand la caiſſe d'eſcompte ſera devenue encore une fois la victime de ſes propres excès ; quand la caiſſe d'amortiſſement, qui pouvoit ramener l'ordre dans la dette publique, & montrer du

moins la perſpective d'un grand ſoulagement, aura été dénaturée, avilie, convertie en un foyer de corruption par des remboursemens de faveurs vendus à prix d'argent; quand un brigandage univerſel aura diſperſé toutes nos reſſources; quand tout crédit public & privé dans les affaires du Roi ſera épuiſé, que fera-t-on ?... Oh! que feront les grands hommes du jour qui ont découvert dans l'agiotage les ſources de la proſpérité des empires ? .. Evoqueront-ils l'ombre de l'exécrable Terray ?... Je m'arrête, & le lecteur me trouve déja coupable pour avoir oſé prévoir les malheurs que l'agiotage améneroit infailliblement, s'il pouvoit durer.

Mais vous, que le père de la patrie convoque pour délibérer ſur la choſe publique; ô vous, les aînés de ſes enfans, ah! ne traitez pas de craintes chimériques mes prédictions terribles! Oſez montrer au Roi leur probabilité dans toute ſon étendue! Oſez lui dire que nous avons depuis trois ans de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut attendre du ſyſtême de finances ſous lequel nous vivons! Qu'il y va de ſon bonheur & de ſa gloire à n'en pas laiſſer le plus léger veſtige! Que ſi l'agiotage n'eſt pas étouffé, & l'animadverſion la plus ſévère montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jeux, ſi les compagnies à privilèges ne ſont pas détruites, & les compagnies néceſſaires ſoumiſes à un régime rigoureux; le crédit public, dont la chûte rapide & profonde eſt d'autant plus difficile à interrompre, qu'il s'étoit élancé plus vivement, & que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie; le crédit public eſt perdu, les finances ſont irrémédiablement bouleverſées, les reſſources taries, la banqueroute inévitable. Dites-lui que celui qui profeſſe d'autres maximes ne peut être que l'ennemi de l'état; que l'adminiſ-

trateur à qui tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagemens, de respect pour la propriété est entièrement inconnu, ne doit pas tenir la grande chaîne des opérations du commerce, des engagemens publics & de toutes les propriétés. Dites-lui, & son cœur vertueux n'aura pas de peine à vous croire, que dans les fonctions du gouvernement l'habileté exclut l'improbité ; que les hommes publics, dont la morale est universellement odieuse, doivent être repoussés, quelqu'idée qu'on ait pu se former d'ailleurs de leurs prétendus talens ; que le bien dire ne dispense pas du bien faire ; que la souplesse de l'esprit, la facilité du travail, les graces du style, les préambules élégans, les beaux discours sont autant de pièces de conviction contre le Ministre qui expose avec art les bons principes, & les élude ou les insulte dans l'exécution... Dites-lui, daignez lui dire enfin que le citoyen qui ose parler ainsi & se nommer, doit attirer quelque attion sur, la dénonciation qu'il apporte aux pieds du trône ; car il n'a pu trouver un tel courage que dans le sentiment pressant d'un grand danger.

FIN.



PLAN

Des opérations de l'Abbé d'Eſpagnac, pour ſoutenir & continuer le monopole des actions de la nouvelle compagnie des Indes.

NE pourra exiſter dans la circulation que 17000 anciennes actions des Indes, les 3000 des adminiſtrateurs étant en dépôt.

Par l'arrêt du Conſeil du 21 Septembre dernier, il a été créé 20000 actions de plus; mais il a été réglé que ces actions appartiendroient aux anciennes: il a été ordonné en conſéquence que le 21 Janvier de cette année, le propriétaire de chaque action ancienne la porteroit à la compagnie des Indes, qu'il y feroit le payement de 500 livres pour acquitter la moitié de la nouvelle action, qu'il la reporteroit enſuite le 21 Avril, & feroit un nouveau payement de la même ſomme pour acquitter l'autre moitié de cette action; cependant il a été déclaré que toute perſonne qui voudroit profiter ſur le champ de ſon droit, ſeroit libre d'acquitter à la fois les deux payemens, moyennant l'eſcompte, & pour reconnoître les actions qui auroient profité de ce droit en tout ou en partie; il a été ſtatué qu'on feroit ſur chacune, à chaque payement, une eſtampe, de manière que l'action marquée de deux eſtampages, déſignant quelle a conſommé ſon droit à une nouvelle, rentroit dans la claſſe de ces dernières actions. ---

Les joueurs à la baiſſe n'ayant conſidéré dans la création des vingt mille actions, que le ſurcroît des moyens qu'elle leur préſentoit pour écraſer l'effet au comptant, ont cru prendre leur revanche ſur la hauſſe ſubite que cette création avoit occaſionnée, & ils ſe ſont empreſſés d'en vendre à découvert beaucoup plus même qu'elle ne pouvoit en donner. (car il exiſte des engagemens pour plus de vingt-

cinq mille actions.) Les mieux avisés ne voulant pas prendre ces engagemens avant la seconde époque de l'estampage qui établit les 40000 actions, n'ont accordé la faculté de les leur escompter que du 21 Avril, les autres plus imprudens, l'ont accordé du 21 Janvier.

Cette opération peut être bonne en principe général, & près d'une époque où le numéraire se resserrant pour l'ordinaire, laisse la place sans moyens, étoit déja mauvaise par la circonstance où elle étoit faite.

Une société se trouvoit alors propriétaire de douze mille actions, il lui devenoit par conséquent très-facile de s'emparer du reste, & comme il n'étoit pas possible d'avoir des actions nouvelles que par les anciennes, cette société les gardant jusqu'au 21 Avril sans les faire estamper, il n'y auroit eu de vingt mille actions créées, que les trois mille des Administrateurs, que les joueurs à la baisse eussent pu acquérir pour acquitter les engagemens de Janvier. Mais quand les circonstances où cette opération a été formée, eussent été plus à son avantage, elle étoit en elle-même trop mal combinée pour qu'elle pût avoir aucune espèce de succès; une création de vingt-mille actions de plus, doublant l'effet sur la place, sembloit à la vérité au premier coup-d'œil obliger les joueurs à la hausse, de doubler leurs avances déja très-considérables, & promettoit de leur part aux joueurs à la baisse, ou l'insuffisance des moyens, ou le découragement: mais si l'on eût voulu considérer la forme qu'avoit reçu cette création, si l'on eût fait attention qu'on pouvoit faire estamper, quand on le vouloit, partie ou totalité de ces actions, qu'on pouvoit par conséquent, ou conserver l'existence des anciennes jusques aux époques fixées, ou la détruire avant ces époques, on eût vu que la création ne servoit qu'à établir sur la même action, un double jeu, & que loin de favoriser celui qu'on avoit exercé jusqu'alors sous le rapport des anciennes, parce qu'elle en augmentoit le nombre, elle devoit nécessairement lui être très-préjudiciable, puisqu'elle laissoit à chacun & à chaque instant la liberté de diminuer.

L'évènement a juſtifié ces réflexions.

Une perſonne aſſez heureuſe pour en avoir l'idée, a eu le courage de la ſuivre depuis la fin d'Octobre dernier; les joueurs à la baiſſe, ſuivant le même principe qui les avoit aveuglés, n'ont pas fait de difficultés de lui vendre plus de onze mille actions non eſtampées.

Il ſuffiſoit d'avoir créé de pareils beſoins pour que l'effet prit un grand eſſor, quand aucune des anciennes actions n'eût profité de ſon droit, qu'aucune de 17000 n'eût changé de nature, il y en avoit à fournir 6000 de plus qu'il n'en exiſtoit, & ce nombre étoit trop conſidérable pour ne pas produire la plus grande fermentation.

Des circonſtances particulières ont altéré un peu cette poſition, mais pas aſſez pour qu'avec de la ſuite & du courage, on ne la rendit auſſi brillante. Il n'exiſte plus aujourd'hui 17000 actions, attendu qu'il y en a déja 1100 qui ont joui de leur droit.

Le nombre de ces actions eſt donc réduit à 15900.

Du moment qu'il y en a 1100 d'eſtampées du double eſtampage, il doit y en avoir ſur la place 2200 nouvelles qui, jointes aux 3000 des Adminiſtrateurs, ſont 5200.

L'état des actions des Indes qui peuvent être ſur la place, eſt donc en anciennes de 15900, & en nouvelles de 5200.

De ces 15900 la ſociété en a chez les ſuivans :

Chez Mr. Grenus , , , , , , , , ,	1000
Mr. Pourrat , , , , , , , , , , , ,	902
Mr. de Rougemont , , , , , , , ,	710
Mr. Grand , , , , , , , , , , ,	200
Mr. Mallet , , , , , , , , , , , ,	1500
MM. Girardot & Haller , , , , , ,	1000
Dont Mr. le Comte de Séneſſe eſt chargé) & qui ſont placées chez : , , , ,)	5400
Mr. Maller dont les numéros ſont fournis ,	600
Mr. le Chevalier Lambert, *idem.* , , ,	150
Mr. Larmoyé, *idem* , , , , , , , ,	200
Mr. le Couteulx , , , , , , , , , ,	344
Mr. Lalanne , , , , , , , , , ,	94
Total , ,	12100

La Société a encore à recevoir à la fin du mois, de MM.

A recevoir de Meſſieurs.	*Nombre d'actions.*		*Prix.*	*Réſultat des ſommes.*	*Sommes à donner pour les eſtampages.*
Leſſert.	300	100	1605	480500	150300
		200	1600		
		100	1727		
Germain.	425	50	1790	705750	212500
		200	1000		
		75	1770		
Duplain.	350	200	1690	579750	175000
		150	1610		
En Février.					
Rougemont.	200		1700	340000	100000
Roge.	100		1900	160000	50000
Du 10.					
Scherb.	300	200	1600	508300	150000
		100	1600		
Du 15.					
		200	1680		
Duplain.	700	200	1640	1144000	350000
		300	1600		
. . . .	600		1650	990000	300000
Du 19.					
Germain.	200		1700	340000	100000
Du 28.					
Grimoul.	100		1690		
Leſſert.	115		1600	169000	50000
Prudhomme.	600		2400	284000	50000
En Mai 31.				1144000	300000
Romey.	100		1750		
En Avril 30.				175000	50000
Rougemont.	300		1600	180000	150000
Duplain.	200		1600	320000	100000
Scherb.	150		1600	240000	75000
Mallet.	50		1600	80000	25000
Plus, 700 que je me ſuis en-					

A recevoir de Messieurs.	*Nombre d'Actions.*	*Prix.*	*Résultat des sommes.*	*Sommes à donner pour les estampages.*
gage de donner pour Baroud à la société, & qui sont dès ci-après, savoir: 28 Février.				
Roux de la Corb.	100	1800	180000	50000
Romey.	100	1790	179000	50000
Du Coster.	50	2000	100000	25000
DeLamande.	100	1000	170000	50000
. . . .	100	1800	180000	50000
Germain.	200	1,800	360000	100000
Lessert.	50			25000

Total 5490.. Il faut ajouter à cette somme,
800 en circulation chez M. Mallet & de Baulieu, appartenant à M. de Montesquiou, étant de mes amis.
300 de Lullin qui m'appartiennent.
100 de Chisat.
100 de Lamande, cédé à M.
100 de Duplain.

Total 6890.

Il résulte de ce Tableau que quand tous les particuliers propriétaires d'actions anciennes des Indes les auroient fournies aux créanciers de la société pour acquitter leurs dettes, il y en auroit encore deux mille neuf cent quatre-vingt-dix qu ils seroient obligés d'acheter de la société au prix qu'elle voudroit leur faire payer.

Le Tableau de la position des joueurs à la baisse', par rapport aux nouvelles, n'est pas moins effrayant.

En calculant sur 15900 anciennes, il ne peut y en avoir que 5200 de nouvelles. — De ces 5200 il y en a en nature.

Chez Mr. Pourrat, 400 appartenant à une ſociété.
Chez M. le Couteux, 300 *idem.*
Chez Mr. Devillas, dont les Nos. ſont donnés, 200 *idem*
Chez Mr. Devillas, *idem* 200 *idem.*
Chez Mr. Joannot, *idem* 250 *idem.*

} 1350

Les 5200 actions ſont réduites à 3850.

Il y en a d'eſcomptées pour le 8 & le 15 Février.

A Meſſieurs,	*Nombre d'actions.*		*Prix.*	*Sommes.*	*Réſultat.*
Gaillard.	500	300	1300	650000	650000
Clavières.	550	200	1340	402000	668500
			1300	200000	
		50	1350	66000	
Ribs.	400	350	1400	470000	
		50	1320	66000	556000
Campy.	200	100	1400	140000	278000
		100	1380	138000	
Beaulieu.	200	100	1450	145000	275000
Mallet.	100	100	1300	130000	
L'Am. Prazu.	60		1335	135000	135500
			1230	73800	73000
Romey.	400	100	1430	143000	
De Lalanne.	200	300	1500	450000	593000
Grenus.	300		1400	280000	280000
			1400	420000	420000
A recevoir de Grimoud, fin du mois prochain.	50		1540	77000	77000
				4300800	4000800

Il y a enſuite 100 de Laman de ce que j'ai fait eſcompter par un particulier.
100 de Clavière, ordre Romey.
300 de Ribs.
200 à recevoir de Mr. Sabbatier, le 3
50 à recevoir à la fin du mois.

750

Il y a donc ici au 15 Février 3760 actions.

Des 3850, il n'en restera donc que 90 pour les avoir toutes. Mais il restoit à fournir à la fin de Février en actions appartenant à la même société.

Par Mr. Mallet	200
Par Beaulieu, garanti par Mallet.	200
Par Mallet, père & fils, espté.	
Du 25 Février.	200
Au 10 Mars, de Clavière . . .	400
De Ribs, espté. du 15 Février. .	300
Total . .	1300

Sans compromettre donc 500 actions escomptables du 21 Janvier, appartenant à une autre société, 15000 escomptables du 21 Avril au premier Mai dont tous les compromis ont été entre mes mains, &. tant d'autres que la hausse successive de cet effet déterminera, on voit que les joueurs à la baisse, sous le rapport de nouvelles actions, seront dans tout le courant de Février à la merci de la nouvelle société, comme ils doivent être de la première, sous le rapport des anciennes. D'après les tableaux ci-dessus, il est aisé de concevoir l'avantage qu'il y a de jouer à la hausse sur l'action des Indes, & ce jeu n'est pas bien compliqué ; il consiste à ne pas vendre en ce moment une seule des actions qu'on a à recevoir pour les avoir toutes ; à se prémunir par conséquent de l'argent nécessaire pour les recevoir ; & en acheter d'abord à terme, ensuite au comptant tout ce qui se présentera.

Tout le tems qu'on fera les achats à terme il faut avoir soin de comprimer l'effet au comptant, pour les faire à meilleur marché ; mais il faut bien se garder d'être en aucun tems arrêté par le prix ; il faut que les deux sociétés songent bien que dans la position où elles se trouvent, c'est-à-dire dans la certitude où elles sont de recevoir d'ici à quinze jours toutes les actions, soit anciennes, soit nouvelles, aucune vente à terme à quelque prix que ce soit, ne peut que leur donner des bénéfices dès que le vendeur sera en état de payer.

Car, ou l'action vendue sera réellement entre les mains de celui de qui on l'achetera, ou elle n'y sera pas : si elle n'y est pas, le vendeur joue à découvert, & il sera, à l'époque de l'escompte, obligé de l'arracher des mains des sociétés aux prix qu'elles jugeront à propos. Si elle y est, il est alors évident qu'il en manque à ceux qui, par l'escompte déja donné, sont obligés de les fournir; & alors c'est sur ces personnes que tombera la dure nécessité dont on vient de parler. En faisant les achats à terme, il faut s'attacher principalement à ceux où l'on donnera les numéros, il faut offrir deux pour cent de plus sur le prix actuel pour en avoir de pareils ; c'est une manière de circuler qui ne coûte rien ; les seuls inconvéniens qu'il y ait à craindre, pour cette spéculation, c'est la violation des dépôts & le besoin d'argent.

Par rapport au premier article, je propose à la société des anciennes un moyen bien simple pour prévenir toute fraude à cet égard ; c'est de laisser à la compagnie des Indes, les actions que les banquiers ont envoyé à l'estampage, & de faire remettre à chacun, par la compagnie, au lieu de ces actions, une simple reconnoissance de la quantité qu'ils en ont en dépôt.

Je propose à l'autre société de les percer centaine par centaine de deux coups de poinçon, pour y passer une ficelle qu'on cachetera par les deux bouts. On est bien sûr qu'avec ces deux précautions les dépôts ne pourront être violés qu'aux dépens d'un déshonneur qu'aucun banquier ne voudra encourir. Par rapport à l'argent chaque société n'en a besoin que pour acquérir, la première les 3900 actions restantes ; la seconde les 3950 : car, ce nombre d'actions acquis, il n'y a plus qu'elle qui en puisse vendre ; c'est donc au contraire d'elle-même qu'on est obligé d'en acheter.

Suivons, d'après ce principe, la marche que doit suivre la société des anciennes, & voyons ce dont elle a besoin.

Dans les 5490 actions qui lui sont dues, la société doit escompter de préférence tous les simples

engagemens, parce qu'elle eſt bien sûre qu'on ne pourra lui diſputer le prêt.

Il faut donc qu'elle reçoive :

Le 31.		
Les 300 de Mr. Deleſſert	630500	2743250
Les 425 de Mr. Germain	918250	
Les 350 de Mr. Duplain	754500	
Les 200 de Mr. Rougemont	440000	
Le 3 Février.		
Les 600 de Prudhomme , , , , ,		1740000
Le 8.		
Les 300 de Mr. Decherb , , , ,		958500
Le 10.		
Les 200 de Mr. Germain	440000	1549000
Les 100 de Mr. Grimoul	219000	
Les 200 de Mr. Romey	454000	
Les 200 de Mr. Duplain	436000	2133000
Les 500 , , , , , ,	1058000	
Les 500 de M. A. , , ,	1075000	
Tot. 3875	Total	8823750

Il ne faut à la ſociété des anciennes, pour achever toutes ſes opérations, que 8823750.

Elle doit toucher, d'ici au 10 Février, ſuivant l'état qu'elle a entre les mains 8255000, que je lui ai fait prêter pour ſix mois & un an, ſur ces 8255000, il y en a eu 600000 livres rembourſées à Mr. Haller, 500000 livres priſes pour l'eſtampage au 21 Janvier, & 500 autres environ pour des achats faits au comptant ; des 8255000 l. il ne reſte donc plus que 6650000.

Savoir, à préſent comptant , , , ,	2050000
à toucher le 31 , , , , , , , , , , ,	2350800
le 6 , , , , , , , , , , ,	530800
le 10 , , , , , , , , , , ,	800000
Et en lettres qui doivent rembourſer les frais d'eſtampage, & être comptées comme argent , , , , , , , , , , , ,	918750

Les 2875 actions à recevoir d'ici au 10 Février, ſoit parce qu'elles ſont dues, ſoit parce qu'on les eſcomptera, ne coûtent que 6690750 livres.

On voit donc que la société a entre ses mains, à bien peu de choses près, ce dont elle a besoin pour les recevoir : quant aux 2133000 qui lui sont nécessaires pour les 1000 qu'elle doit recevoir le 15, on peut être tranquille, puisqu'indépendamment des trois millions & demi que Mr. de Seneffe a empruntés, pour se passer du renouvellement de circulation, en cas que des banquiers, qui en ont menacé Mr. le Comte de Seneffe, le refusassent, j'ai déja arrêté du 1 au 15 Février 1800000 livres en sus. Voyons à présent ce qu'il faut pour l'autre société.

Elle a à recevoir, le 8 Février, 2250 actions, excepté qu'elle doit payer , , , , , 3079000
Et du 10 au 15 . . 860 qu'elle doit payer , 1222800

Total 4301800

Cette société ayant six millions en argent ou valeur, a donc deux millions de plus qu'il ne lui faut pour la présente spéculation. Il est donc évident que les deux sociétés ont le moyen, d'ici au 15 Février, de faire disparoître de la place toutes les actions anciennes & nouvelles qui y sont encore.

Il est donc évident qu'à supposer que tous les propriétaires d'actions les portassent sur la place, ce qui ne peut se faire qu'en les élevant à un très-haut prix, il en resteroit encore à découvert un nombre très-considérable, soit en anciennes, soit en nouvelles, quoique je n'aie pas compris dans les tableaux ci-dessus beaucoup d'engagemens dont on peut tirer une espèce de parti. Les 1900 qui forment une difficulté entre Mr. Delessert & la société des anciennes, & 700 de Mr. Razuret.

Il est donc évident que les deux sociétés s'entendant bien, & resserrant, chacune de son côté, les actions qui la concernent, les joueurs à la baisse ne peuvent éviter leur perte ; car de deux choses l'une ; ou ceux qui ont à livrer des actions nouvelles en achetteront des anciennes, pour les faire estamper, ou ils se contenteront d'acheter celles qui existent sur la place. Dans ce dernier cas, on a vu ci-dessus qu'on ne pouvoit fournir, ni en an-

ciennes, ni en nouvelles, tout ce qu'il y a livrer. Dans l'autre, tous les beſoins du moment en nouvelles ſeroient remplies, mais il s'en formeroit par-là de plus grands dans les anciennes.

Il eſt donc évident qu'il eſt inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit ſimplement de tenir ſon argent prêt, pour recevoir celles qui ſont à livrer, & qu'il faut, juſqu'à cette époque, acheter tout ce qui ſe préſentera de la part des bons vendeurs, à des termes qu'on pourra rapprocher par l'eſcompte, ou prêter tout ce qu'on demandera de cette manière; mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles qu'on prêtera.

NB. On ne garantit pas les fautes de chiffres du plan de Mr. l'Abbé d'Eſpagnac. Cette ſorte d'erreurs, qui appartient au copiſte, n'influe en rien ſur le jugement qu'on doit porter des opérations des acapareurs-agioteurs.

Remarque ſur ce plan d'opération.

Je ne ferai point de notes ſur ce plan infâme; il recelle une corruption ſi profonde, qu'il impoſe à un honnête homme le devoir de ne pas même l'expliquer; car enfin la ſûreté publique exige qu'on ne donne point une décompoſition exacte des poiſons.

Eh! quel honnête homme ne reſſentiroit point de l'horreur à la lecture de cette ſeule phraſe qui termine le chef-d'œuvre de perverſité! « il eſt donc évident qu'il eſt » inutile d'acheter aucune action au comptant, qu'il ſuffit » ſimplement de tenir ſon argent prêt pour recevoir celles » qui ſont à livrer, & qu'il faut juſqu'à cette époque » acheter tout ce qui ſe préſentera de la part de bons » vendeurs à des termes qu'on pourra rapprocher par » l'eſcompte, *ou prêter tout ce qu'on demandera de cette* » *manière*, mais en ayant ſoin d'acheter ſur la place celles » qu'on prêtera . . . ".

Il faut prêter tout ce qu'on demandera. . . . Ainſi, l'abbé d'Eſpagnac & ſes complices prêtent des actions, afin que ceux qui les empruntent & les vendent pour ſe procurer de l'argent, forcés par cela même de devenir des joueurs à la baiſſe ſoient ainſi les victimes de l'amitié prêteuſe !... Quelle infernale perfidie !

Elle me rappelle une anecdote que je crois devoir à

l'inſtruction publique, & peut-être à l'abbé d'Eſpagnac lui-même, qui en fera ſon profit pour ſa ſûreté perſonnelle.

Vers le milieu de ce ſiècle, de fameux ſcélérats anglais formèrent une aſſociation pour élever des voleurs & les faire pendre ſur leurs témoignages combinés, afin de recevoir la prime de cinquante livres ſterling que le gouvernement donne par tête de brigand.

L'agiotage des amendes étoit comme on voit l'induſtrie de cette ſociété. Les malheureux qui la compoſoient avoient, comme l'abbé d'Eſpagnac, leur plan de guerre; ils immolèrent comme lui plus d'un innocent; ils remportèrent comme lui plus d'un ſuccès.

Ils furent découvert enfin, & nulle loi ne pouvant alors les faire pendre, on les attacha au pilori où la fureur du peuple les mit en pièces.



NOTES.

(1) REMARQUEZ que j'ai publié la charte originale de la banque de St. Charles (charte que pour le dire en passant, le gouvernement, ni aucun de ses mandataires ne connoissoit, ni ne possédoit) le mémoire donné par le fondateur de cette banque à la cour d'Espagne, le prospectus publié en France par les agens les plus dévoués de M. Cabarrus..... Certes, je pouvois mal raisonner, mais il étoit difficile d'être plus instruit..... J'ai gardé le silence sur cette politique avilissante qui punit un homme de l'ouvrage qu'elle lui a demandé. En effet supprimer mon livre, n'est-ce pas avoir voulu me punir? Et quelle idée donneroit de moi aux hommes sages l'arrêt par lequel on a prétendu le flétrir, si depuis long-tems une triste expérience ne les tenoit pas en garde contre le sens naturel & les conséquences directes des mots qu'employe l'administration? J'ai voulu fermer les yeux sur ce scandale trop familier à tous les gouvernemens. Mais les suites en ont été bien fâcheuses; car les Sts. Charlistes ont repris courage, relevé leurs actions, & détruit autant qu'il est en eux le bien que je faisois à mon pays.

(2) *Agio banco*, *del credere*, *per contra*, *&c. &c.* & beaucoup de mots de cette nature sont passés de Venise dans le jargon commerçant des nations du nord, des villes anséatiques, &c. & dans le nôtre.

(3) Un philosophe sévère sera tenté de dire que l'agiotage sur les papiers qui proviennent des emprunts publics repose sur une calamité, & que les palliatifs qu'il y apporte ne sont qu'une calamité de plus; car cet agiotage qu'on appercevroit à peine si ces papiers n'étoient pas en grand nombre, ne sert qu'à faciliter les emprunts dans des circonstances où le plus souvent il seroit à souhaiter qu'ils fussent rendus impossibles. Dès qu'ils surpassent cette partie du numéraire que les capitalistes garderoient dans leurs coffres, sans cette sorte d'emploi, ils privent l'agriculture, le commerce proprement dit, & les manufactures de l'argent qui eût aidé, étendu, fécondé leurs travaux; & si l'emprunt n'a pas pour objet immédiat des entreprises qui favorisent l'agriculture, le commerce & les manufactures, plus qu'il ne les charge, il gêne, il meurtrit, il mutile la sorte d'industrie dont dépend la vraie gloire, je veux dire la prospérité des états.

Lorſque le gouvernement d'un côté, l'agriculture, le commerce, les manufactures de l'autre, ſe diſputent l'argent, il eſt mis à l'enchère, le prix de l'intérêt s'élève; & c'eſt dans ce funeſte combat que les agioteurs s'introduiſent. Ils paroiſſent étayer, ſupporter, ſoulever le poids de l'emprunt par la circulation ſur crédit qui s'établit entre eux. Mais il faut des variations de prix pour animer l'induſtrie de l'agiotage. Et d'où naîtront-elles ces variations, ſi ce n'eſt de la mobilité des opinions ſur les divers dégrés de confiance que mérite ou ne mérite pas tel ou tel papier? Les agioteurs ont donc intérêt à entretenir cette mobilité; elle eſt la ſource de leurs bénéfices; la crainte & l'eſpérance ſont leurs moyens. De même que l'abondance & la variété des marchandiſes ſont favorables au commerce, de même l'agioteur convoite abondance & variété de tous ces papiers, triſtes certificats de la diſproportion entre les dépenſes de la grande famille & ſes revenus. Or, l'impoſſibilité d'emprunter eût bientôt fait diſparoître cette diſproportion que les facilités offertes par l'agiotage prolongent, entretiennent, augmentent.

Dans un pareil état de choſes, une induſtrie dont les rameaux n'atteignent jamais à la terre, cette mère de toutes les richeſſes; une induſtrie parfaitement ſemblable à celle des joueurs dans les académies, ſe rend l'arbitre des finances par la rivalité malheureuſe qu'elle ſuſcite à l'induſtrie productive, & aux beſoins du gouvernement, pour qui tous les ſecours deviennent rares, chers & difficiles.

L'agiotage, en tant que commerce ſur nos innombrables emprunts, coûte bien cher au peuple; car en même tems qu'il en extorque des intérêts uſuraires, il lui renchérit les inſtrumens néceſſaires pour les payer.

Quant aux effets des renverſemens, de la circulation que les emprunts produiſent, eſt-il prouvé que ſans les emprunts publics, le numéraire s'entaſſeroit dans les coffres du prince ou des particuliers, & ſeroit par-là dérobé à la circulation? Cette ſuppoſition n'eſt admiſſible que, là où le défaut de lumières & de ſûreté porteroit à théſauriſer. (Encore alors les emprunts ſont-ils à peu-près impoſſibles; car crédit ſuppoſe confiance.) Quand il y a lumière & ſûreté, on peut s'en rapporter à la ſeule induſtrie, au ſeul génie du commerce, pour faire circuler toutes les eſpèces de capitaux, ſans le ſecours des emprunts. Et quelle différence entre ces deux ſortes de circulations? Celle que le commerce anime, crée ſans ceſſe de nouvelles valeurs, elle porte par-tout une fève génératrice; tandis que la circulation occaſionnée par

les emprunts public n'eſt qu'un mouvement ſtérile, un tems perdu pour la véritable deſtination de l'argent, de la ſcience & du travail qu'abſorbe l'agiotage.

On atteſte, en faveur des emprunts publics, la richeſſe, la puiſſance des nations emprunteuſes; mais cette richeſſe, cette puiſſance avoient commencé avant les emprunts.

Eh! qui nous dira que ces opérations forcées ne hâtent pas cette inévitable maturité où ſe trouve le terme de la proſpérité des nations? Ce qu'on allègue de plus précieux en faveur des emprunts, c'eſt qu'ils raſſemblent dans le court eſpace de quelques années les revenus d'un grand nombre, & rendent ainſi poſſibles de prodigieux efforts. Mais cela même n'eſt-il donc pas un mal? Et ces opérations ne pouvant ſe faire qu'en portant tout le mouvement qu'elles donnent ſur un ſeul point, peut-on en concevoir un bon effet conſtant pour le corps politique, qui ne doit tendre qu'à la perpétuité?

Qui nous dira enfin le dégré de puiſſance où ſeroient arrivés, ſans les emprunts, ces états dont l'éclat éblouit? La nature n'abandonne pas l'enfant dont l'ignorance entrave les mouvemens. Sans doute il peut marcher; mais ſans les gènes cruelles qu'on lui impoſe, il eût marché plutôt, avec plus de force, de grace & d'agilité.

Voilà en ſubſtance ce que l'on peut dire contre le ſyſtéme des emprunts, & ces objections ſont très-graves ſans doute; mais dans l'état actuel des choſes, les grands efforts ſubits étant quelquefois néceſſaires pour les oppoſer à ceux des puiſſances rivales, & les hommes d'état n'ayant trouvé juſqu'ici que le ſyſtème des emprunts pour rendre poſſible une grande exploſion de puiſſance, c'eſt un moyen qu'il faut ſe garder d'atténuer, & dont pour cela même il ne faut pas être prodigue. Empéchez les gouvernemens d'emprunter ſi ſouvent, & vous leur rendrez un grand ſervice; mais n'empêchez pas ce qui favoriſe les emprunts, ſi vous êtes forcé d'y avoir recours: ce ſeroit condamner l'homme à ſe priver d'une partie de ſa ſanté, de peur qu'il n'abuſe du reſte.

(4) Nous croyons utile d'expliquer les différentes formes de ſpéculations en effets publics. Cette théorie trouvera d'autant plus naturellement ſa place ici, qu'elle eſt en général très-inconnue en France, & qu'elle n'a encore été développée dans aucun livre.

La première ſorte de ſpéculation qui s'exerce ſur les actions & autres effets publics, eſt celle des ſimples capitaliſtes qui agiſſent ſans efforts, par le ſeul emploi de leurs capitaux réels, c'eſt-à-dire de l'argent dont ils peu-

vent disposer. Ils achètent quand ils prévoyent une hausse. Ils vendent lorsqu'ils craignent une baisse. Ils ne signent point de compromis, ils ne créent aucun papier de circulation. Ils n'ont pas besoin de chercher à faire de l'argent, ils n'employent que celui dont ils ont déjà la libre disposition. Dans des tems calmes, & quand la masse des effets commerçables est contenue dans de justes bornes, cette première classe de spéculateurs doit suffire aux besoins de la place. Mais lorsque les emprunts se sont succédés avec rapidité, lorsqu'on a permis ou toléré l'introduction subite d'actions étrangères pour une valeur de soixante millions, & d'actions de compagnies nationales pour plus de deux cens vingt millions, il est impossible que la négociation de tous ces effets se renferme dans d'aussi étroites limites, & il se forme une seconde classe de spéculateurs.

Elle se compose principalement des banquiers & autres gens d'affaires, au nombre desquels se mettent les Lyonnois & les Genevois, qui, outre leurs capitaux réels, ont le moyen de se procurer de l'argent par la création de lettres-de-change fictives, d'acceptations réciproques, & autres papiers de circulation qu'ils font escompter, soit à la banque de secours, soit chez les particuliers. Avec le fonds qu'ils se procurent ainsi, ils achetent les effets publics au comptant, & les revendent pour des termes plus ou moins éloignés a d'autres spéculateurs assez confians dans la hausse pour les acquérir à des prix bien au-dessus de ceux auxquels les banquiers les avoient achetés comptant.

Ces derniers spéculateurs forment une troisième classe dont les opérations favorisent prodigieusement la hausse des prix, en donnant les moyens d'acheter sans argent, ou du moins d'être en quelque sorte propriétaires des effets avant de les avoir payés. Mais aussi lorsque leur prix surpasse ce que les gens éclairés regardent comme leur valeur raisonnable, ceux-ci prévoyant la baisse, cherchent à en profiter dans leurs spéculations. Alors ils vendent pour livrer à un terme quelconque les effets qu'ils n'ont pas, & attendent pour les acheter que la baisse les y invite, ou que l'échéance de leurs marchés les y force.

On voit que toute spéculation en effets publics ne peut se réaliser qu'après deux opérations contraires ; un achat & une vente. Rien n'oblige le spéculateur à commencer par l'une de ces opérations par préférence à l'autre. La seule opinion de l'évènement des prix, le détermine à cet égard. S'il pense que les effets vont hauf-

ser, il achete d'abord pour revendre plus tard. S'il pense au contraire que les prix vont baisser, il commence par vendre; il profite ainsi du haut prix qu'il trouve encore, & il finit par acheter quand la baisse est venue. L'une de ces opérations n'a rien de plus recommandable ou de plus condamnable que l'autre. Elles ne deviennent vraiment répréhensibles que lorsque la fraude s'y méle, ce qui arrive toujours quand la masse des papiers circulans surpasse les forces naturelles des spéculateurs; & tel est le malheureux état de choses où nous sommes arrivés.

(5) Ainsi l'on donneroit de l'agiotage une définition assez juste & sur-tout très modérée, en disant qu'il est l'étude & l'emploi des manœuvres les moins délicates, pour produire des variations inattendues dans le prix des effets publics, & tourner à son profit les dépouilles de ceux qu'on a séduits ou trompés.

(6,) Récemment éteinte pour cause de prévarication.

(7) La caisse escompte pour plus de trois cens millions de lettres-de-change, & le papier qu'on lui présente est estimé à six fois cette somme.

(8) Je l'ai imprimé à la suite de cet ouvrage.

(9) Depuis que ces lignes sont écrites, l'abbé d'Espagnac est devenu, dit-on, le propriétaire unique de cet acaparement. L'acte en est passé pardevant notaire; il paye les actions à la bienheureuse société à un prix qui en enrichit tous les membres, ce qui semble supposer qu'il a les revenus de l'état à ses ordres. Car si cela n'est pas, avec quel argent le prêtre agioteur payera-t-il donc ses associés ? Il les hypotheque sur le produit des actions; mais ces produits toujours retardés, toujours rendus plus difficiles par les énormes intérêts que lui coûtent ses emprunts & ses manœuvres, quand se réaliseront-ils ?... Et c'est de ce monopole, c'est des manœuvres qu'il nécessite, que l'abbé d'Espagnac prétend tirer la preuve d'un grand talent! Ah! j'admire sa perversité; je m'épouvante sur-tout de celle des protecteurs, au moyen desquels un tel homme soutient, souleve une telle machine; mais je ne leur connois de talent que l'indifférence des moyens.

(10) Terme de l'argot: *prendre l'effet en avant*, c'est jouer à la hausse; *en arrière*, c'est jouer à la baisse.

(11) Je ne parle pas ici des mensonges grossiers que font courir les agioteurs pour favoriser leurs spéculations, j'ai dit seulement qu'il n'y a ni joueurs systématiques à la hausse, ni joueurs systématiques à la baisse; mais il y a des joueurs honnêtes & des joueurs malhon-

nêtes; & la malhonnêteté peut s'appliquer à faire baisser le prix même trop haut d'une action comme à le faire monter. Un joueur malhonnête est dans l'agiotage ce qu'est le faiseur de signes dans les tripots. Par exemple, lorsqu'un certain homme qui figure aujourd'hui parmi les prétendus joueurs à la hausse, & qu'on vient de revêtir d'une très-grande charge de finance, lorsque cet homme fit mettre dans les papiers anglois une fausse nouvelle pour faire baisser le prix des actions des Indes, que d'autres agioteurs faisoient monter, il fit une chose infâme.

(12) C'est ce que dans le Dictionnaire d'Espagnac, Barroud & Compagnie, on appelle *fouetter la toupie.*

(13) Un arrêt du conseil dit que par cette opération *on tend des piéges à la foi publique*, & appelle *nulles* de pareilles ventes.

Je voudrois qu'on m'apprît nettement pourquoi l'on refuseroit de vendre *ce que l'on n'a pas*, lorsqu'on a du tems pour *livrer*, c'est-à-dire, pour se procurer la quantité vendue? Quelqu'un a-t-il vendu pour livrer dans le même moment cent trente millions d'un emprunt, tandis qu'il n'en existe que cent vingt-cinq! A-t-il vendu deux cens mille actions de Saint-Charles, tandis qu'on n'en a créé que cent cinquante mille? En ce cas l'acheteur & le vendeur sont des fous peu dangereux, & c'est leur donner une bien fatale importance que de vouloir les guérir par des arrêts, qui enseignent à une nation qu'une promesse n'en est point une, & aux étrangers que le Gouvernement françois peut mettre en pratique les maximes également folles & corrompues, qui mesurent à la convenance bien ou mal apperçue du moment le dégré de respect que l'on doit aux engagemens librement & légitimement contractés.

Mais enfin chaque vendeur ne répond-il pas de son propre fait? S'il en est qui ayent vendu ce qu'ils n'avoient pas, c'est de la manière que vend ce qu'il n'a pas tout fournisseur à tems de choses quelconques qui lui sont demandées. Ces entrepreneurs peuvent se tromper sur leurs moyens & sur leurs ressources; mais on ne s'étoit pas encore avisé de les en punir en regardant comme *nuls & insolites* les engagemens de ce genre. On ne s'étoit pas encore douté qu'ils *tendissent un piége à la foi publique.* Et pour tout dire, je soutiens que cette accusation qu'on a fait si longuement retentir est inintelligible. Comment en effet le vendeur de 100,000 livres de l'emprunt de 125 millions, livrables à un certain terme, auroit-il tendu un piége à la foi publique, parce qu'en réunissant la somme de tou-

tes les ventes pour quelqu'époque que ce ſoit, & dont le nombre & les termes ſont également & parfaitement ignorés de lui, on trouve qu'elles ſurpaſſent 125 millions? Les vendeurs n'ont évidemment pas pu s'entendre, pour ces abſurdes ventes; & ce ſeul exposé démontre qu'on n'a voulu, en déclarant nuls de pareils marchés, qu'alléger l'intolérable fardeau des engagemens exceſſifs des acheteurs, ou faire leur fortune.

Au reſte, je prie ceux qui le ſavent de vouloir bien m'expliquer qui, dans un pays où l'on fait un ſi grand crime de vendre ce qu'on n'a pas, a le crédit, le droit, l'autorité de faire cotter ſur les papiers publics le prix d'effets qui n'exiſtent pas. Telles ſont les nouvelles actions de la caiſſe d'eſcompte. (*Ceci eſt écrit le 20 Février 1787.*)

(14) Ces conſidérations ſont de la plus haute importance. Les effets de l'agiotage, abandonné à lui-même, trouvent une ſorte de compenſation dans leur propre nature. Nous l'avons vu (note première, page 81) toute opération néceſſite une opération qui la balance; car le bénéfice ne peut ſe faire que par le réſultat de toutes deux. On reproche au vendeur par ſpéculation que ſon opération tend à diminuer le prix des effets qu'il trafique, & à augmenter leur maſſe apparente. Mais n'eſt-il pas également vrai que quand ce ſpéculateur rachete pour ſolder, il opère la hauſſe, diminue la maſſe apparente des effets, & abſorbe ainſi le trop plein qu'il avoit occaſionné? Voilà pourquoi l'agiotage légalement permis en Hollande eſt complétement toléré en Angleterre, quoique pour d'autres raiſons les loix l'y défendent. Auſſi dans les tems ordinaires l'agiotage eſt-il très-modéré dans ces pays. Les joueurs attendent pour s'y livrer ces momens déciſifs qui occaſionnent des hauſſes ou des baiſſes importantes; mais ces grandes révolutions ſont rarement aſſez ſubites pour n'être pas plus ou moins apperçues avant d'arriver; or, dans les pays qui jouiſſent de la liberté de la preſſe, tout ce qui s'apperçoit eſt bientôt public. Une partie de l'effet de ces révolutions s'opère donc pour ainſi dire à l'avance, & les ſpéculateurs prudens peuvent éviter une partie de l'orage.

Il n'en eſt pas de même lorſqu'indépendamment des grandes cauſes de variations qu'amènent les évènemens politiques, un ſimple arrêt du conſeil arraché par l'importunité, ou obtenu par les argumens artificieux de l'agiotage, qu'on ne peut jamais combattre publiquement, dès qu'il a des protecteurs, ou s'exerce ſur des

objets privilégiés ; fait intervenir l'autorité ſous ſes formes les plus tranchantes, pour dénaturer des milliers de marchés contractés ſous la foi & la ſignature des parties, pour en changer les époques, pour en altérer les conditions, pour ruiner une des claſſes de joueurs afin d'enrichir l'autre. Sous un pareil régime la prudence & la ſagacité dans les opérations ſont ſans vertu ; mais auſſi une telle intervention eſt elle toujours une iniquité révoltante, & parfaitement propre à renverſer toute eſpèce de crédit, bien loin qu'elle puiſſe jamais lui être utile. Cela eſt ſi évident, que je ne ſaurois croire à une erreur ſi groſſière. On ne s'eſt pas trompé, on a voulu tromper.

(15) Qu'on réfléchiſſe un moment ſur ce que coûte à la nation cette manie d'emprunter par des créations d'agens de change.

(16) La religion du Roi a même été ſurpriſe. On lui a dit qu'il s'agiſſoit de finances, d'objets du reſſort d'une commiſſion ; & les enquêtes qui euſſent enfin porté la lumière dans le ténébreux dédale, appellé *circulation*, ont été ſuſpendues.

[17] Un écrit qu'on a fait circuler ſous le titre de *réflexion d'un citoyen ſur l'agiotage & ſes ſuites*, fait l'apologie de la caiſſe d'eſcompte, alors menacée d'un établiſſement en concurrence, & ſoutient qu'elle eſt utile à *l'état*, en ce qu'elle a réduit l'intérêt de l'argent à quatre pour cent, & procuré un débouché aux effets royaux.

La baſe de cette apologie porte ſur un fait entièrement faux ; l'intérêt ne baiſſe pas, au contraire ; & quant aux effets royaux, il n'y a preſque plus de capitaliſtes qui ſachent les garder, tant les mouvemens de l'agiotage ont changé leurs habitudes.

Ce même écrit prétend que la caiſſe d'eſcompte eſt utile au public, & que les affaires des habitans de Paris ont quadruplé depuis dix ans. Autre fait abſolument faux. La caiſſe d'eſcompte n'a rien établi que l'agiotage ; & quant aux affaires, on a vu pourquoi & comment elles ſont augmentées.

Il n'eſt pas moins contraire à la vérité, que le crédit des banquiers de Paris pour la province, ait augmenté par la caiſſe d'eſcompte. Les banquiers de Paris ſont devenus prêteurs ſur gages d'effets publics, & la province n'en peut donner qu'en ſe livrant auſſi à l'agiotage.

(18) J'obſerverai en paſſant, que la prévoyance ne paroît avoir été dans aucun cas, le caractère de l'adminiſtration de Mr. Necker. Il n'avoit pas prévu, par exem-

ple, qu'une caisse d'escompte pût exister à Paris. Il a même soutenu avec éclat l'opinion contraire, dans une assemblée générale de la Compagnie des Indes, en 1769, où il prétendit que si jamais on avoit la folie de tenter un pareil établissement, on ne trouveroit pas à y employer quinze millions, & que le chommage & les pertes ne laisseroient pas quatre pour cent de dividende aux actionnaires.

Il n'a pas prévu, en 1778, qu'en faisant entrer les banquiers dans l'administration de la caisse d'escompte, il dénatureroit l'établissement, & le convertiroit en un foyer d'agiotage.

Plus récemment encore, & depuis qu'il est dans la retraite, il n'a pas prévu, dans son long mémoire sur les monnoyes, qu'une refonte de l'or alloit devenir indispensable. Il paroît même avoir complétement ignoré que la valeur comparative des deux métaux étant dans un état de fluctuation continuelle, il étoit impossible que les changemens de prix dans les marchés, n'en apportassent pas dans la valeur relative des especes, de sorte qu'il a traité de l'or & de l'argent comme s'ils ne faisoient qu'une seule substance, ce qui a rendu sa théorie non-seulement imparfaite, mais fausse sous beaucoup de rapports.

Celui qui pourroit éprouver du plaisir à relever les fautes d'un homme célèbre, trouveroit un vaste champ dans l'examen de tous les mémoires bigarrés qui composent les trois volumes intitulés : *De l'administration des finances de France*. Une chose qu'on est bien loin de penser, mais que je crois profondément vraie, c'est que M. Necker, digne d'une assez grande réputation comme écrivain, n'en mérite que bien peu comme homme d'état.

(19) Nous avons vu la caisse d'escompte docile en apparence aux intérêts personnels du Sr. le Couteulx se prêter à une importation de piastres qu'en aucun sens elle ne devoit favoriser; puisqu'indépendamment des autres conséquences, cette bizarre opération rendoit notre change désavantageux avec l'étranger; mais le véritable but de cette importation a-t-il été bien connu? Est-on certain qu'elle ne se rapportât pas à l'agiotage, dont on s'efforçoit, dont on s'efforce encore d'accroître la matière, & aux secours qu'on se proposoit de lui donner?

La caisse d'escompte est astreinte à ne répandre les billets que dans une certaine proportion avec le numéraire qui se trouve dans ses coffres, & ses bénéfices sont d'autant plus grands, que le nombre des billets qu'elle réussit à répandre, est plus considérable, puisque

ceux-ci, qui ne lui coûtent rien, rendent un intérêt de quatre & demi pour cent par an. Il lui convient donc de faire des sacrifices pour multiplier les billets; & comment les multipliera-t-elle si ce n'est en rassemblant dans sa caisse tout le numéraire qu'elle pourra, puisque le numéraire est le générateur des billets dans la proportion d'un à trois & même à quatre?

Or, pourquoi la caisse d'escompte n'auroit-elle pas aussi recours aux piastres d'Espagne, afin de remplir ses coffres d'écus? Que lui importe si cette extraction déréglée, puisqu'elle n'est pas l'effet de la balance du commerce, cause une perte réelle à la nation par la baisse de son change avec l'étranger? Cette perte, ce ne sont ni les actionnaires, ni les agioteurs qui la feront.

Mais, dira-t-on, ce désavantage du change fera sortir les écus de ses coffres à mesure qu'ils y entreront pour passer dans l'étranger; ainsi le but de cette opération seroit manqué.

Point du tout; car il est aussi aisé d'ordonner la marche de manière que l'écu sortant soit toujours remplacé par un nouveau produit de nouvelles piastres. Remarquer qu'on les paye avec des billets, & qu'on en répand le triple de la somme reçue. Que le tiers de cette triple somme de billets revienne à la caisse pour en retirer les écus produits par les piastres, les deux autres tiers n'en sont pas moins dans la circulation, & ils y resteront tant que la succession des convois de piastres espagnoles ne sera pas interrompue.

Fausse supposition, dira-t-on encore, car les piastres hausseroient en Espagne, & les écus de six livres coûteroit au Roi plus de six livres.

Je ne sais si la caisse d'escompte s'arrêteroit pour cet inconvénient. J'observe seulement que dans son but de favoriser l'agiotage, elle peut faire, & probablement elle fera, les sacrifices qui faciliteront l'émission de ces billets; en un mot, je me contente de montrer ce que peuvent devenir, ce que deviendront infailliblement les intérêts généraux du commerce national entre les mains de la caisse d'escompte, dès qu'elle veut de grands bénéfices, & qu'à Paris les profits immodérés d'une banque de secours ne peuvent sortir que de l'agiotage.

[20] Il est presqu'incroyable qu'après mon livre sur la caisse d'escompte, les administrateurs de cet établissement ayent pu persuader encore au gouvernement que les lettres de circulation sont les effets que doit escompter de préférence une banque de secours. Quel homme connoissant les affaires ne sait pas que ce sont précisément

ces fortes d'opérations qui ont ruiné successivement les banques d'Ecosse & tant d'autres.

Un particulier qui place à l'escompte des capitaux libres dont il est propriétaire, & que nul ne peut lui redemander, n'a sans doute autre chose à examiner que la solidité intrinseque de la lettre-de-change, qu'à s'assurer qu'elle sera payée, si non à l'échéance, au moins tôt ou tard, & qu'il ne perdra ni capital ni intérêt. Mais cela ne suffit pas à une banque qui escompte avec l'argent d'autrui, pour lequel elle a fourni ses engagemens payables à vue, & qu'on peut lui redemander, si non tout à la fois, du moins successivement & en peu de tems. Il faut à une telle banque des lettres-de change qu'elle soit sûre de voir rentrer à leur échéance, parce qu'elle ne peut jamais être certaine d'avance que sa position lui permettra de les renouveller.

Et non-seulement les lettres de circulation sont inutiles à une banque de secours dans un moment de crise, mais elles ne peuvent occasionner une crise qui sans ces lettres ne seroit jamais arrivée.

Quelle est en effet la cause principale & constante du crédit des banques quelconques? N'est-ce pas l'opinion générale qu'elles pourront payer à vue ceux de leurs engagemens qui leur seront présentés? On sait bien qu'elles ne gardent pas la totalité de leurs fonds en caisse; mais on suppose, parce que le bon sens le veut, & qu'une loi expresse l'ordonne, qu'elles ont en espèces une proportion considérable des sommes qu'elles doivent, & que le reste est dans leur porte-feuille en effets à courte échéance qui rentrent journellement. Mais que l'opinion contraire s'établisse, que l'on en vienne à craindre que les espèces en caisse, taries par les premières demandes, il ne restera plus pour acquitter les billets non encore rentrés que les lettres de circulation qu'il faudroit attendre, & dont l'évènement prouveroit peut-être qu'elles ne sont pas toutes solides; ne voyez-vous pas que les billets vont rentrer à la banque & occasionner un discrédit qui la renversera? Ce n'est donc pas assez pour une caisse d'escompte que des lettres-de-change soient d'une rentrée certaine; il faut encore que cette rentrée soit certaine à l'échéance précise, stipulée dans les effets. L'exemple de la banque d'Ayr en Ecosse est à cet égard ce qu'on peut citer de plus incontestable & de plus frappant. Elle avoit escompté pour des sommes considérables des effets de circulation qui tous portoient sur des terres quittes & franches; ces effets étoient donc de la plus grande solidité intrinseque, mais il falloit les renouvel-

ler à chaque échéance. Le public ne tarda pas à s'en appercevoir, & à conclure avec juſte raiſon que cette banque ne pouvoit pas acquitter à vue les billets payables à vue qu'elle avoit mis dans la circulation, en échange de ſes papiers pris à l'eſcompte, ſi on les lui préſentoit en grande quantité. Bientôt chaque porteur voulut s'aſſurer de n'être pas exclus; on courut à la banque; elle fut forcée de ſuſpendre ſes payemens & de faire des ſacrifices conſidérables pour emprunter l'argent dont elle avoit beſoin. Au bout de quelques années, elle fut complètement liquidée; mais les actionnaires firent une perte immenſe, & la banque ne tenta pas même de ſe relever.

[21] Il le faut d'autant plus qu'on ne peut à Paris comme à Londres, compter ſur l'eſprit public qui dirige & ſoutient preſque de lui-même une banque. Londres, port de mer, Londres le premier entrepôt naturel de la nation la plus commerçante qui ſoit ſur la terre; Londres, dont les habitans ont le ſpectacle journalier des mouvemens du grand commerce; Londres n'a pu que recevoir & conſerver ſes goûts, ſes principes & ſon eſprit. Il a influé ſur toutes les penſées, ſur toutes les actions, ſur la manière de voir, d'appliquer toutes choſes dans cette métropole du monde commerçant, parce que les habitudes nées de l'éducation dominent en général les goûts, les opinions, les déterminations des hommes. Remarquons d'ailleurs que cet eſprit de commerce devoit avoir à Londres une influence d'autant plus puiſſante qu'il reçoit des conſtitutions libres une très-grande énergie.

A Londres, une banque pouvoit donc difficilement ſortir du domaine du commerce. Favoriſée dans ſon établiſſement par un prince corrompu, la banque d'Angleterre fut d'abord enviſagée peut-être comme une reſſource utile à ſes prodigalités; mais les nombreux & vrais négocians dont Londres étoit peuplée, firent bientôt prévaloir leurs intérêts, leurs beſoins, leurs combinaiſons, & depuis l'établiſſement de cette banque qui mérite le premier rang entre toutes, elle n'a pas ceſſé d'être gouvernée par l'influence du commerce & de l'eſprit public qui le ſeconde. Auſſi l'Angleterre lui doit, je ne dirai pas ſa proſpérité; ce calcul eſt trop profond pour trouver place ici; mais de n'avoir pas été renverſée par les grandes choſes qu'oſe tenter l'eſprit républicain.

Il n'en eſt pas de même à Paris. Il ne peut pas en être de même. Le François le plus jaloux de la gloire de cette capitale diroit-il qu'elle ne reſſemble en rien à ce qu'on entend par une place de commerce? &c. &c.

[22] Je dis *rapidement*, non-seulement parce que plus de détails s'éloigneroient de mon plan, mais, & sur-tout parce que Mr. de la Cretelle a presque tout dit sur ce sujet important dans son *Memoire pour les fabriquans*, *&c.* Jamais la censure ne fut embellie de plus de graces, & la raison fécondée d'un plus grand talent. Je ne connois pas un écrivain qui puisse être utile, & qui mérite mieux d'être encouragé à s'occuper des grandes réformes que sollicite le bien public.

[23] C'est actuellement que les hommes de sang-froid peuvent décider si j'avois raison de dire qu'il importoit à l'établissement de MM. Perrier que le prix de l'action restât modéré, afin que les nouvelles avances indispensablement nécessaires, pour atteindre à des profits solides & durables fussent plus aisément accordées par les actionnaires; que les marchands d'actions vouloient au contraire moissonner en un instant, & aux dépens des duppes, les espérances d'un siécle; que pour parvenir à cette moisson, ils exagéroient ces espérances, & faisoient croire qu'ils donnoient un trésor inépuisable, au prix de ce qu'il en coûtoit seulement pour l'ouvrir. Telle est la ruse des agioteurs; & voilà tout ce que j'ai combattu, tant que par des provocations insolentes, des menaces tyranniques, on ne m'a pas ordonné de développer mon ame & mon courage.

Mais veut-on bien juger des motifs qui ont excité cette fermentation ridicule, dont j'ai presque été la victime? Qu'on pèse le fait suivant.

Il a paru, quelques mois avant mon travail sur la compagnie des eaux *un projet de distribution générale d'eau pure & salubre dans Paris* (*). C'est sous les yeux du gouvernement, c'est à Paris, c'est avec la permission de Mr. le Garde des Sceaux, qu'il a été imprimé. Dans ce mémoire, l'entreprise de Mr. Perrier est infiniment maltraitée. On y décrie en général l'usage des pompes à feu, pour abreuver les grandes villes. On y persiffle en particulier l'absurde projet de porter de l'eau dans toutes les maisons de Paris, ou même dans leur plus grande partie. On y entre dans des discussions très-approfondies sur l'insalubrité des eaux que peut fournir tout établissement situé au-dessous de Paris, & l'on y promet à cet égard des démonstrations de la dernière évidence, & si l'on parvient à obtenir la permission de les publier. . . . Eh bien! personne ne s'est

(*) Projet d'un pont & d'une machine hydraulique, pour une distribution générale d'eau pure & salubre dans Paris, par Mr. de-Forge, &c. &c. &c.

plaint, perſonne n'a réclamé, perſonne n'a ſoutenu que Mr. de Forge fût un mauvais citoyen, & ſon mémoire un écrit répréhenſible. Pour moi, je ſuis tout cela, & ce n'étoient pas moins que des punitions très-ſévères que l'on me préparoit pour avoir manifeſté l'opinion que le prix donné par l'agiotage aux actions des eaux de Paris n'eſt pas le prix donné par le calcul & la raiſon... Pourquoi, dans une même cauſe un traitement ſi différent?... Pourquoi?... C'eſt que Mr. de Forge n'a attaqué que l'eau, l'entrepriſe, les moyens, l'exécution, le produit; & que je n'avois attaqué, moi, que l'agiotage qui s'exerce ſur les actions des pompes à feu....... C'eſt que ceux dont on les tenoit à la cour à des prix d'agioteurs, & qui vouloient en même tems paſſer à la ville pour faire la guerre à l'agiotage, ſe trouvoient dans un embarras aſſez vif, à l'apparition d'un ouvrage qui mettoit ces actions à leur juſte valeur, puiſqu'ils s'étoient rendus en quelque ſorte comptables de leurs ſuccès.

[24] J'ai dans les mains un pamphlet eſpagnol, où il n'eſt pas queſtion de moins que d'organiſer la banque de St. Charles, de manière à devenir la chambre d'aſſurance unique du commerce maritime de toutes les nations du monde. Ce projet eſt très-propre à réuſſir ſur la bourſe de Paris, quand Mr. Barroud jugera convenable de le prôner. Eh! ne nous perſuadera-t-on pas, ſi on l'entreprend, que cette chambre qui doit, pour réuſſir, aſſurer à bon marché, poſſede le ſecret de conjurer ou de calmer les tempêtes?

[25] En effet, ceux-ci ont envoyé à la banque eſpagnole un long & lourd mémoire pour prouver qu'il falloit bien ſe garder de ſuivre, pour les dividendes, l'état vrai des affaires de la banque, mais l'état vrai de l'agiotage à Paris, où les actions de St. Charles ont beſoin d'être ſoutenues. Ce mémoire eſt le réſultat d'un conſeil de banquiers-patriotes tenu à Paris, & que les démêlés du tréſor royal d'Eſpagne avec la banque, & plus encore les plaintes générales du commerce eſpagnol contre cet établiſſement alarmoient ſur ſa véritable ſituation. Les auteurs de ce mémoire ont ſoin d'y faire obſerver qu'ils ne ſont pas des joueurs, mais d'honnêtes capitaliſtes, qui, pleins de confiance dans les profondes lumières des directeurs de la banque, dans la fidélité du gouvernement eſpagnol envers les étrangers, ont placé leur argent dans les actions de St. Charles, comme dans un dépôt également ſûr & utile. Et dans cette qualité d'honnêtes capitaliſtes, dont il eſt impoſſible de douter, comme on voit, ils tendent la main, pour qu'on leur donne un dividende qui ne décrédite pas l'action.

Mes informations, & jusqu'ici elles ne m'ont pas trompé, m'apprennent que les directeurs ne pouvant point donner de dividendes, à cause de la publicité du mauvais état de leurs affaires, en avoient cependant résolu un de vingt-cinq livres, c'est-à-dire, de cinq pour cent sur le prix originaire de l'action, & que le mémoire du Sénat Parisien l a fait porter à trente-cinq livres, dont vingt-cinq devroient être payées, & ne le sont pas encore, & dix livres ne pourront être demandées qu'en Juillet prochain.

Au reste, je crois le fait de la mauvaise situation de la banque de St. Charles assez prouvé par le défaut de publication du compte rendu, si même il y en a eu un quelconque dans la dernière assemblée générale. Messieurs les directeurs, depuis la publication du *Tableau raisonné de l'état actuel de leur banque*, ne hasarderont pas si facilement leurs chiffres. Je sais que le charlatan Cabarrus a beaucoup & long-tems parlé dans cette assemblée ; les gazettes retentissent des éloges qu'il a soudoyés. Ce grand homme a, dit-on, passé modestement dans une chambre voisine au bruit des cris tumultueux, qui demandoient pour lui de magnifiques récompenses. Si l'on croit bonnement que la conviction de ses grands services, de ses vastes lumières, causoient ces acclamations, j'apprends au public que c'étoit l'agiotage parisien dans toute sa pureté & son énergie. Vingt-cinq actions donnent droit de suffrage dans l'auguste assemblée de St. Charles, & les étrangers peuvent y voter par procurations. Les procurations françoises, & certes il pouvoit y en avoir assez pour remplir les rues de Madrid de votans, ont donc, graces aux soins de Cabarrus & de ses amis, peuplé l'assemblage de ces louangeurs par commission, dont les charlatans ne négligerent jamais la ressource. Ce manége, joint à quelque autre pour exclure les vrais actionnaires, ou en diminuer le nombre, a tellement été prévu à Madrid, que quelques personnes du parti de l'opposition se sont pourvues d'un ordre du Roi pour qu'on les laissât parler. Quoiqu'elles n'ayent pas été écoutées, les succès de Cabarrus sont cependant encore suspendus, & le Roi n'a pas fait connoître son intention sur les récompenses qu'on lui demande pour l'illustre adepte.

On sent maintenant le but de ces battemens de mains qui ont si plaisamment accompagné une diminution sensible de dividende. Il s'agissoit d'occasionner une hausse à Paris sur les actions de St. Charles. Mais l'abbé d'Espagnac a été plus expéditif. Il a vu dans ces actions un moyen de se procurer de l'argent. Il les a achetées très-

cher à terme, & les a revendues très-bon marché comptant, pour ſecourir ſon accaparement des actions des Indes.

Je demande pardon au lecteur de me traîner ſur ces détails fangeux, mais ils ſont les piéces juſtificatives de l'hiſtoire de l'agiotage, & peut-on trop montrer qu'il eſt infiniment important de prendre un parti ferme & déciſif contre les actions de la banque de St. Charles?

[26] Un fait parfaitement sûr, que mes informations très-actives & très-ſcrupuleuſes confirment chaque jour, & qui mérite l'attention la plus ſévère, c'eſt que l'argent arrive de plus en plus des provinces ſans paroître plus abondant, vu le plus haut prix qu'on en donne dans la capitale. Les courtiers ramaſſent par-tout l'argent du commerce, des atteliers, &c. &c. Les intérêts, les sûretés qu'ils offrent jettent du mépris ſur les bénéfices ordinaires. Les Genevois, ſur-tout, viennent en foule faire la guerre à notre argent; ces mêmes Genevois qui ont compromis dans toute l'Europe notre gouvernement par les actes qu'ils en ont obtenus en faveur de leur aviliſſante ariſtocratie. Après avoir eſſayé de nous déshonorer, ils s'évertuent par nous dépouiller.

La corruption de la banque eſt à ſon dernier période. Le prix de l'argent eſt comme réglé pour ſon plus bas prix à un pour cent par mois; & ce qu'il y a d'inconcevable, c'eſt qu'on parle de la durée de ce délire comme d'un état devenu naturel. J'apprends pendant l'impreſſion, que le ſamedi vingt-quatre Février l'Abbé d'Eſpagnac a conclu un emprunt de quatorze millions en billets de celui de cent vingt-cinq millions, à neuf pour cent de bénéfice, payable en Décembre, & cautionné par des actions des Indes à 1400 livres. Cet emprunt revendu à quatre pour cent, coûte, en y comprenant les frais de négociations, dix-huit pour cent par an. Les prêts pour de plus courts termes ſont plus chers. En un mot, l'induſtrie des gens à argent eſt de recueillir par l'uſure les pertes que les joueurs ſont entre eux. Ce ſont des cartes à un louis le jeu.

[27] Il faut craindre auſſi que tous les genres de filouteries ne s'y introduiſent. Le Roi a révoqué le privilege du doublage des vaiſſeaux, parce qu'il a donné lieu à de fauſſes lettres-de-change, peut-être à de fauſſes actions. Et qu'eſt-ce que ce mal en comparaiſon de cette fureur générale pour l'induſtrie des agioteurs? Mais, peut-on douter que tous ces crimes de faux ne reparoiſſent? Cette prodigieuſe circulation de lettres-de-change, d'effets royaux, d'actions ou de billets au porteur ne facilite-t-elle

pas

pas toutes ces contrefactions ? Quand on conclut une foule d'affaires dans lesquelles on livre d'un côté des paquets d'actions, & de l'autre des paquets de billets de caisse, quand ces affaires ou ces échanges se font avec une rapidité nécessaire, vu leur multitude, comment veut-on que le faux ne s'y glisse pas ?

[28] C'est ce qu'on a fait par de prétendues loix (*) & des commissions extraordinaires, au mépris des ordonnances les plus précises & des tribunaux. Du moment où l'on vouloit troubler l'exécution des marchés légitimes, parfaitement clairs, & non susceptibles de contestation, il falloit une commission soustraite à l'empire des tribunaux, destinée à servir de pavois à la plus odieuse partialité ; une commission qui, ne tenant à aucuns principes, pût exercer un pouvoir arbitraire selon les personnes & non pas selon les conventions. Des commissaires ont osé prononcer la nullité d'engagemens librement contractés entre majeurs, sans lettres de rescision entérinées ! Un arrêt du conseil a condamné à la nullité tous les engagemens dont les porteurs ne réclameroient pas l'intervention de ces commissaires ! la bonne foi est devenue dans leurs mains, un moyen de nullité. Il a fallu pour leur complaire, plaider sans procès, s'injurier sans haine, contester sans contradicteur ! Et c'est à colorer tant de dispositions odieuses qu'on a prostitué de l'esprit, du style, & ce qui fait frémir, le nom auguste du législateur ! C'est cet amas monstrueux d'iniques absurdités qu'ont encensé des plumes mercenaires qui savent se vendre, & ne savent pas même louer.

Mais, a-t-on dit, *ç'a été une leçon pour l'imprudence*, & d'ailleurs, ceux-là même qui ont pu se trouver embarrassés par l'exécution de ces loix, par les jugemens de ces commissions, ont trouvé dans la liquidation générale la fin de leurs embarras.

Je ne discuterai point ici ce que ces embarras ont eu d'illusoires ou de réels, d'artificiels ou de conformes à la nature des choses. Mais, quoi! a-t-on pu compter sur ces leçons pour l'imprudence, quand elle avoit droit de dire : *Il n'en est arrivé ainsi que parce qu'on a changé*

(*) Il est question ici, note de la page 53 de l'Arrêt du Conseil du 24 Janvier, qui déclare nuls les marchés de primes, concernant les dividendes, &c. &c. de celui du 7 Août suivant, qui renouvelle les ordonnances & réglemens concernant la bourse, & proscrit les négociations abusives ; enfin, & sur-tout celui du 2 Octobre de la même année, qui porte nomination de commissaires par la liquidation des marchés à termes, & compromis d'effets royaux, ou autres quelconques.

malgré-moi la nature de mes marchés, & introduit dans les choses des circonstances auxquelles je ne pouvois pas m'attendre? Cette manière de liquider des marchés, quand elle auroit vraiment quelque efficace, seroit-elle donc morale ou politique? De même qu'on a créé un tribunal de trois maîtres des requêtes, c'est-à-dire, de Juges tout-à-fait étrangers à cette sorte d'affaires, pour soustraire les intérêts & les contestations nés dans l'agiotage, aux juges, aux gardiens naturels du commerce, que n'a-t-on proposé au Roi d'ériger une commission de trois banquiers, pour dépouiller les tribunaux de la connoissance de tous les procès féodaux, ou de substitution, par exemple, sous prétexte d'en diminuer la masse, de les arbitrer, & sur-tout d'en accélérer le dénouement? Certes, tous les procès du royaume seroient bientôt arrangés ainsi, les plaideurs se concilieroient à l'envi; tout se résoudroit en compensation; & celui qui auroit fait l'arrêt, en vertu duquel seroient nommés les commissaires, pourroit se vanter d'avoir en peu de momens purgé la France d'un des plus cruels fléaux qui la ravagent. Mais, croyez-vous qu'à l'aide de ces compensations qu'auroit hâté la terreur des commissaires, les propriétés seroient plus sacrées, la liberté plus intacte, la morale mieux en honneur, l'autorité plus chérie, la confiance plus cimentée?

Cette commission qu'on nous vante n'a été qu'un tribunal arbitraire de la plus nouvelle comme de la plus dangereuse espèce, (dans les autres tribunaux, l'arbitraire, s'il en existe par le défaut de la législation, se décore au moins de la fonction de réparateur des torts, de vengeur de l'innocence; ici les commissaires n'ont pu donner suite aux arrêts du conseil dont ils tenoient leur existence, qu'en déclarant tacitement qu'ils ne siégeroient que pour soutenir & pour aider quiconque ne voudroit pas remplir ses engagemens, ou quiconque ne pouvant pas les remplir, voudroit cependant échapper aux formes légales, établies pour la sûreté publique, & que doivent revêtir les hommes malheureux & les choses qui, par leur infortune, cessent de leur appartenir) au lieu de guérir, elle n'a que promené le mal çà & là, & substitué une playe à une autre.

Et comment auroit-elle fait autre chose? Quand l'impartialité la plus entière eût été religieusement observée, ce qui étoit impossible sous la prépondérance perpétuelle d'un banquier joueur, ami des joueurs, prêteur aux joueurs, auteur du commerce de Saint-Charles, cette commission fatale n'établissoit-elle donc pas une contention là où elle ne pouvoit ni ne devoit se trou-

ver? Un ange même ne peut que faire du mal, quand sa mission est d'apporter la guerre, & telle est la fonction que l'on avoit conférée aux commissaires. C'est avec le glaive du despotisme qu'ils ont été appellés à porter le calme là où la nature des choses ramenoit seule l'ordre & la paix.

Voulez-vous en un mot apprécier ce qu'ils ont fait? Jettez les yeux sur la banque fatiguée par le mouvement inattendu d'inutiles arrêts, dégradée par une inquisition tyrannique sous les yeux de commissaires qui n'entendent ni ses affaires, ni ses intérêts; humiliée des secours qu'ils ont prodigués à la mauvaise foi, autant qu'à l'imprudence; honteuse de n'avoir eu aucun honneur de corps, aucun sentiment de générosité, de bienveillance, de confraternité à opposer à tant d'iniquités téméraires; avilie, traînée dans la fange par le mépris de la foi du commerce, de la religion des contrats que la plûpart de ses membres ont presqu'avoué, par le régime de l'ignorance qui sacrifie à quelques désordres passagers & circonscrits, toutes les règles, toutes les maximes, tous les principes, sans lesquels le commerce & le trafic ne sont que filouterie, & brigandages; & pour comble d'humiliation & de flétrissure, contrainte d'endurer à ce tribunal odieux la présence, j'ai presque dit la présidence de l'homme qui devoit en être écarté avec le plus de soin, de ce le Couteulx de la Noraye, patron de la banque de St. Charles, chef, confident, soutien des joueurs à la hausse, autrefois solliciteur trop fameux de l'arrêt rétroactif du 24 Janvier 1785; aujourd'hui commissaire bénévole pour défendre, servir, sanctionner la mauvaise foi & toujours prêt à se montrer par-tout où il a l'espoir de déshonorer par ses préceptes, ou son exemple, le commerce & les commerçans.... Voilà l'oracle, la lumière, l'organe des commissaires pour la liquidation des marchés à terme: comment les banquiers de Paris, qu'on leur a si despotiquement soumis, lèveroient-ils désormais une tête noble & respectable entre les nations?

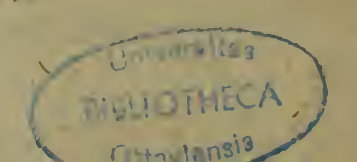
[29] On peut ajouter que la même désunion qui existe de province à province se trouve dans l'intérieur de celles qui ont une ébauche, ou quelque reste de constitution, des assemblée , une sorte de vœu public. Composées d'ordres dont les prétentions sont très-diverses, & les intérêts très-séparés les uns des autres & de celui de la nation, elles sont très-loin de retirer de leurs états tout le bien qui devoit en découler. & même ces demi-biens locaux sont peut-être un mal, parce que les

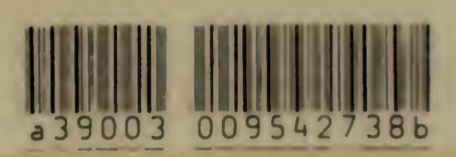
pays qui en jouiffent en fentent moins la néceffité d'une réforme.

[30] Comment la fomme des impofitions ne portant que fur une portion de revenus, ne paroîtroit-elle & ne deviendroit-elle pas en effet intolérable au plus grand nombre des contribuables? Elle pourra être accrue, dès qu'on la répartira fur tous les revenus des citoyens; dès que l'indignation publique aura fait difparoître ces prétentions que l'avarice a couvertes du manteau de la vanité, & qui ont principalement induit le gouvernement à établir une multitude d'impôts fur tous les genres de commerce & de confommation; comme fi ces taxes incompletes & vicieufes dans leur perception & dans leurs effets, ne détruifoient pas & n'empêchoient pas de naître infiniment plus de richeffes qu'elles ne produifent au roi, ou même à ceux qu'il charge de leur recouvrement!

Les privilégiés eux-mêmes, lorfque la connoiffance des faits aura confirmé la théorie, lorfque la difcuffion ne rencontrera plus d'obftacles, fentiront qu'une contribution proportionnée à leur richeffe leur fera moins onéreufe que les impôts indirects, dès que les dépenfes, les jouiffances, le travail, le commerce, l'agriculture feront libres & floriffans, (puifqu'ils font propriétaires de la plus forte partie des terres & des récoltes, de la plus grande fomme des revenus, & chargés par la nature des chofes de la part la plus confidérable des faux-frais de toute efpèce que ces formes d'impofitions néceffitent) & qu'ainfi l'on ne pourroit, fans une lâche abfurdité, faire valoir des prétentions fcandaleufes qu'auffi bien nulle puiffance réelle ne foutient plus, ni fe targuer de fa dignité pour refufer des rétributions régulières à la patrie, comme fi la plus grande dignité n'étoit pas à qui la fervira le mieux! comme fi les ordres fupérieurs de l'état devoient ambitionner autre chofe que des diftinctions honorables, & non exemptions en matière d'argent, aviliffantes aux yeux de la raifon & du patriotifme pour ceux qui les reclament, humiliantes aux yeux des préjugés & de la vanité pour ceux qui en font exclus; onéreufes pour tous par la diminution de richeffes, & des moyens de les faire naître!

Fin des Notes.




a39003 009542738b

